

## 添付資料 10

技術協力成果品  
井戸工事監理ガイド



MINISTRE DE L'EAU ET  
DE L'ASSAINISSEMENT

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION GENERALE DE  
L'EAU POTABLE

-----  
PROGEA 2

TEL : +226 25 40 73 81  
72 50 99 25

E-mail : [ono.takeshi@ehcjp.com](mailto:ono.takeshi@ehcjp.com)



BURKINA FASO

-----  
Unité - Progrès - Justice

*PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES  
HYDRAULIQUES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DE PROMOTION DE  
L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL PHASE II (PROGEA 2)*

*REGION DU PLATEAU CENTRAL, REGION DU CENTRE SUD*

# GUIDE PRATIQUE DE REHABILITATION DES FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH)



OCTOBRE 2019

## TABLE DES MATIERES

---

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	2
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	3
<b>PREAMBULE</b> .....	4
<b>CONTEXTE/JUSTIFICATION</b> .....	5
<b>OBJECTIF</b> .....	6
<b>I. PRINCIPES DE BASE DE LA REHABILITATION DES FORAGES COMMUNAUTAIRES</b> ....	7
I.1. Identification des sites .....	7
I.2. Visite préalable des sites .....	7
I.3. Etude diagnostique .....	8
<b>II. COMMANDE PUBLIQUE</b> .....	9
II.1. Préparation des documents d'appel d'offres et des spécifications techniques .....	9
II.2. Appel d'offres et passation de marchés (offre, évaluation de l'offre, notification, contrat) .....	9
<b>III. MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX</b> .....	10
III.1. Dépose de l'ancienne pompe .....	10
III.2. Soufflage développement du forage .....	10
III.3. Essais de débits .....	11
III.4. Analyses physico-chimique et bactériologique de l'eau .....	12
III.5. Travaux de génie civil .....	14
<b>IV. SUIVI-CONTROLE ET RECEPTION</b> .....	18
IV.1. Suivi-contrôle des travaux .....	18
IV.2. Réception des travaux .....	18
<b>V. RECOMMANDATIONS</b> .....	19
<b>VI. ANNEXES</b> .....	20
Annexe 1 : Modèle d'engagement de la communauté.....	21
Annexe 2 : Fiche de diagnostic des forages à réhabiliter .....	23
Annexe 3 : Modèles de plans de l'aménagement de surface .....	25
Annexe 4 : Quelques types de PMH et leurs coupes techniques .....	27
Annexe 5 : Liste de contrôle pour réception technique .....	37
Annexe 6 : Modèle de Procès-Verbaux de réceptions.....	39

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

---

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
PN-AEP	Programme National d'approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AMOC	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale
PROGEA 2	Projet de renforcement de la Gestion des infrastructures hydrauliques d'Approvisionnement en eau potable et de promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural Phase 2
AUE	Association des Usagers de l'Eau
INO	Inventaire National des Ouvrages
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
DREA	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DPEA	Direction Provinciale de l'Eau et de l'Assainissement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CIEH	Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques
ONG	Organisation non-gouvernementale
PMH	Pompe à Motricité Humaine
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RE	Ressources en Eau

## PREAMBULE

---

Des indépendances à nos jours, le Burkina Faso a connu plusieurs orientations stratégiques et politiques dans les perspectives du développement du secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, notamment en milieu rural. De la période de l'Etat providence, à la résolution des priorités en passant par les interventions sporadiques, le secteur de l'eau a bénéficié de nombreux investissements pour la mise en place du parc hydraulique actuel.

A partir de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA 1980-1990), un intérêt particulier a été porté par l'Etat sur l'assainissement avec la prise en compte véritable du volet éducation pour la santé et l'hygiène. Aussi, les exigences de l'appropriation des ouvrages par les bénéficiaires et la nécessité de leur participation à la gestion, passent désormais par la responsabilisation des usagers.

A partir de l'an 2000, la mise en œuvre du processus global de décentralisation au Burkina Faso va favoriser l'adoption du *Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE* du 03 novembre portant *Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi urbain*. Le leitmotiv devient alors le transfert de ressources et surtout de compétences aux collectivités locales pour une gestion efficace, efficiente et durable des Infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable. Au nombre des défis majeurs, outre la mise en place d'un service après-vente (SAV) des équipements opérationnels de proximité, pour accompagner les programmes d'hydraulique villageoise marquée essentiellement par de nouvelles infrastructures, la réhabilitation et la maintenance des ouvrages et équipements occupent désormais une place de choix. L'Etat et ses partenaires en font leur cheval de bataille.

La réhabilitation d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine, requiert des dispositions administratives et techniques dont le processus global proposé dans ce guide peut donner une orientation susceptible d'inspirer les acteurs du secteur de l'AEPA.

Pour l'horizon 2030, l'Etat burkinabè s'est doté d'un nouveau cadre programmatique qu'est le PN-AEP. Ce programme s'inscrit dans l'ODD 6 qui vise à « *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* ». Outre les nouvelles réalisations le PN-AEP prévoit la réhabilitation d'ouvrages en panne ou en état de dysfonctionnement. Du choix des sites des ouvrages jusqu'à la réalisation physique des travaux, avec le suivi-contrôle technique, en passant par l'organisation des bénéficiaires, ce guide a force de proposition de démarche pour la réhabilitation d'un forage équipé d'une PMH.

## CONTEXTE/JUSTIFICATION

---

Dans le cadre de l’approvisionnement en eau potable des populations, notamment celles rurales, l’état burkinabè a consacré depuis quelques décennies, la réalisation de nombreux ouvrages et équipements hydrauliques. Aujourd’hui le pays compte plus de 62 000 ouvrages équipés de PMH avec un taux de fonctionnalité de 90,2%. Malgré cet important parc, le taux d’accès à l’eau potable au niveau national est de 74% (*Source* : INO 2018). Il existe cependant des disparités d’une zone à l’autre, ce qui exige de nouveaux efforts de la part de l’Etat et de ses partenaires.

L’une des principales raisons de ce taux relativement bas reste le faible fonctionnement d’une partie du parc des PMH dû à la mauvaise gestion. Aussi, pour parer à la situation, à travers le décret N° 2014-932/PRES/PM/MATD/MEAHA/MME/MEF/MFPTSS portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l’Etat aux communes dans le domaine de l’eau et de l’électricité, il est consacré un transfert des ouvrages hydrauliques de l’Etat aux collectivités territoriales pour une gestion de proximité. Les collectivités ont, à leur tour, délégué la gestion des infrastructures aux communautés locales à travers les associations des usagers de l’eau (AUE) mises en place dans chaque village dans le cadre de la mise en œuvre de la « *réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d’alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain* ».

Nonobstant les efforts inlassables déployés à plusieurs niveaux pour maintenir les ouvrages à un état de fonctionnement optimal, force est de constater que certains ouvrages ont été réalisés avec beaucoup de défaillances techniques. En sus, d’autres ouvrages sont très vieillissants et présentent ainsi une grande fragilité dans leur fonctionnement. Les pannes deviennent, dans ce cas, de plus en plus récurrentes avec des besoins énormes de réparation souvent à des coûts hors de la portée des usagers.

Les collectivités, maîtres d’ouvrage, développent à leur tour des initiatives qui, malgré l’accompagnement de l’Etat et de certains partenaires, demeurent insuffisantes pour couvrir les immenses besoins de réhabilitation.

Dans le cadre de ses activités, le « *Projet de renforcement de la gestion des infrastructures hydrauliques d’approvisionnement en eau potable et de promotion de l’hygiène et de l’assainissement en milieu rural Phase 2* » (PROGEA 2) a, en plus du renforcement des capacités des acteurs, œuvré à la réhabilitation de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) dans les deux Régions de sa zone d’intervention. En somme, trente (30) forages ont été réhabilités en 2018 dont quinze (15) au Centre Sud et quinze (15) au Plateau Central.

Pour respecter son approche d’intervention axée sur le renforcement des capacités, le PROGEA 2 a déroulé un processus de réhabilitation des forages qui mérite d’être capitalisé. De la concertation avec les bénéficiaires jusqu’à la réception définitive des travaux, en passant par le choix des opérateurs, le processus de réhabilitation a comporté un certain nombre d’étapes et impliqués plusieurs acteurs.

Pour garantir une démarche administrative et technique de la réhabilitation des forages, le « *Document Cadre de gestion du service public d’eau potable en milieu rural au Burkina Faso* » et ses outils d’application issus de la relecture de « *la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d’alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain* » a défini des critères et des orientations qui ont été pris en compte dans le présent guide. Il se veut être un guide pratique de la procédure d’exécution des travaux de réhabilitation des forages en milieu rural.

## **OBJECTIF**

---

L'élaboration de ce document a pour objectif d'outiller les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'Eau Potable de l'Hygiène et de l'Assainissement sur les procédures de réhabilitation de forages équipés de pompes à motricité humaine.

## I. PRINCIPES DE BASE DE LA REHABILITATION DES FORAGES COMMUNAUTAIRES

---

La procédure d'exécution des travaux de réhabilitation peut englober une partie des travaux de construction d'un nouveau forage. De même que les études hydrogéologiques déterminent la possibilité de réalisation d'un nouveau forage, il sera conduit une étude diagnostic visant à confirmer ou à infirmer la nécessité de la réhabilitation d'un ancien forage.

Dans cette démarche, plusieurs étapes sont alors à respecter :

### *1.1. Identification des sites*

Dans l'optique d'accroître ou de maintenir les taux d'accès à l'eau potable des populations, de nombreux ouvrages d'AEP, en l'occurrence les forages équipés de pompes à motricité humaine sont soumis à réhabilitation. Sur la base des besoins exprimés, ou non exprimés par les communautés, les services publics de l'Etat, les collectivités, les ONG et les associations reçoivent des doléances à satisfaire.

Pour tout intervenant, les sites de ces PMH objet de réhabilitation, doivent être à priori repérables sur le terrain. Pour lever toute équivoque sur les sites ciblés, le premier instrument de repérage est avant tout la référence géographique et se fait à l'aide d'un GPS qui permet de déterminer la position exacte du forage. Cette identification est vraiment nécessaire car de mauvaises expériences ont été vécues par certains programmes qui n'ont pas fourni de coordonnées géographiques aux prestataires de travaux. Ces derniers se sont basés sur des indications nominatives de quartiers et de marques de PMH. Dans la mesure où les entités comportent souvent plusieurs ouvrages de même caractéristiques, la confusion est vite possible.

### *1.2. Visite préalable des sites*

Pour entreprendre les travaux de réhabilitation d'un forage équipé de PMH, il s'avère primordiale d'effectuer une visite de reconnaissance de site pour s'assurer de l'état des lieux. Cette visite est aussi l'occasion d'échanger avec les usagers. Elle permet de vérifier l'âge de l'ouvrage qui, dans les principes du programme d'application de la réforme, doit être d'au moins quinze (15) ans. En sus, il faut considérer le critère fondamental d'utilité publique de l'ouvrage à réhabiliter et son état réel.

Dans la dynamique de l'implication effective du groupe des bénéficiaires, cette visite est aussi une opportunité d'acter leur engagement à travers un procès-verbal dont le contenu est variable suivant les orientations de mise en œuvre du projet en charge de la réhabilitation. Pour le modèle d'engagement signé entre l'administration publique (DREA) en charge de l'eau, le projet et les bénéficiaires, **voir Annexe 1**.

A cette étape, l'ensemble des sites visités feront l'objet d'arbitrage de la part de l'administration et de l'équipe projet pour parvenir à une classification des sites par ordre de priorité. Le leitmotiv est de satisfaire le maximum d'usagers à travers l'intervention. Un des préalables à ce niveau est le consensus dont les bénéficiaires doivent faire preuve dans leur engagement. Dans une logique de la participation communautaire au développement local, le processus de réhabilitation des PMH requiert une participation financière des usagers. Conformément au document cadre de la réforme, ce montant s'élève à soixante-quinze (75 000) francs CFA.

Faute de mécanisme officiel de gestion de ces ressources, il a été recommandé dans le cadre du PROGEA 2, de les reverser dans les comptes des AUE dans la perspective d'alimenter les fonds de gestion, de maintenance et de renouvellement des équipements des forages.

### ***1.3. Etude diagnostique***

L'étude diagnostique pourrait être réalisée par le personnel technique de la DREA en collaboration avec les techniciens locaux (**voir Annexe 2**).

La procédure de diagnostic repose sur les éléments de contrôle suivants :

- informations de base sur le forage (année de réalisation, détails sur les pannes et dysfonctionnements, état des réparations, fréquence des pannes, marque de PMH) ;
- productivité du forage (apport en eau potable, variation saisonnière, niveau statique, cote d'installation) ;
- vérification du fonctionnement de la pompe (Etat technique de la pompe) ;
- démontage de la partie hors sol de la pompe (confirmation de l'usure des pièces de la pompe) ;
- levage de la colonne (vérification du nombre de tubes ou de la longueur de la colonne, de matériau, présence de la rouille, étanchéité de la colonne, de l'adhérence de la boue, etc.) ;
- inspection du cylindre (vérification de matériaux, l'état des clapets, l'usure des pièces, l'adhérence de la boue, l'étanchéité du cylindre, etc.) ;
- contrôle du niveau statique de l'eau à l'aide d'une sonde électrique sonore ou lumineuse et de la profondeur totale du forage;
- examen de la qualité de l'eau (test organoleptique, la couleur, l'odeur, la saveur, la flaveur).

### ***1.4. Faisabilité technique de la réhabilitation***

Pour analyser la faisabilité technique de la réhabilitation d'un forage, un certain nombre d'actions doivent être conduites dans les règles de l'art.

Ce sont pour l'essentiel dans un ordre chronologique :

- **la dépose de l'ancienne pompe** : cette opération se veut primordiale par rapport aux autres et consiste à retirer toutes les pièces de l'ancienne pompe fixée sur le forage. Le démontage est effectué par un maintenancier.
- **le soufflage développement du forage** : compte tenu de l'arrêt prolongé de la pompe ou l'état vieillissant du forage, il est toujours nécessaire d'effectuer un développement du forage. Le développement permet de débarrasser le forage des impuretés susceptibles d'entraver la venue régulière de l'eau ou d'affecter négativement la qualité de l'eau du forage.
- **les essais de débits** : les essais de débit seront exécutés après le développement. Ces opérations permettront de déterminer la capacité de production d'eau du forage.
- **l'analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau** : cette opération est effectuée par des laboratoires agréés sur un échantillon de l'eau du forage objet de projet d'exploitation ou de réhabilitation. Cette étape revêt un caractère très important dans la mesure où l'ensemble des paramètres à analyser doivent répondre aux normes de l'OMS afin de garantir, en amont, la potabilité de l'eau à mettre à la disposition de la communauté.

## II. COMMANDE PUBLIQUE

---

### ***II.1. Préparation des documents d'appel d'offres et des spécifications techniques***

La préparation du document d'appel d'offres se fait à partir des résultats de l'analyse diagnostique menée au préalable. En effet au cours de cette phase, il s'agira de reverser toutes informations utiles recueillies au cours de l'analyse diagnostique à savoir l'état technique de la pompe et du forage, les préférences des usagers par rapport au choix de la marque de pompe à opérer et toutes autres informations nécessaires à la bonne tenue du projet. Cette partie constituera le cahier des clauses techniques particulières déterminant la consistance des travaux à réaliser. Il est recommandé de :

- définir clairement les clauses techniques ;
- prévoir des dispositions relatives au règlement des éventuels litiges.

### ***II.2. Appel d'offres et passation de marchés (offre, évaluation de l'offre, notification, contrat)***

Cette étape désigne la procédure de passation de marché que le maître d'ouvrage va définir pour l'appel à concurrence. Les procédures nationales en la matière sont pour l'essentiel la cotation, la demande de prix et l'appel d'offre selon le montant prévisionnel des travaux. Il y a cependant des procédures spéciales pour les ententes directes ou gré à gré qui requièrent des autorisations spécifiques. Une fois que la procédure est choisie et que les entreprises ont soumis leurs offres, une commission se met en place pour sélectionner le soumissionnaire qui sera attributaire du marché. Les offres sont évaluées en tenant compte de la capacité technique et financière des concurrents. La sélection des prestataires est préalablement soumise à la vérification de la conformité des éléments suivants :

- l'organisation du personnel et de la méthodologie de travail proposé ;
- la disponibilité du matériel adéquat pour l'exécution des travaux ;
- le planning d'exécution des travaux ;
- l'examen de l'offre financière ;
- les origines et les spécifications techniques des matériaux et matériels.

Généralement les offres retenues sont celles jugées économiquement les plus avantageuses. S'il y a lieu, les résultats sont publiés dans le journal des marchés publics. Après les délais de recours, l'entreprise retenue est notifiée et les travaux peuvent démarrer après la signature du contrat et l'ordre de service accordé.

### III. MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX

La mise en œuvre des travaux de réhabilitation de forages équipés de PMH se fait en conformité avec le cahier de charges du prestataire. Il s'articule autour de plusieurs points.

#### III.1. Dépose de l'ancienne pompe

Cette opération se veut primordiale par rapport aux autres et consiste à retirer toutes les pièces de l'ancienne pompe fixée sur le forage. Le démontage est effectué par un maintenancier agréé.



**Image 1 :** Dépose en cours d'une pompe/ Source : PROGEA 2



**Image 2 :** Fin de la dépose de la pompe et début de soufflage/ Source : PROGEA 2

#### III.2. Soufflage développement du forage

Compte tenu d'un éventuel arrêt prolongé de la pompe ou de l'état vieillissant du forage, il est toujours nécessaire d'effectuer un développement du forage. Le développement permet de débarrasser le forage des impuretés susceptibles d'entraver la venue régulière de l'eau ou d'affecter négativement la qualité de l'eau du forage. Il se fait à l'aide d'un servicing muni d'un compresseur à haute pression. Le développement positif doit permettre de parvenir à une clarté totale de l'eau (turbidité nulle). En la matière, plusieurs méthodes sont utilisées dont la plus répandue est le développement à l'air lift. Il s'effectue généralement sur une durée minimale de deux heures. Au-delà de cette durée, la motivation de l'exercice est la recherche de la clarté de l'eau. En attendant les résultats de l'analyse de la turbidité au laboratoire, un test pratique peut s'effectuer sur le terrain de la façon suivante :

- prélever dans un récipient quinze (15) à vingt (20) litres d'eau ;
- bien tourbillonner l'eau avec une main propre ;
- laisser reposer l'eau ;
- vérifier la présence d'un éventuel dépôt de débris (sédiments, végétaux...) au fond du récipient ;
- mesurer le diamètre du dépôt à l'aide d'un instrument gradué ;

- poursuivre l'opération de développement pour un diamètre du dépôt supérieur ou égal à cinq millimètres ( $\varnothing \geq 5$  mm). Dans le cas contraire, confirmer les résultats au laboratoire.

### III.3. Essais de débits

Le test de pompage permet de mesurer avec précision les paramètres hydrodynamiques du forage afin de déterminer la capacité de production d'eau du forage. Les essais de débit seront exécutés après le développement, seulement quand la nappe aura retrouvé son équilibre statique. Il faudrait à cet effet disposer de pompes électriques submersibles capables de fournir les débits requis, sous une hauteur manométrique totale (HMT) minimale de cinquante (50) mètres. Les opérations d'essais de pompage sur les forages d'hydraulique villageoise répondent généralement à une méthode bien définie, notamment celle préconisée par le Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (CIEH). Elles devront être réalisées obligatoirement dans les soixante-douze (72) heures au plus tard après le développement du forage. L'essai sera réalisé de la manière suivante :

- Si le débit obtenu en fin de développement est inférieur à  $1 \text{ m}^3/\text{h}$  : pompage en un seul palier de 4 heures à un débit voisin de  $1 \text{ m}^3/\text{h}$  avec une mesure de la remontée de 1 heure ;
- Si le débit obtenu en fin de développement est compris entre 1 et  $2 \text{ m}^3/\text{h}$  : pompage en deux paliers enchaînés de 2 heures chacun aux débits  $Q_1 = 1 \text{ m}^3/\text{h}$  et  $Q_2 = 2 Q_1$  avec une mesure de la remontée de 1 heure ;
- Si le débit obtenu en fin de développement est supérieur à  $2 \text{ m}^3/\text{h}$  : pompage en trois paliers comme suit :
  - 1er palier de pompage : durée deux heures au débit  $Q_1 = 1 \text{ m}^3/\text{h}$ ,
  - 2ème palier de pompage enchaîné : durée une heure au débit  $Q_2 = 2 Q_1$ ,
  - 3ème palier de pompage enchaîné : durée une heure au débit  $Q_3 = 70\%$  environ du débit maximum du développement,
  - une observation de la remontée pendant deux heures.

Pour la mesure de débit sur le terrain, la méthode la plus adaptée est celle de la mesure du temps de remplissage d'un récipient à volume connu. Pour se faire il faut disposer d'un seau gradué de dix (10) litres, un chronomètre et une pompe immergée ( $5 \text{ m}^3/\text{h}$ ) d'une extrémité de tuyau mobile qui permet le déplacement latéral du jet d'eau à tout instant. Un groupe électrogène assurera l'alimentation énergétique de la pompe. On procède ensuite à la mesure de façon suivante :

- introduire la pompe dans le forage,
- mettre le groupe électrogène en marche pour faire tourner la pompe,
- observer le refoulement de l'eau,
- et mesurer le temps de remplissage du seau.

Le calcul du débit se fait en rapportant le volume recueilli au temps mis.

Exemple : Pour le seau de dix (10) litres, si le remplissage a pris douze (12) secondes, le débit mesuré est  $Q = \frac{10 \text{ l}}{12 \text{ s}} = 0.83 \text{ l/s}$  soit  $2.9 \text{ m}^3/\text{h}$ .

- NB** : - Un forage destiné à une exploitation par une PMH n'est déclaré positif que lorsqu'il débite au minimum  $0,7 \text{ m}^3/\text{h}$  ;
- Au cours de l'essai de débit, il est nécessaire de prendre des mesures pour le contrôle des normes relatives à la température de l'eau, à la conductivité, au potentiel Hydrogène (PH) etc. Ces différentes mesures sont respectivement réalisées à l'aide de conductimètres et de pH-mètres.



**Image 3** : Essai de débit/ **Source** : PROGEA 2

#### ***III.4. Analyses physico-chimique et bactériologique de l'eau***

Cette opération est effectuée par des laboratoires agréés sur un échantillon de l'eau du forage objet de projet d'exploitation ou de réhabilitation. L'échantillon à analyser est prélevé dans des conditions normales d'exploitation du forage avec un récipient stérilisé et déposé dans un délai de quarante-huit (48) heures au laboratoire. Cette étape revêt un caractère très important dans la mesure où l'ensemble des paramètres à analyser doivent répondre aux normes de l'OMS afin de garantir, en amont, la potabilité de l'eau à mettre à la disposition de la communauté. Dans la pratique, les paramètres (*Décret N°2001-185/PRES/PM/MEE du 19 avril 2001 portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol*) couramment analysés sont :

**Tableau 1 : Normes des paramètres physico-chimiques de l'eau**

N°	Paramètres	Symboles	Normes OMS
1	Potentiel Hydrogène à 20°C	PH	6,5-8,5
2	Température	T	18-40 °C
3	Conductivité électrique à 20°C	-	1000 µs/cm
4	Matière en suspension	MES	25 mg/l
5	Turbidité	-	5 NTU
6	Nitrates	NO3	25 mg/l
7	Fluorures 1	F	0,7 mg/l
8	Cuivre	Cu	0,02 mg/l
9	Mercure	Hg	0,0005 mg/l
10	Titre alcalimétrique	TA	-
11	Titre alcalimétrique compact	TAC	-
12	Dureté totale	TH	-
13	Aluminium	Al <sup>3+</sup>	-
14	Ammoniaque	NH <sub>4</sub>	0,05 mg/l
15	Calcium	Ca <sup>2+</sup>	-
16	Magnésium	Mg <sup>2+</sup>	-
17	Sodium	Na <sup>+</sup>	200 mg/l
18	Potassium	K <sup>+</sup>	12 mg/l
19	Manganèse total	Mn	0,4 mg/l
20	Fer dissous	Fe	0,1 mg/l
21	Zinc total	Zn	0,5 mg/l
22	Bicarbonates	HCO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	-
23	Carbonate	CO <sub>3</sub> <sup>2-</sup>	-
24	Chlorures	Cl <sup>-</sup>	200 mg/l
25	Sulfate	SO <sub>4</sub> <sup>2-</sup>	150 mg/l
26	Silice	SiO <sub>2</sub>	-
27	Nitrates	NO <sub>2</sub>	50 mg/l
28	Phosphates	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	0,4 mg/l
29	Présence de Cyanure	Cn	0,05 mg/LCN
30	Présence d'Arsenic	As	0,01 mg/l

**Tableau 2 : Normes des paramètres bactériologiques de l'eau**

N°	Paramètres	Température et temps d'incubation	Normes OMS
1	Coliformes totaux	37° C pendant 24H	00/100ml
2	Coliformes fécaux	37° C pendant 24H	00/100ml
3	Streptocoques fécaux	37° C pendant 24H	00/100ml

### **III.5. Travaux de génie civil**

Il s'agit d'une remise en bon état de l'aménagement existant. Cette opération concernera toutes les parties dégradées de l'aménagement de surface (**Voir Annexe 3**).

- **Construction de la margelle**

La construction de la margelle peut être une adaptation, une réfection ou encore mieux, une construction totale avec l'encastrement d'un cadre de scellement adapté à la marque de la pompe à placer. Le CIEH a adopté un cadre de scellement dont les dimensions permettent d'y installer une pompe après une autre avec un cadre dénommé embase de type CIEH. Il sera construit une superstructure en béton armé dosé à 350 Kg/m<sup>3</sup>. Le ferrailage sera réalisé avec de l'acier HA6, maille 15 cm x 15 cm. Les dimensions de la margelle seront adaptées au type de pompe retenu. Le béton de la margelle doit durcir au moins sept (07) jours avant la fixation de la pompe. Pendant cette période il doit être arrosé au moins une fois par jour. Le forage sera provisoirement fermé par une plaque métallique boulonnée sur le cadre en attendant la pose de la pompe.

- **Construction du mur de clôture**

Le mur de clôture sera construit conformément aux plans et selon le terrain comportant deux ouvertures pour faciliter la circulation. Le mur sera constitué de parpaings rassemblés par un liant au mortier dosé à 250 kg/m<sup>3</sup>. Il sera revêtu sur les faces intérieures, extérieures et la pointe biseautée d'un crépi taloché de 2 centimètres au mortier de ciment dosé à 250 kg/m<sup>3</sup>. La fondation sera faite en béton cyclopéen coulée dans une fouille de quarante (40) centimètres de largeur. La profondeur de la fouille sera de trente (30) centimètres au minimum et dépendra de la nature des sols. La hauteur du muret devra varier entre cent-dix (110) et cent-vingt (120) cm.

- **Construction du trottoir anti-bourbier**

Le trottoir anti-bourbier sera réalisé en béton dans l'espace situé entre le mur de clôture et la margelle. Après avoir réalisé une fouille de 5 cm de profondeur par rapport au niveau naturel du sol, le béton dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> sera coulé de façon à obtenir une épaisseur de dix (10) cm au-dessus du niveau naturel du sol. La pente exigée sera d'au moins 2% dirigée du mur de clôture vers la margelle de la pompe.

Un joint étanche en goudron, épais de 2 cm sera placé entre la margelle et le trottoir anti-bourbier sur toute l'épaisseur de celle-ci afin d'éviter tout retrait qui favoriserait l'infiltration de l'eau de ruissellement. Le trottoir anti-bourbier se termine du côté de la margelle par une rigole rectangulaire de dix (10) cm de largeur. Cette rigole aura une pente d'au moins 2% dirigée vers le canal d'évacuation. Le point bas du début du canal d'évacuation sera situé à une profondeur de dix (10) cm par rapport au niveau supérieur du trottoir et le point bas opposé sera situé par rapport au même repère à 5 cm de profondeur.

- **Construction du canal d'évacuation**

La rigole se prolonge par un canal d'évacuation chargé de collecter les eaux jusqu'à l'abreuvoir ou au décanteur. La longueur du canal sera de 6 m à partir du mur de clôture. Il faudrait veiller à ce que la pente favorise l'écoulement libre des eaux vers l'abreuvoir ou le décanteur. Le canal construit en béton armé dosé à 300 kg/m<sup>3</sup> a une largeur totale de vingt-cinq (25) cm, une largeur utile de 5 cm et une épaisseur de 10 cm pour chaque muret. Le canal d'évacuation sera coulé dans une fouille de 10 cm au minimum par rapport au niveau naturel du sol. Sa hauteur mesurée par rapport au terrain naturel ne devra pas être inférieure à 15 cm. Le ferrailage sera réalisé avec de l'acier HA6, maille 15 cm x 15 cm.

- **Construction de l'abreuvoir et du bassin de décantation**

L'abreuvoir et le bassin de décantation constituent le même ouvrage séparé par une cloison. Cependant le fond du bassin de décantation sera nettement plus bas que celui de l'abreuvoir. L'abreuvoir sera en béton armé dosé à  $300 \text{ kg/m}^3$ , aura une épaisseur uniforme de dix (10) cm et sera coulé dans une fouille de dix (10) cm de profondeur. Le niveau du radier de l'abreuvoir sera impérativement identique à celui du niveau naturel. Il sera aménagé à l'extrémité de l'abreuvoir un trop plein et une vidange qui conduisent au bassin de décantation. La vidange sera constituée d'un tuyau PVC de diamètre 32 ( $\phi=32 \text{ mm}$ ) millimètres environ qui débouche dans le puits perdu. Dans le même sens le niveau du trop-plein devra être légèrement supérieur à celui de la rigole à l'entrée du puits perdu.

- **Construction du puits perdu**

Le puits perdu de forme circulaire ou rectangulaire sera situé à quatre-vingt-dix (90) cm du bassin de décantation avec une profondeur d'au moins deux (02) mètres. Un tuyau d'évacuation en PVC de diamètre 63 mm, permettra de relier le décanteur au puits perdu en tenant compte d'une pente pour faciliter le rejet d'eau. Ce tuyau doit être enfoui de façon sécurisée à l'aide d'un béton.

Le haut du puits perdu sera ceinturé par un muret en béton. Le puits perdu sera équipé de moellons bruts de latérite jusqu'au niveau du sol. L'ouverture du puits perdu sera fermée de façon étanche, à l'aide d'une dalle en béton armé amovible.



**Image 4 :** Superstructure achevée/ **Source :** PROGEA 2



**Image 5 :** Superstructure avec un aménagement pierreux/ **Source :** PROGEA 2

La désinfection en utilisant du chlore doit être effectuée après le test d'essai de pompage pour détruire les parasites. La concentration du chlore doit être préparé à environ cinq milligrammes de chlore par litre (5 mg Cl-/l) de chlore libre résiduel dans l'eau ajoutée au forage. Immédiatement avant chaque installation de la pompe, il faut procéder à la désinfection du forage en y injectant du chlore (1 litre d'eau de Javel dosée à 12%). La pompe sera inutilisée pendant vingt-quatre (24) heures afin de garantir l'effet de désinfection par le chlore.

- **Renouvellement de la pompe**

Après la construction de la margelle et de la superstructure, une nouvelle Pompe à Motricité Humaine (PMH) sera installée sur le forage. La profondeur d'installation de la pompe est estimée en fonction des résultats du développement et de l'essai de débit. Les paramètres pris en compte

dans cet exercice sont entre autres la profondeur totale du forage, le débit du forage, la position des crépines et les niveaux statique et dynamique. Le tableau suivant illustre les informations utiles à considérer pour le calage de la cote d'installation de la pompe :

**Tableau 3 : Données pour le calage de la cote d'installation d'une pompe**

N°	Région	Province	Commune	Village	Quartier	Coordonnées GPS (X= deg min sec ; Y= deg min sec)	Profondeur (m)	Niveau Statique (m)	Rabattement(m)			Niveau Dynamique (m)	Débit (m³/h)			Cote d'installation (m)
									Etape 1	Etape 2	Etape 3		Etape 1	Etape 2	Etape 3	
1																
2																
3																

Dans l'espace CIEH, de nombreuses marques de PMH ont été répertoriées et peuvent être classées en deux grands groupes, à savoir les pompes à tringles et les pompes à membranes. Pour faire le choix d'une marque de pompe, la démarche participative et inclusive recommande d'associer les usagers. En effet, les communautés dans l'utilisation des PMH, privilégient certaines marques par rapport à d'autres. C'est ainsi qu'en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, notamment de durabilité, de disponibilité de pièces de rechange, les choix ont été partagés. Aujourd'hui au Burkina cinq principales marques se dégagent à savoir : la pompe INDIA, la pompe ABI/DIAFA, la pompe KARDIA, la pompe VOLANTA et la pompe VERGNET (**voir Annexe 4**). Au regard du caractère agressif des eaux, il est recommandé d'installer des pompes avec des colonnes en PVC ou en acier inoxydable.



**Image 6 : Installation d'une nouvelle pompe/ Source : PROGEA 2**



**Image 7 : Test de la pompe nouvellement installée/ Source : PROGEA 2**

- **Plaque d'identification**

Une plaque d'identification en matière inoxydable, résistant aux chocs et aux intempéries sera fixée de façon visible, sur la pompe. Elle comportera les informations conformément au tableau suivant:

**Tableau 4 : Modèle de plaque d'identification**

N°	Désignation	Unité de mesure
1	Le maitre d'ouvrage	-
2	Le village et quartier	-
3	Le numéro du forage	-
4	La source du financement	-
5	Les coordonnées géographiques	(degrés, minutes, seconde)
6	La date de réalisation du forage	JJ/MM/AAAA
7	La date de réhabilitation	JJ/MM/AAAA
8	La date d'installation de la pompe	JJ/MM/AAAA
9	Le niveau statique	m
10	Le niveau dynamique	m
11	La cote d'installation pompe	m
12	La profondeur totale du forage	m
13	Le débit	m <sup>3</sup> /h



**Image 8 :** Modèle d'identification d'un forage réhabilité (Plaque fixée sur le clapet d'inspection)/ **Source :** PROGEA 2

## IV. SUIVI-CONTROLE ET RECEPTION

---

### IV.1. Suivi-contrôle des travaux

Le suivi-contrôle est un exercice ayant pour objectif le respect des règles et normes qui accompagnent généralement l'exécution des travaux. Il peut être conduit à pied d'œuvre ou suivant certaines étapes clés de la mise en œuvre. Le contrôle est assuré par des intervenants extérieurs au prestataire en charge des travaux. Le contrôleur est chargé de veiller à l'exécution des travaux conformément au cahier de charges. Il valide les travaux étape par étape. Toutefois, il s'avère nécessaire de prendre des précautions en organisant des réceptions des matériels et des matériaux avant la réalisation effective des travaux. Dans l'expérience du PROGEA 2, le suivi-contrôle a été assuré par les Directions Régionales en charge de l'Eau et l'équipe projet. Aussi dans une dynamique inclusive, les populations doivent être associées à la supervision des travaux. En effet, les points focaux communaux eau et assainissement, les responsables des AUE, les conseillers municipaux et les responsables des Comités Villageois de Développement (CVD) doivent suivre avec intérêt les travaux. Aussi, il s'avère nécessaire de :

- expliquer à la communauté la consistance des travaux de réhabilitation ;
- présenter le prestataire à la communauté ;
- s'assurer que toutes les mesures de sécurité sont prises correctement par le prestataire de service sur le chantier ;
- s'assurer de l'avancement des travaux selon le planning préétabli.

### IV.2. Réception des travaux

La réception des travaux intervient à la fin des travaux et à la demande de l'entreprise. Elle s'effectue comme suit :

- **La réception technique** : cette étape vise à certifier que les travaux ont été réalisés intégralement selon les normes et les prescriptions du maître d'ouvrage conformément au cahier de charges. Elle se fait sur le terrain en présence du prestataire et du contrôleur (**voir annexe 5**).
- **La réception provisoire** : l'issue de l'exécution de l'ensemble des travaux objet de la réhabilitation est matérialisée par une réception des travaux. Cette réception est conduite par une commission pluridisciplinaire qui doit se prononcer sur la qualité des travaux exécutés conformément au cahier de charges de l'entreprise. Généralement, une grille d'évaluation est élaborée et mise à la disposition de tous les membres de la commission de réception (**Voir annexe 6**).
- **La réception définitive** : elle intervient à l'issue d'une période d'exploitation de l'ouvrage dont la durée est définie dans le cahier des charges du prestataire des travaux. Dans le cadre de PROGEA 2, cette période a été convenue pour six mois. A l'échéance, les mêmes opérations de contrôle sur l'état technique des différents éléments de l'ouvrage réalisées lors de la réception provisoire sont reconduites.

## V. RECOMMANDATIONS

---

Pour mener à bien les travaux de réhabilitations, il est nécessaire de :

- Impliquer les services techniques déconcentrés en charge de l'eau dans tout le processus ;
- Prendre en compte des principes de l'AFDH dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités ;
- Associer les maintenanciers locaux lors du diagnostic et des travaux de réhabilitation ;
- Identifier les ouvrages par leurs coordonnées géographiques réelles ;
- Utiliser les colonnes en PVC ou en acier inoxydable ;
- Réceptionner les matériel et matériaux avant leur utilisation ;
- Désinfecter le forage lors de la pose de la pompe ;
- Procéder à la pose de la pompe seulement à la fin de tous les travaux de génie civil ;
- Maçonner la crête du muret sous une forme conique pour éviter les usages dégradants (siège, support pour récipient de prélèvement) ;
- S'assurer que la dénivelée entre le fond du décanteur et le fond de l'abreuvoir est suffisante afin d'éviter l'encombrement du système d'évacuation ;
- Créer une aire de lavage constituée essentiellement d'une plate-forme en béton et d'un puits perdu à une distance raisonnable du forage ;
- Susciter le nettoyage régulier de l'ouvrage et de son environnement par les usagers ;
- Faire un aménagement autour de la superstructure sous forme de haie vive ou cordon pierreux pour empêcher la dégradation par des mauvais usages tels que l'accès des animaux sur le trottoir, l'utilisation du muret comme support pour bicyclette etc.
- Utiliser des coffrages métalliques pour les travaux de maçonnerie afin d'assurer une meilleure qualité des réalisations.

## VI. ANNEXES

---

Annexe-1 Modèle d'engagement de la communauté

Annexe-2 Fiche de diagnostic des forages à réhabiliter

Annexe-3 Modèle de Plan de l'aménagement de surface

Annexe-4 Quelques types de PMH et leurs coupes techniques

Annexe-5 Liste de contrôle pour réception technique

Annexe-6 Modèle de procès-verbaux de réceptions

*Annexe 1 : Modèle d'engagement de la communauté*

---

**REGION :**

**VILLAGE :**

**PROVINCE :**

**QUARTIER :**

**COMMUNE :**

**PMH :**

**Coordonnées : X** \_\_\_\_\_

**Y** \_\_\_\_\_

**DATE :**

**PROCES VERBAL**

**DE CONFIRMATION DE FORAGE A REHABILITER DANS LE CADRE DE PROGEA 2**

L'an deux mil ..... et le ..... a eu lieu dans le village de....., la rencontre de confirmation de forage à réhabiliter dans le quartier de .....

Après une visite contradictoire, les acteurs ont convenu des actions suivantes :

- La réhabilitation complète du forage équipé d'une pompe de marque ..... par une autre pompe de marque ..... par PROGEA 2 courant 2017 ;
- L'adhésion de la population du village de ..... à la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi urbain conformément aux orientations du décret n° 514/PRES/PM/MEE du 03 novembre 2000 ;
- Au paiement de la somme de soixante-quinze mille (75 000) francs CFA auprès de la Commune de ..... dans le délai imparti du ..... au titre de la contribution des bénéficiaires pour la réhabilitation de l'ouvrage ;
- Au respect strict des cahiers des charges de l'AUE et du gestionnaire de PMH ;
- La mobilisation conséquente des ressources financières annuelles dédiées au suivi, entretien et au renouvellement futur de la PMH auprès des usagers ;
- L'AUE devra en outre autoriser la dépose de l'ancienne pompe au niveau de la DREA/DPEA.
- L'AUE s'engage à protéger et entretenir l'ouvrage.

NB : L'AUE s'engage à respecter toute autre disposition utile pour la bonne mise en œuvre du projet de réhabilitation et de la continuité du service public de l'eau potable

Ont signé :

Pour l'AUE

Pour PROGEA 2

Pour la DREA/DPEA

Nom & Prénom(s)

Nom & Prénom(s)

Nom & Prénom(s)

Tél :

Tél :

Tél :

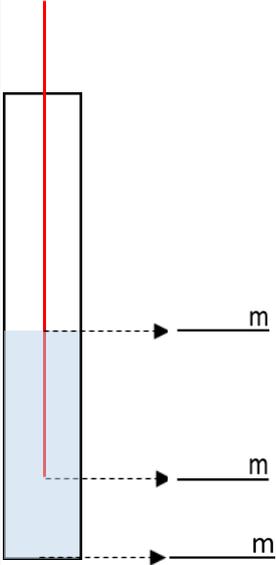
### Liste de présence

N°	NOM	PRENOM(S)	ATTRIBUTION	N° TELEPHONE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				

**Annexe 2 : Fiche de diagnostic des forages à réhabiliter**

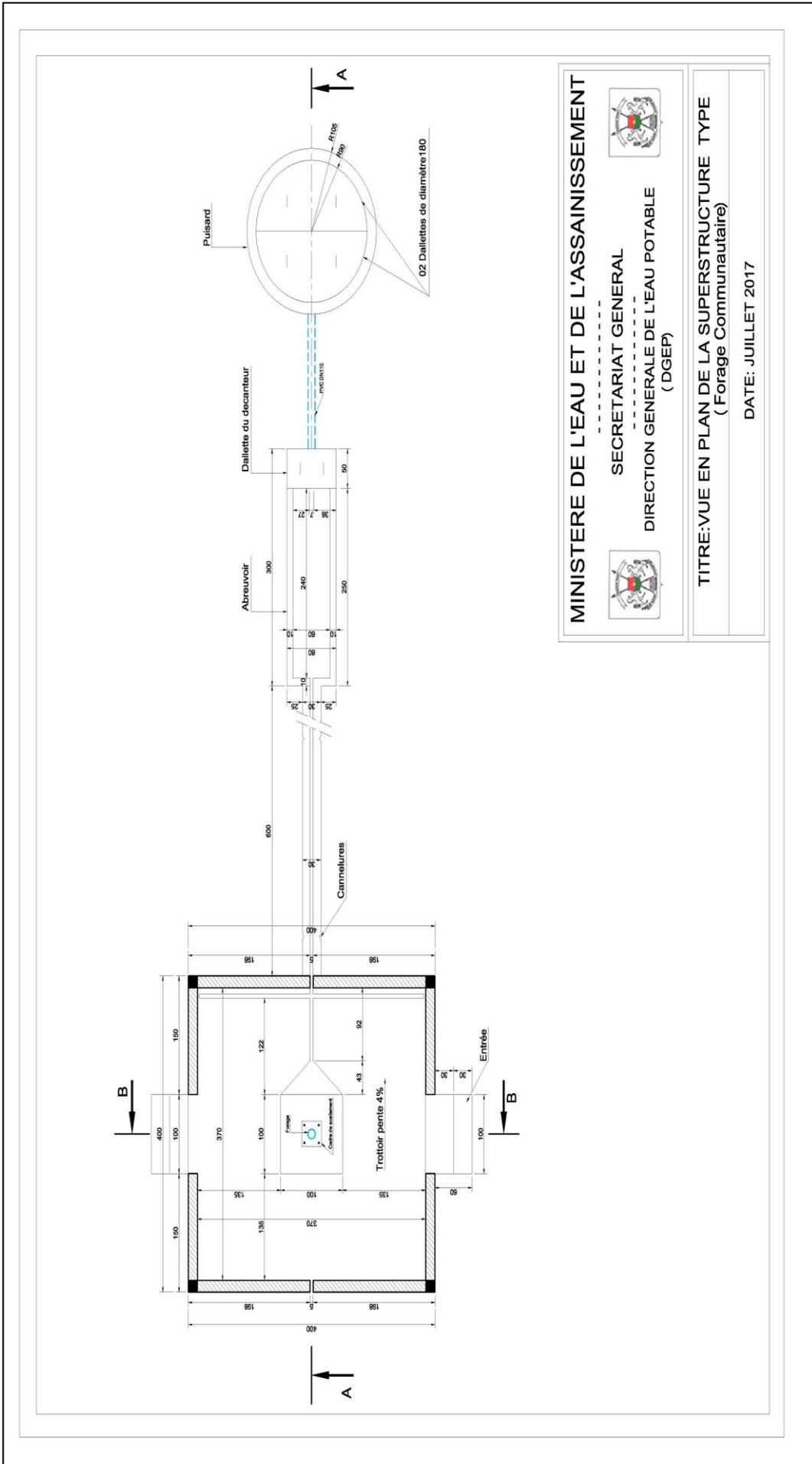
Région/Province/Commune/Village/Quartier /Coordonnées GPS (X ; Y)

Eléments à diagnostiquer	Etat des lieux	Diagnostic
Vérification de débit	Durée de pompage pour avoir l'eau : min.    Sec. /    nombre de coups de pompage  Durée de remplissage de bidon de 10L : min.    Sec. /    nombre de coups de pompage  Débit du forage :            m3/h	
Vérification de la qualité de l'eau	Existence du sable Existence de dépôt Existence de rouille ph	
Vérification de partie hors-sol de pompe	Etat technique de la pompe (pièces usées, état de fonctionnement...)	
Démontage de la partie hors-sol	Anomalies constatées ou difficultés rencontrées lors du démontage	
Vérification de partie sous-sol de pompe (exhaure)	Longueur de colonne démontée :    m (nombre de tuyaux) Nature : Inox / Galva / PVC Anomalies : - Existence de boue ou de débris solides (constatée à partir de quelle longueur de colonne remontée    m) - Existence de rouille (constatée à partir de quelle longueur de colonne remontée    m) - Existence de fissures (positions sur la colonne) - Filetages usés (positions sur la colonne)	
	Cylindre Marque : Nature : Inox / Fonte/ Laiton/ PVC Anomalie : Fuite d'eau / Existence de boue ou de débris solides / Existence de rouille / Existence de dégradation au niveau de la chemise du cylindre / Non-fonctionnement du clapet anti retour (clapet de pied) / Usure de joints (d'étanchéité, de clapet ou de piston)	

	<p>Tringle :</p> <p>Nature : Inox / Galva</p> <p>Anomalie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de boue ou de débris solides (constatée à partir de quelle longueur de colonne remontée m)</li> <li>- Existence de rouille (constatée à partir de quelle longueur de colonne remontée m)</li> <li>- Existence de fissures (positions sur la colonne)</li> <li>- Filetages usés (positions sur la colonne)</li> </ul>	
<p>Vérification de forage</p>	<p>Niveau statique : m</p> <p>Profondeur de forage : m</p> <p>Cote d'installation initiale : m</p> <p>Profondeur d'installation constatée : m</p> <p>Anomalies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- forage tordu</li> <li>- existence de boue ou de débris solides</li> <li>- dénoyages de la pompe</li> </ul>	
<p>Vérification de Superstructure</p>	<p>Margelle : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Joint d'étanchéité : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Trottoir : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Mur : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Marchepied : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Canal: Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Abreuvoir : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Décanteur : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Tuyau d'évacuation : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Puits perdu : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Dalles de couverture : Bon / Passable / besoin de réparation</p> <p>Aire de lavage : Bon / Passable / besoin de réparation</p>	
<p>Diagnostic :</p>		

*Annexe 3 : Modèles de plans de l'aménagement de surface*

- Plan d'aménagement d'un forage communautaire



**MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

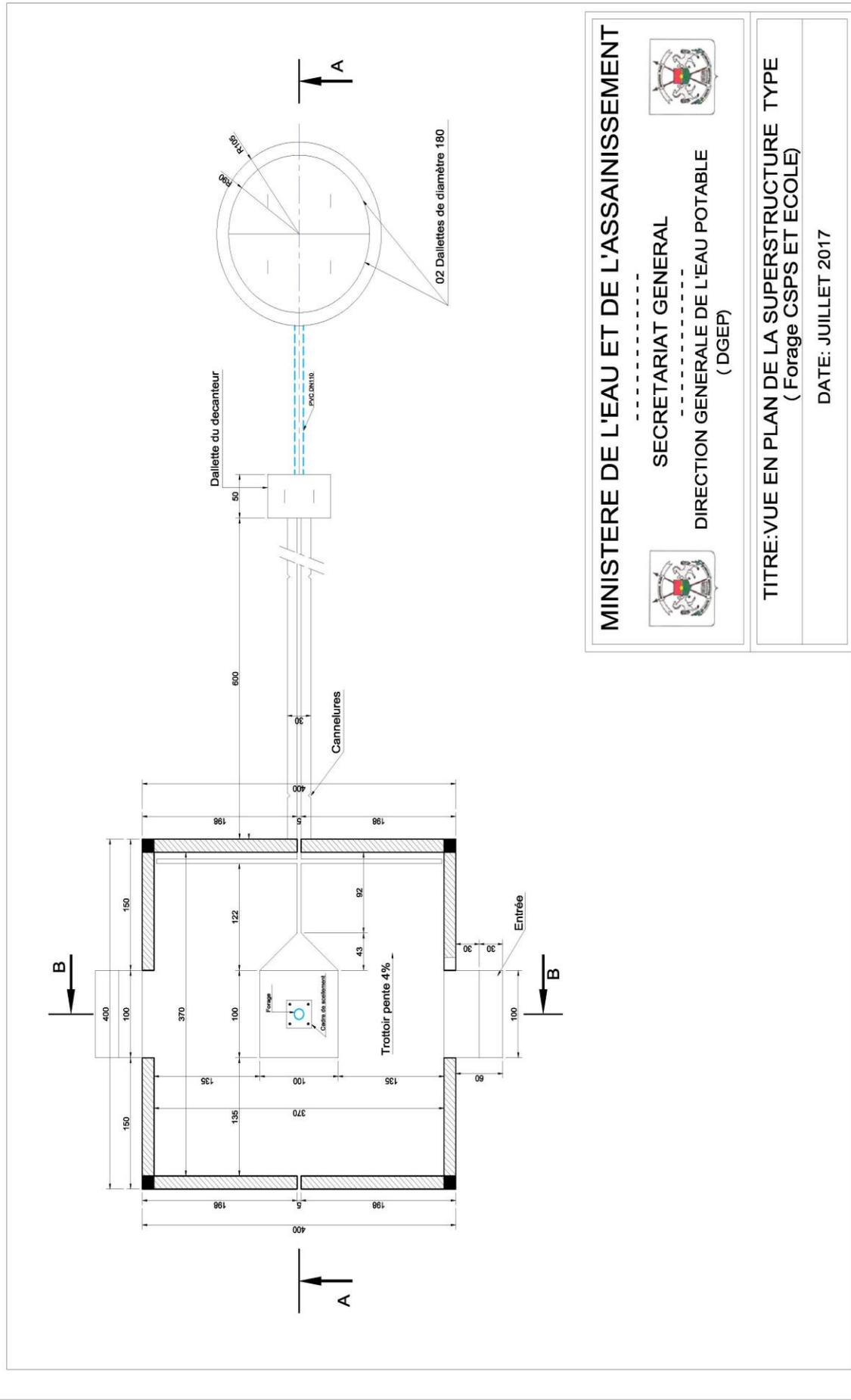
SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU POTABLE (DGEPP)

**TITRE: VUE EN PLAN DE LA SUPERSTRUCTURE TYPE (Forage Communautaire)**

DATE: JUILLET 2017

▪ Plan d'aménagement d'un forage institutionnel



MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'EAU POTABLE  
(DGEPI)



TITRE: VUE EN PLAN DE LA SUPERSTRUCTURE TYPE  
(Forage CSPS ET ECOLE)

DATE: JUILLET 2017

*Annexe 4 : Quelques types de PMH et leurs coupes techniques*

▪ Quelques types de PMH couramment utilisées au Burkina Faso

**Pompe ABI**



**Pompe DIAFA**



**Pompe INDIA**



**Pompe KARDIA**



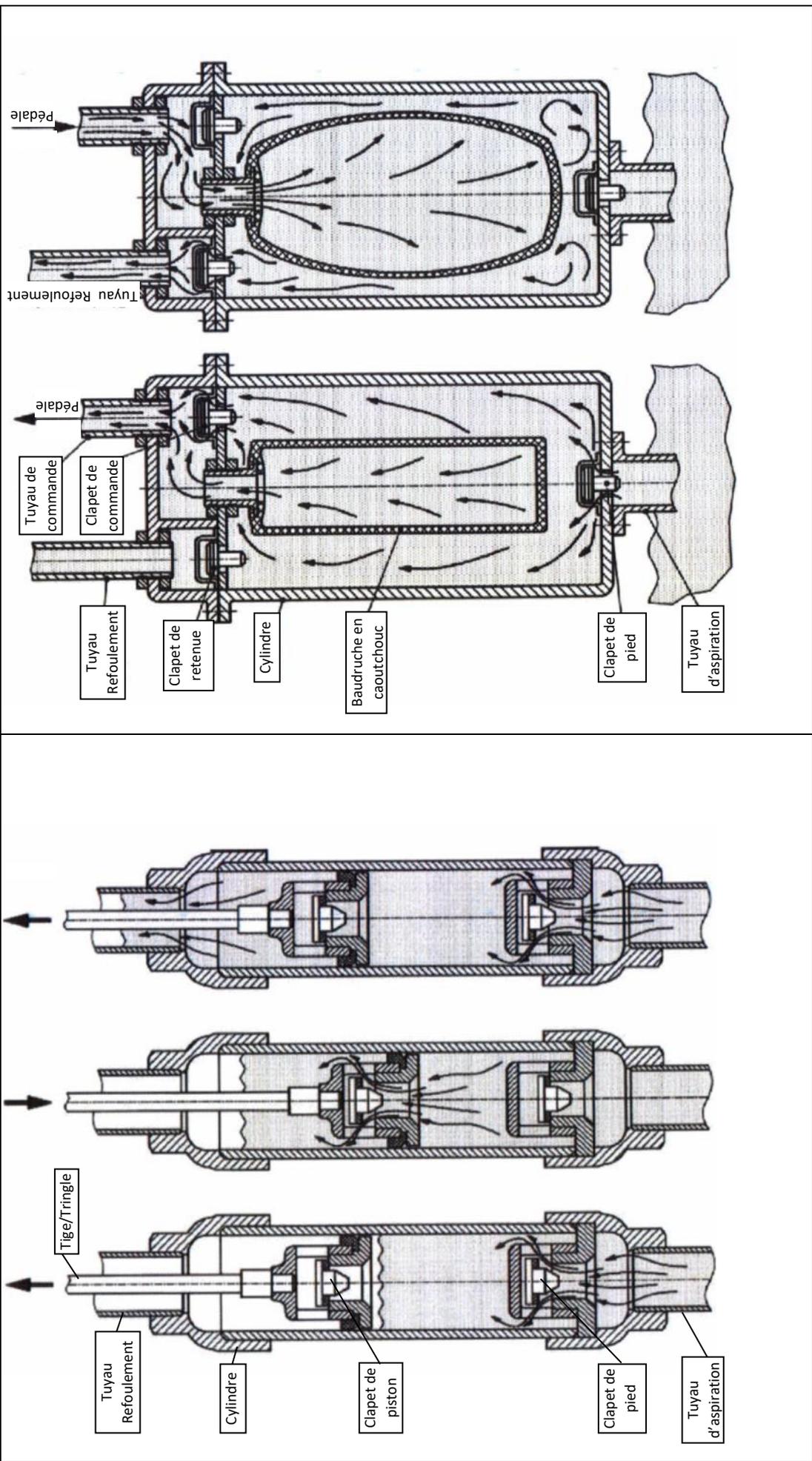
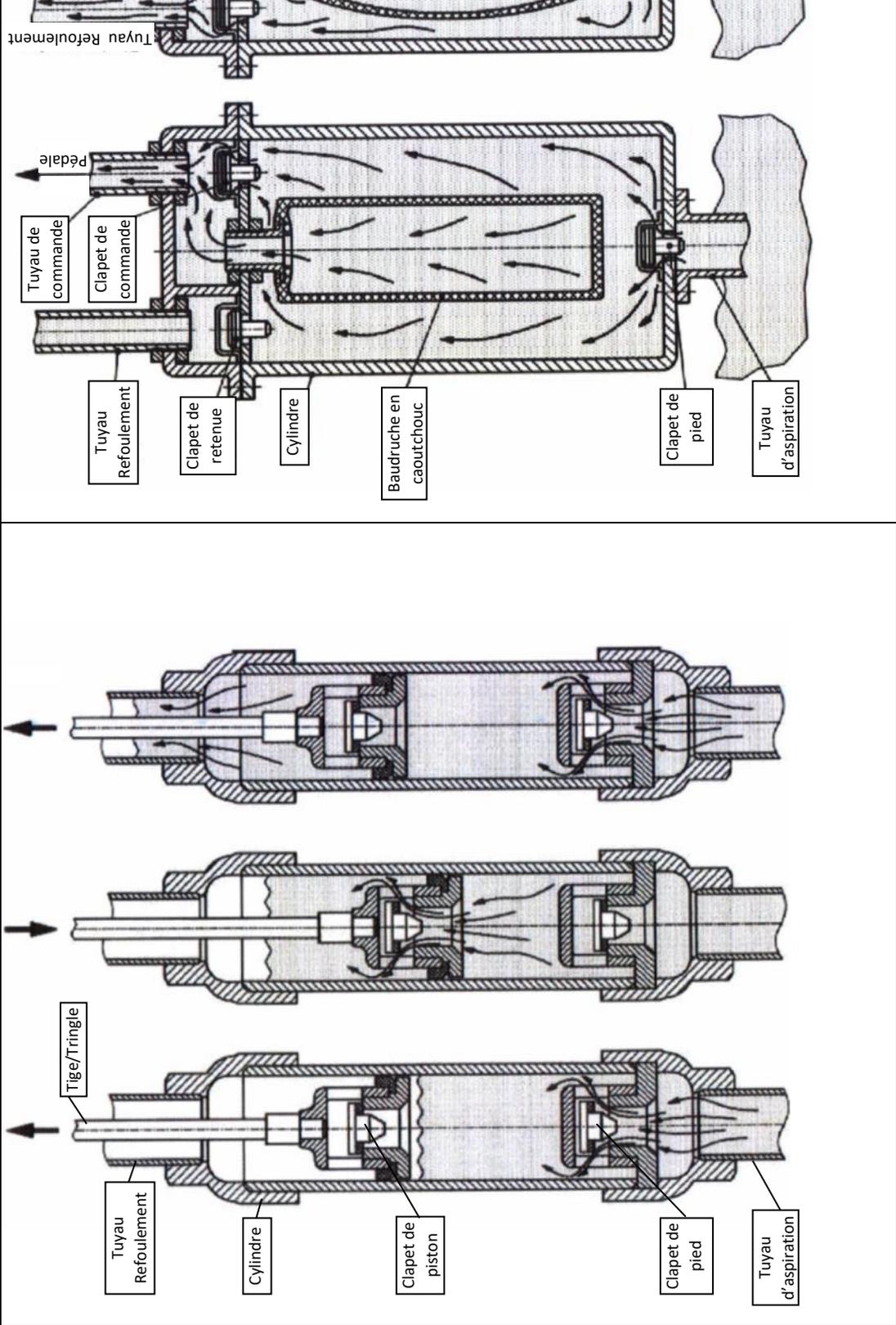
**Pompe VOLANTA**

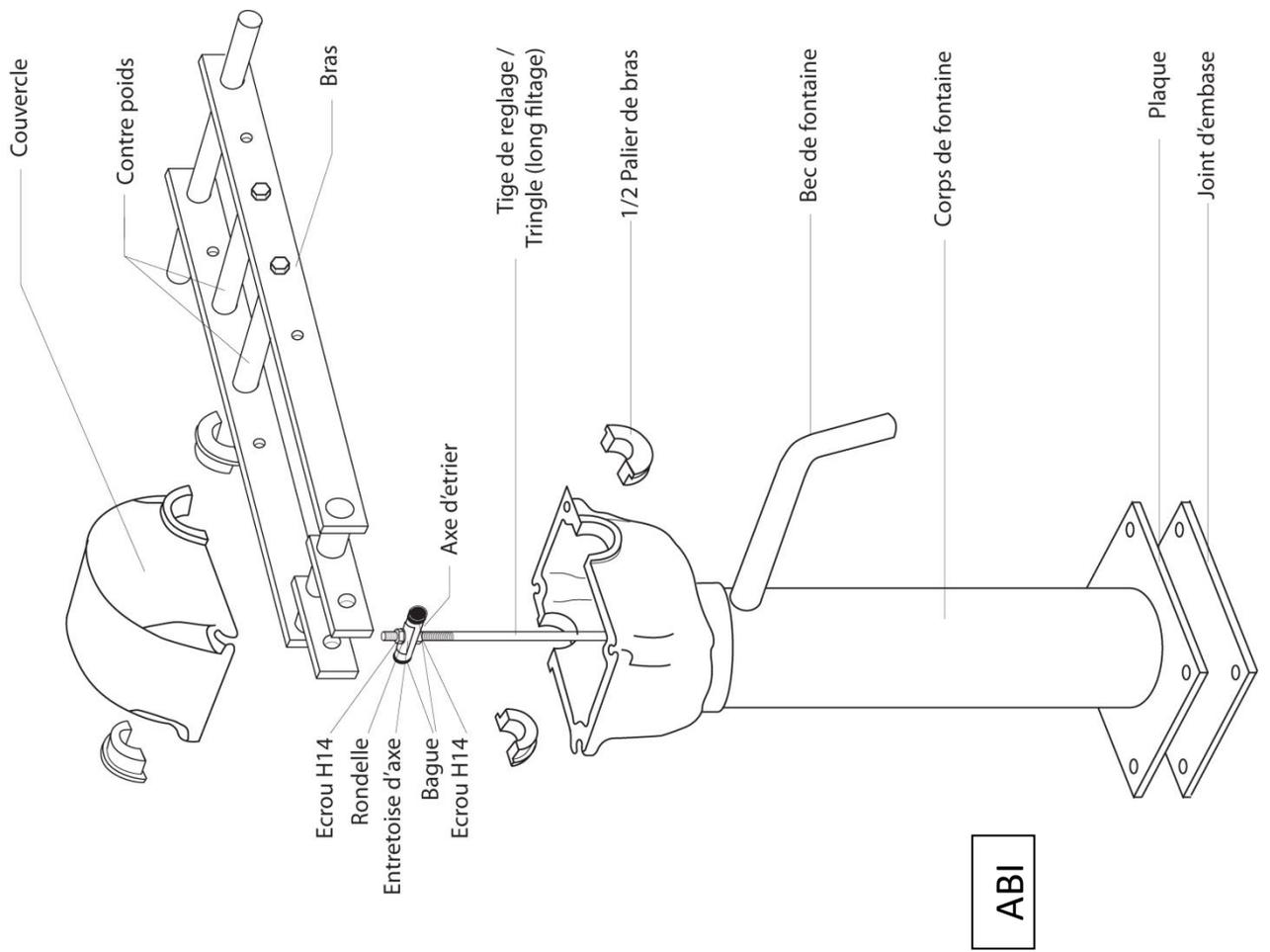
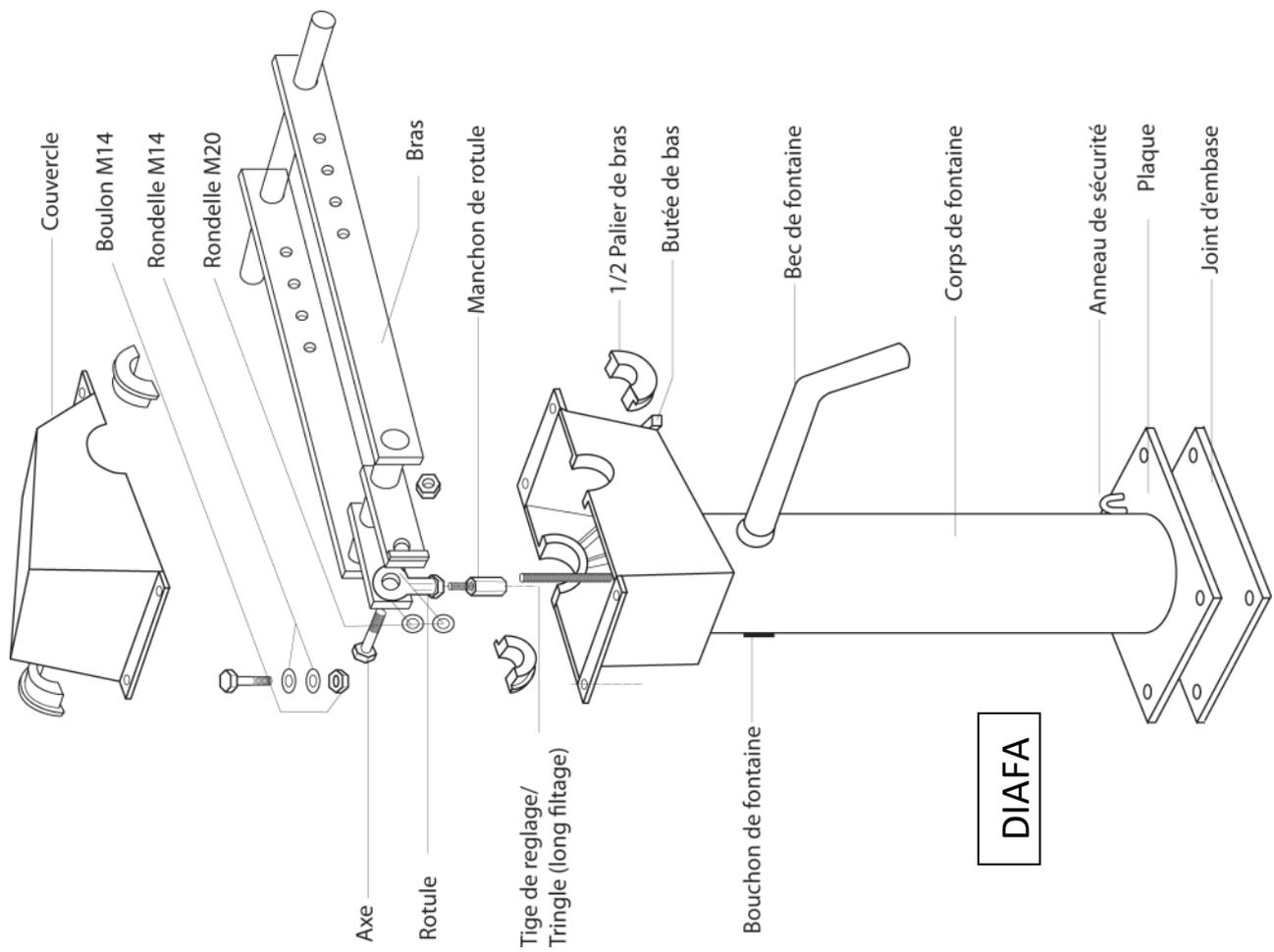


**Pompe VERGNET**

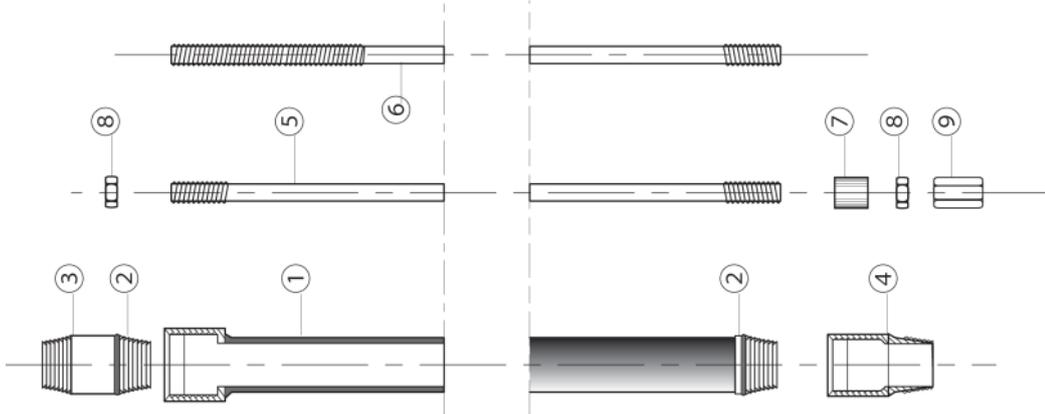
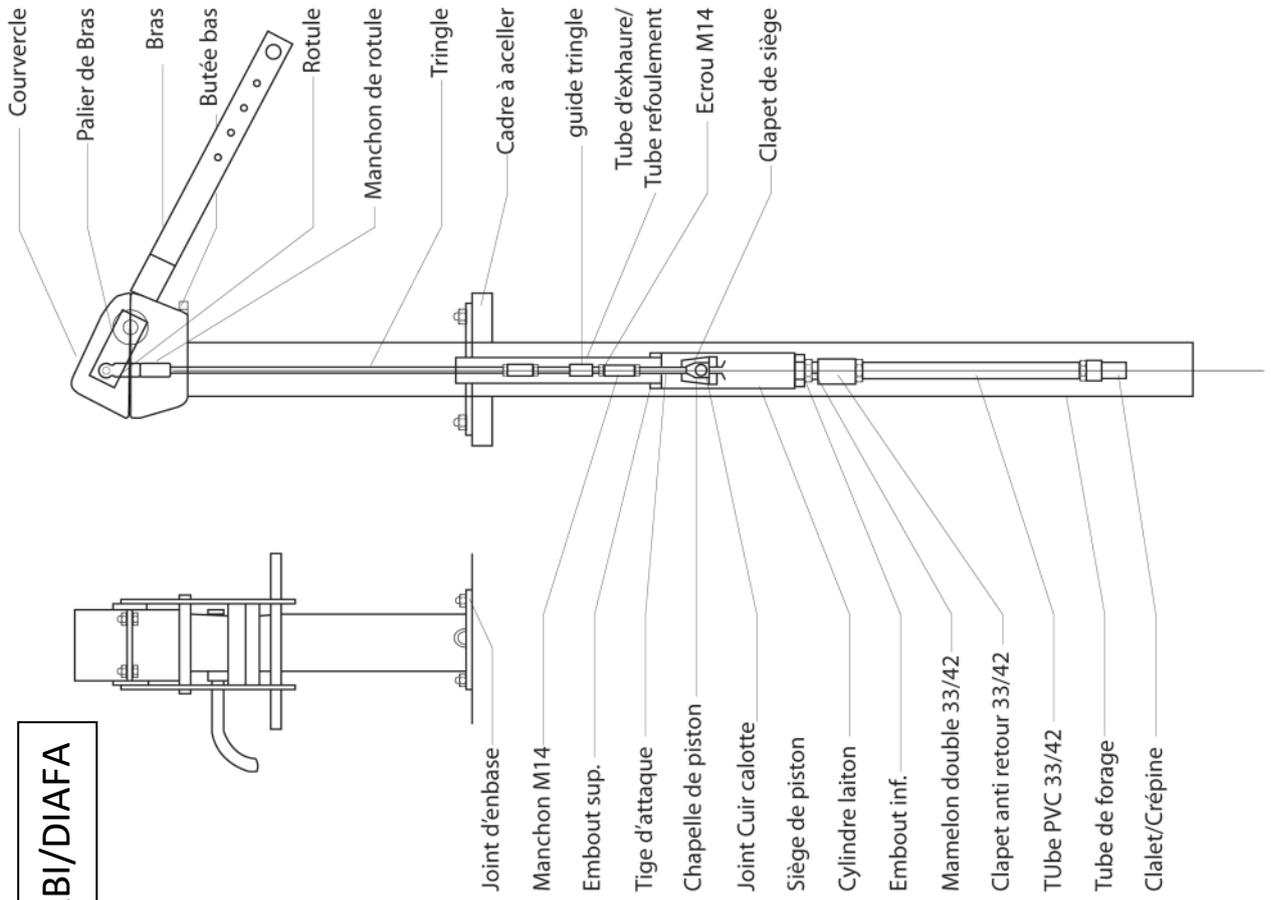


▪ Coupes techniques des PMH

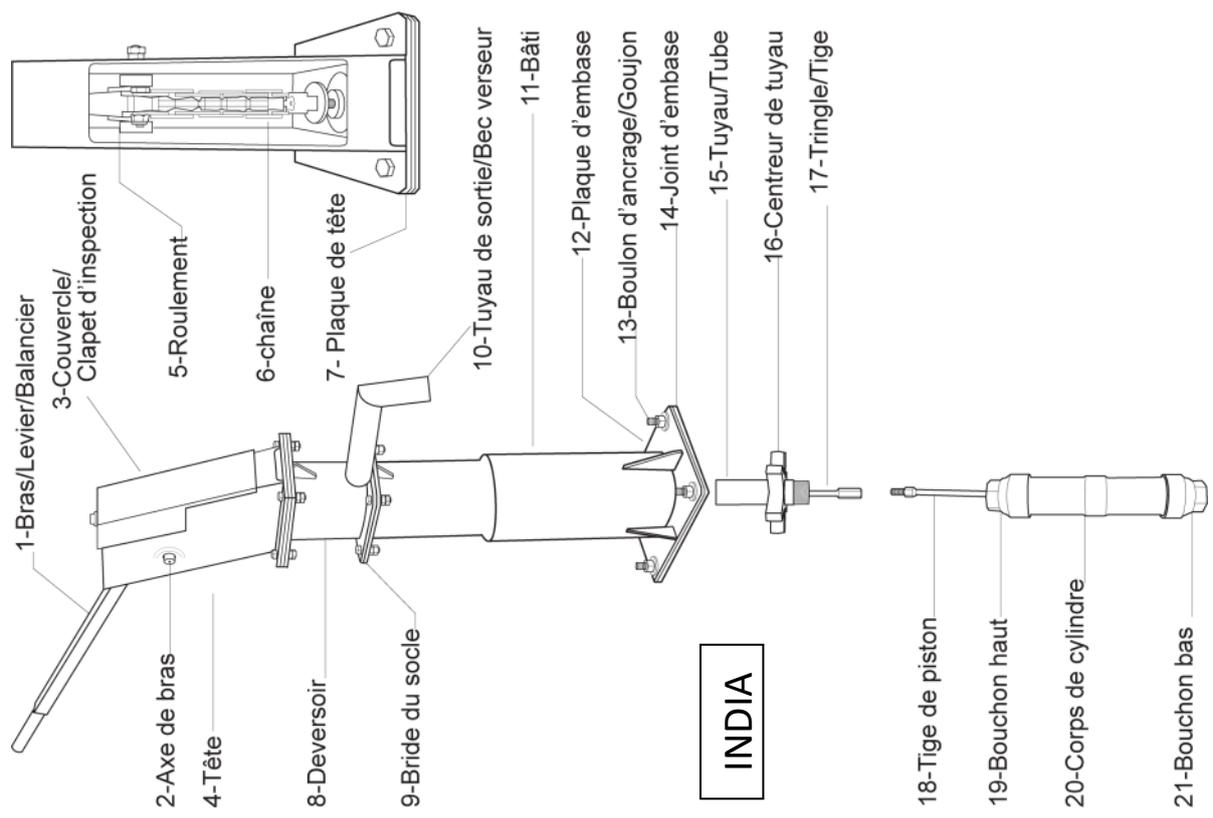
<p style="text-align: center;"><b>Pompes à Piston</b> (ABI/DIAFA, INDIA, KARDIA, VOLANTA)</p>	 <p>The diagram shows three sequential cross-sections of a piston pump. In the first, the piston is at the bottom of the cylinder, and the intake valve (Clapet de piston) is open, drawing fluid from the suction pipe (Tuyau d'aspiration). In the second, the piston moves up, compressing the fluid. In the third, the piston is at the top, and the discharge valve (Clapet de pied) is open, pushing fluid into the discharge pipe (Tuyau Refoulement). Labels include: Tuyau Refoulement, Tige/Tringle, Cylindre, Clapet de piston, Clapet de pied, and Tuyau d'aspiration.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Pompe à Membrane</b> (VERGNET)</p>	 <p>The diagram shows two sequential cross-sections of a diaphragm pump. In the first, the diaphragm is pushed down by the control lever (Clapet de commande) via the control pipe (Tuyau de commande), creating a vacuum that draws fluid from the suction pipe (Tuyau d'aspiration). In the second, the diaphragm is pushed up, forcing fluid into the discharge pipe (Tuyau Refoulement). Labels include: Tuyau Refoulement, Clapet de retenue, Cylindre, Baudruche en caoutchouc, Clapet de pied, Tuyau d'aspiration, Tuyau de commande, Clapet de commande, and Pédale.</p>



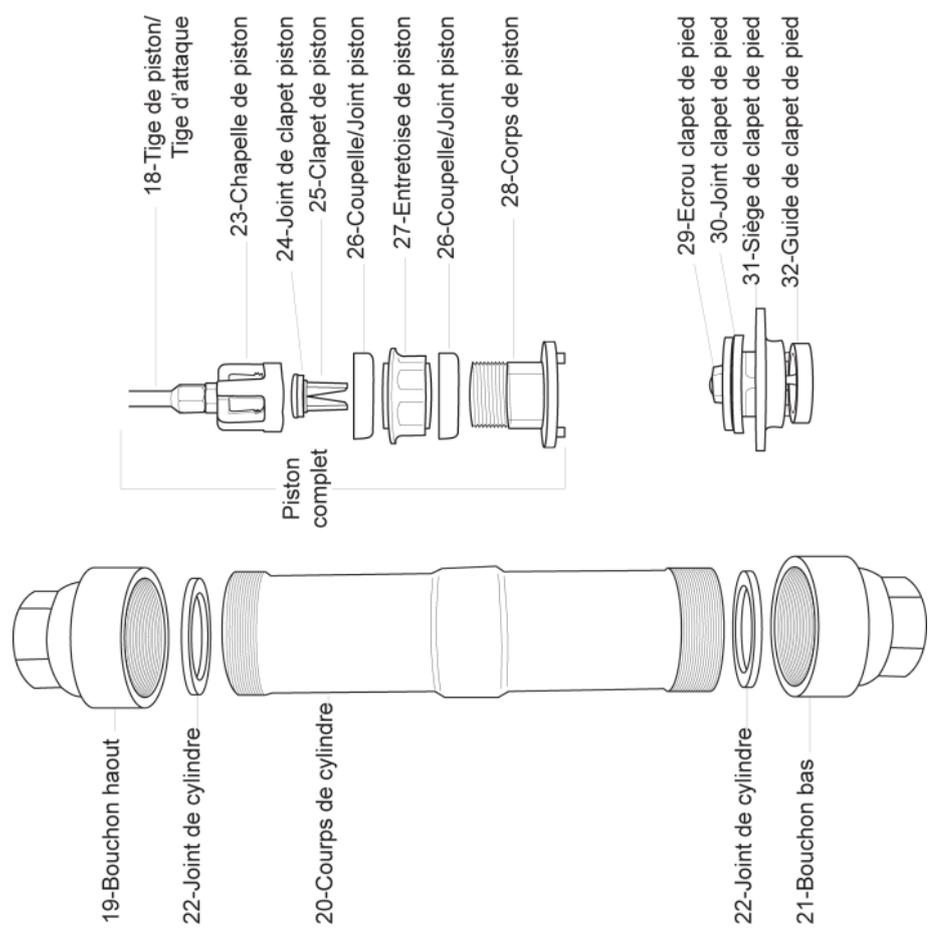
**ABI/DIAFA**

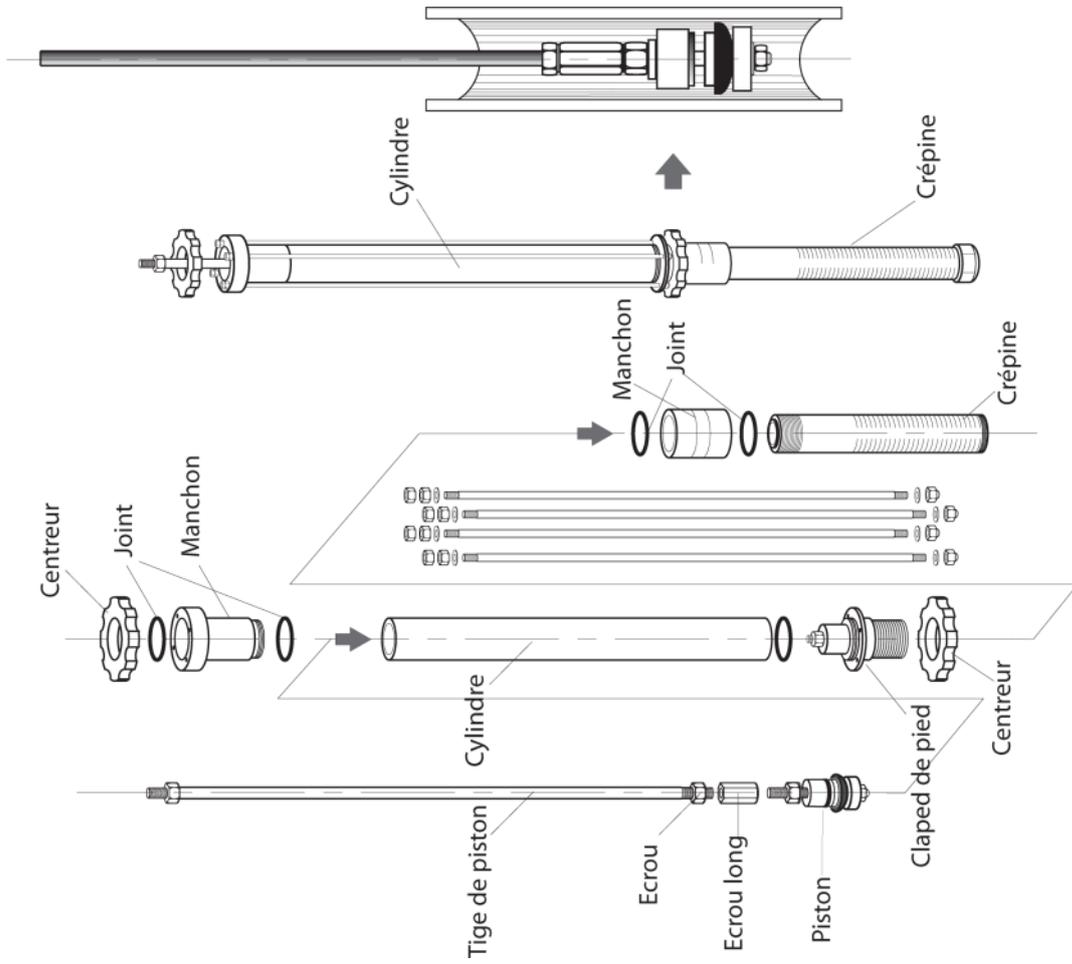
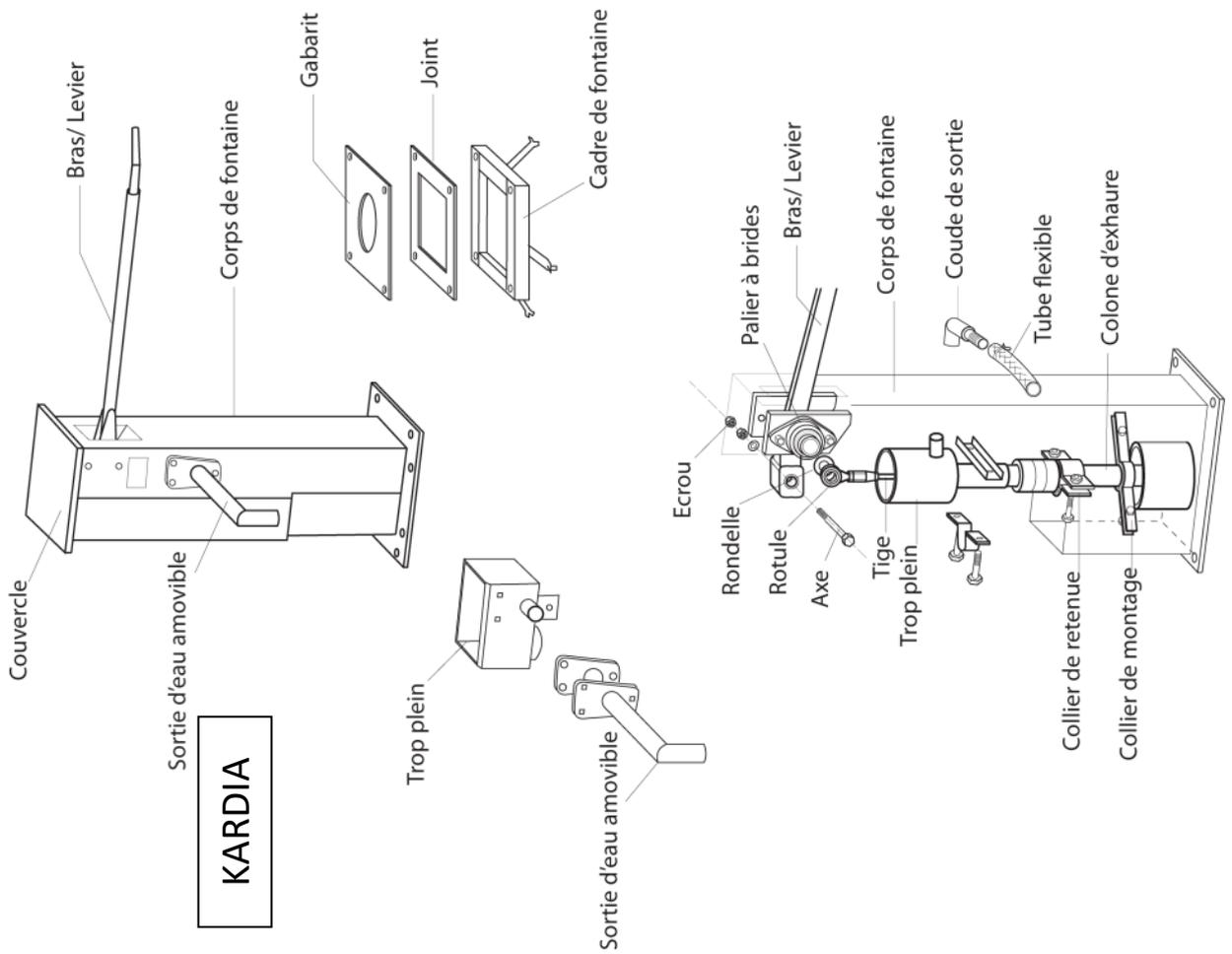


- 1 Colonne Inox n° 33/42/300
- 2 Joint torique de tube 33/42
- 3 Adaptateur MM
- 4 Adaptateur MF
- 5 Tringle courante
- 6 Tringle d'ajustage
- 7 Centreur de tringle / Guide
- 8 Ecrus H12
- 9 Manchons M12

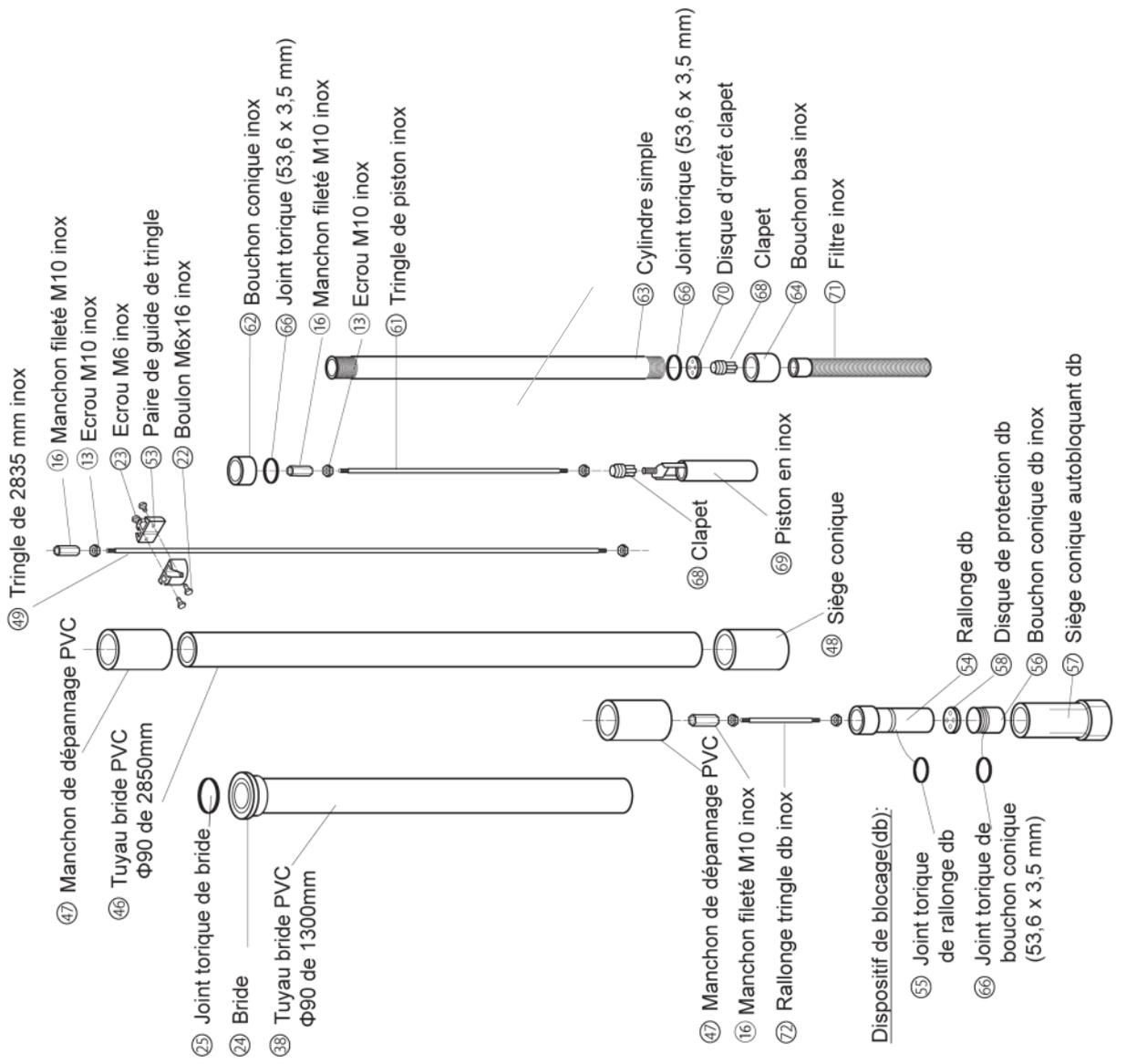


INDIA

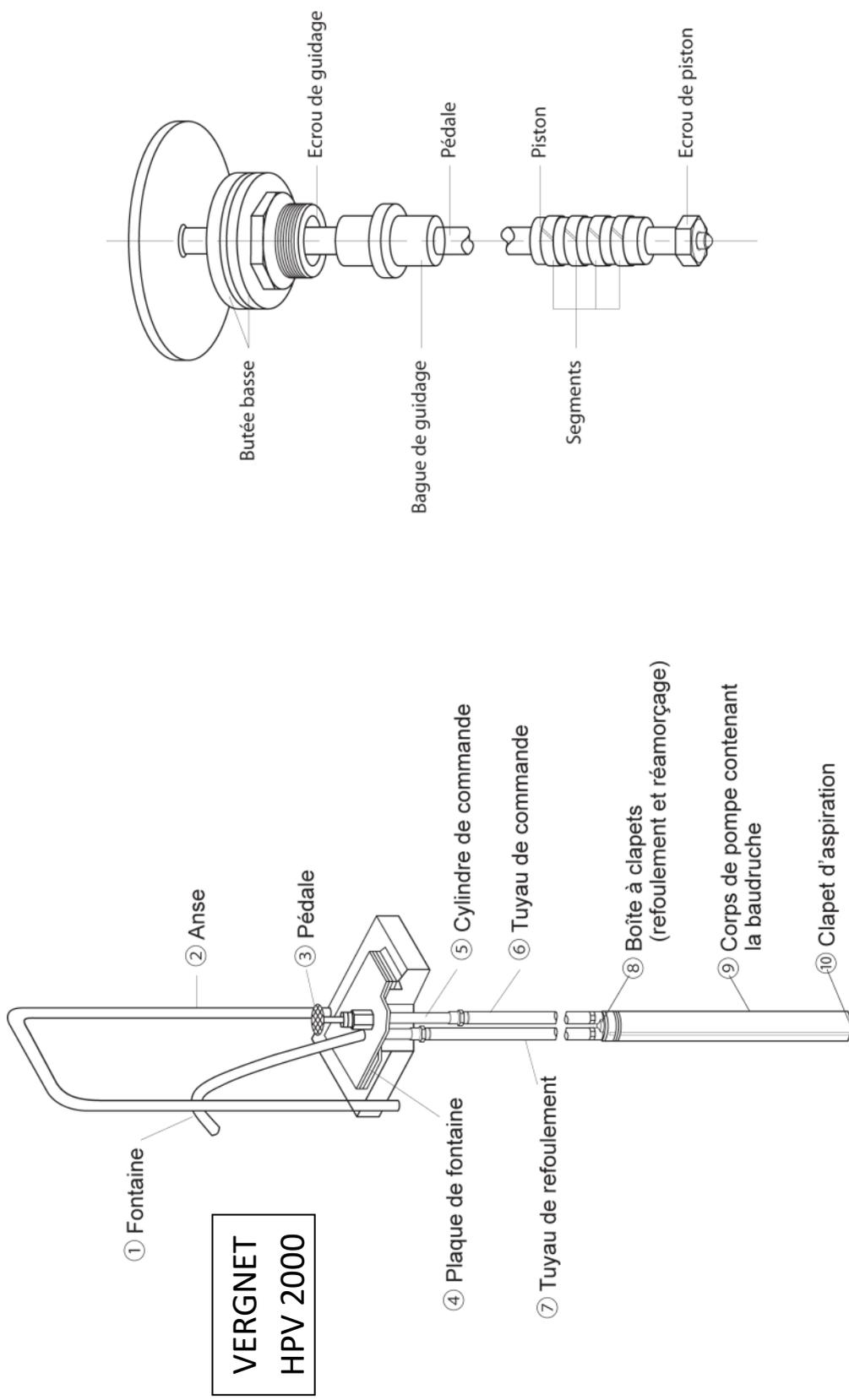




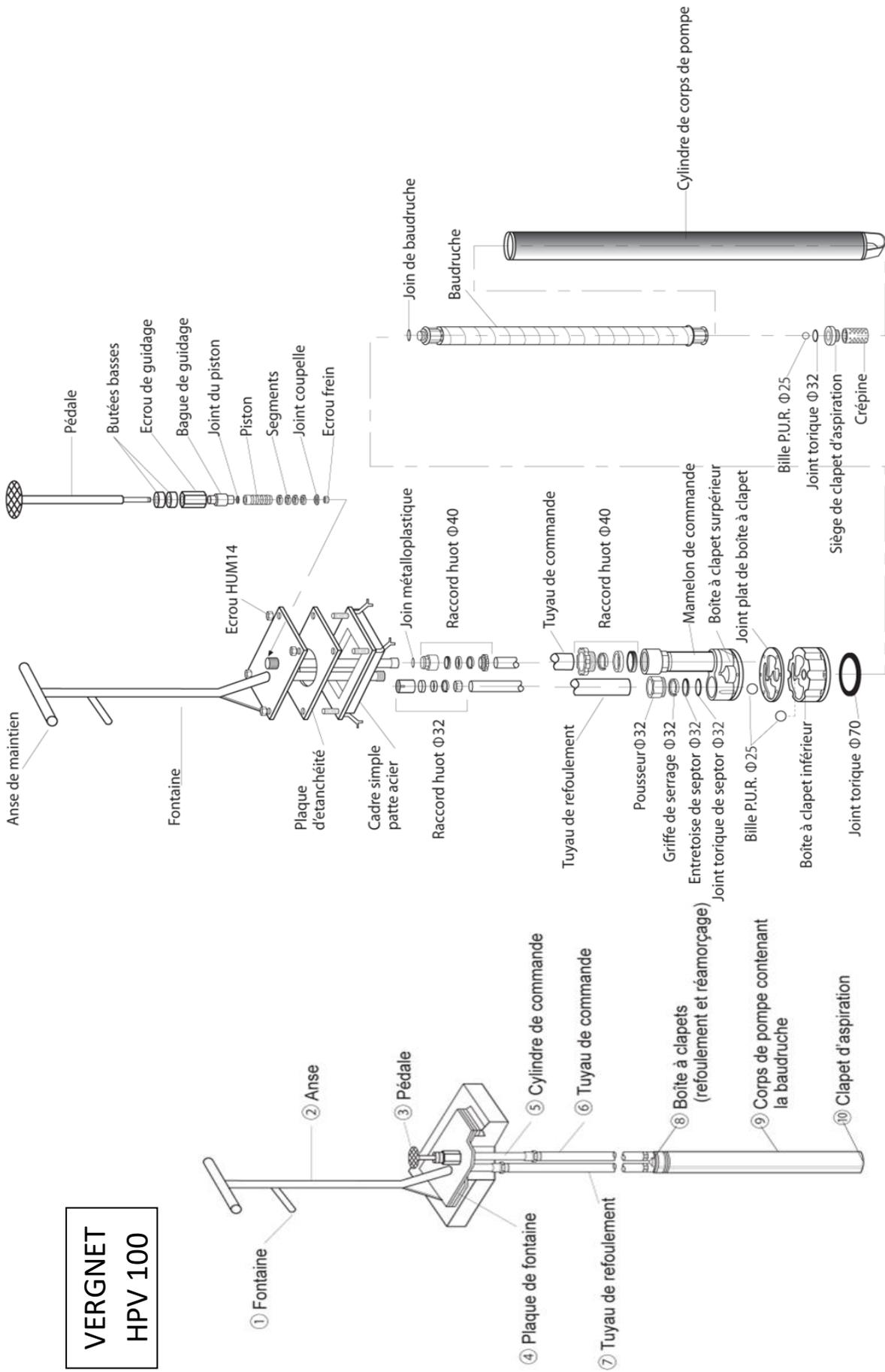




**Dispositif de blocage (db):**



# VERGNET HPV 100



*Annexe 5 : Liste de contrôle pour réception technique*

REGION..... MARQUE DE PMH.....

COORDONNEES GPS X.....  
Y.....

PROVINCE.....

COMMUNE..... ANNEE DE REALISATION.....

VILLAGE/SECTEUR..... ANNEE DE REHABILITATION.....

QUARTIER/LIEU..... FINANCEMENT : .....

DATE.....

**FICHE D'EVALUATION  
DES ELEMENTS DE CONTROLE TECHNIQUE**

N°	ELEMENTS D'APPRECIATION	NIVEAU D'APPRECIATION		OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES
		BIEN	PASSABLE MAUVAIS	
1	Eau (Couleur-odeur-Goût)			
2	Pompe (Etat technique-Débit)			
3	Forage (Etat technique-Débit)			
4	Colonne (Caractéristiques-Profondeur d'installation-Etanchéité)			
5	Margelle (Consistance-Solidité de la fixation du cadre de scellement-Pente)			



*Annexe 6 : Modèle de Procès-Verbaux de réceptions*

TIMBRE DU MAITRE D'OUVRAGE
----------------------------

BURKINA FASO  
-----  
Unité - Progrès - Justice

Date.....

**PROCES VERBAL DE RECEPTION (PROVISOIRE/ DEFINITIVE)**

MARCHE	N° .....
OBJET	Travaux de réhabilitation de ..... (nombre) forages dans .....(préciser le lieu, le contexte du projet)
ATTRIBUTAIRE	<b>Nom et Adresse complète de l'entreprise</b>
MONTANT DU CONTRAT HT-HD	<b>En lettres et en chiffres ( F CFA)</b>
FINANCEMENT	Indiquer la source du financement
DELAI D'EXECUTION	Préciser en mois
DATE DE DELIVRANCE DE L'ORDRE DE SERVICE	JJ/ MM/ AAAA
DATE PREVISIONNELLE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX	Au plus tard JJ/ MM/ AAAA
DATE NORMALE DE RECEPTION DES TRAVAUX	JJ/ MM/ AAAA
DATES DE RECEPTION EFFECTIVE DES TRAVAUX	JJ/ MM/ AAAA

**Composition des membres de la commission :**Président : **NOM et Prénoms/ Structure**Rapporteur : **NOM et Prénoms/ Structure**Membre : **NOM et Prénoms/ Structure**Observateurs : **NOM et Prénoms/ Structure**

**L'an deux mil .....(préciser la date ou période)**, la Commission de réception s'est rendue sur les sites des travaux de réhabilitation de .....(préciser les sites) en vue de procéder à la réception (provisoire/définitive) desdits travaux exécutés par .....(préciser le nom de l'entreprise), attributaire du .....(préciser le lot ou la quantité des travaux et les références du marché). Les sites concernés sont listés dans le tableau ci-dessous.

**Liste des sites réhabilités**

<b>N°</b>	<b>REGION</b>	<b>PROVINCE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>VILLAGE</b>	<b>QUARTIER</b>	<b>COORDONNEES GPS( X; Y)</b>
1						
2						
3						

A l'issue de la visite contradictoire, la commission a constaté l'exécution des travaux et l'état des ouvrages conformément aux prescriptions techniques et a procédé à la réception (provisoire/ définitive) des ouvrages.

**Ont signé :**

Le Président  <b><u>NOM et Prénom(s)/ Structure</u></b>	Le Rapporteur  <b><u>NOM et Prénom(s)/ Structure</u></b>
Membre  <b><u>NOM et Prénom(s)/ Structure</u></b>	Observateur  <b><u>NOM et Prénom(s)/ Structure</u></b>

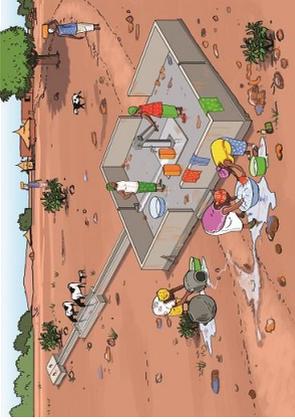
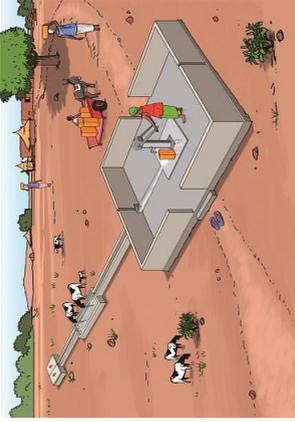
**添付資料 11**  
技術協力成果品  
PHAST 追加教材



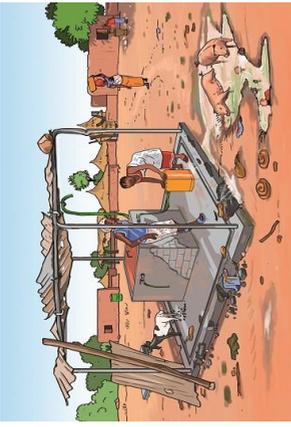
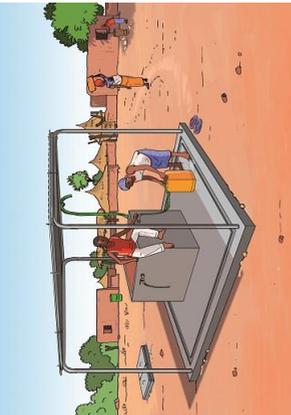
## Thème 10) Propreté autour des points d'eau

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter que l'eau ne soit souillée au moment du puisage. Les éléments de pollution de l'eau sont: excréments humains et animaux, ordures ménagères, pusettes mal protégées, récipients sales.

### - Propreté autour des forages

Mauvais exemple	Moyen	Bon exemple
 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Salété autour du forage</li> <li>-Forage non clôturé ou clôturé endommagé</li> <li>-L'eau stagnante autour du forage</li> <li>-Contamination par les animaux, les ordures et les excréments</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Forage avec infrastructure intacte avec des saletés (Excréments d'animaux et humains, sachets, etc) autour ;</li> <li>-On entre dans l'espace de puisage avec des chaussures.</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Propreté autour de forage</li> <li>-Forage bien clôturé</li> <li>-Laisser les chaussures avant d'entrer dans l'espace de puisage</li> </ul>

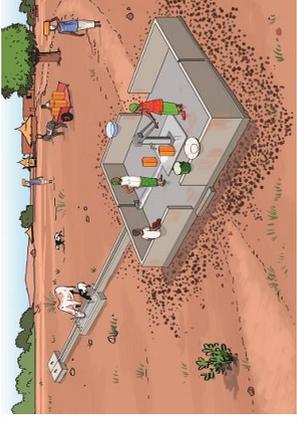
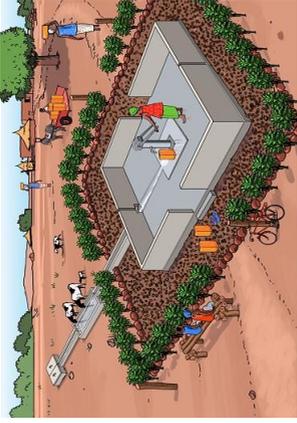
## - Propreté autour des bornes fontaines

Mauvais exemple	Moyen	Bon exemple
 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Saleté autour de la borne fontaine ;</li> <li>-L'eau stagnante autour de la borne fontaine ;</li> <li>-présence d'animaux et les excréments ;</li> <li>-dégradation avancée du trottoir, toit endommagé.</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Borne fontaine avec toute la superstructure intacte avec des saletés (Excréments d'animaux et humains, sachets, etc) autour ;</li> <li>-On entre dans l'espace de prélèvement avec des chaussures ;</li> <li>-lessive/Vaisselle à proximité.</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>-Borne fontaine avec toute la superstructure intacte ;</li> <li>Propreté autour de la borne fontaine</li> <li>-Trottoir bien propre ;</li> <li>-Absence d'animaux ;</li> <li>-Laisser les chaussures avant d'entrer dans l'espace de prélèvement</li> </ul>

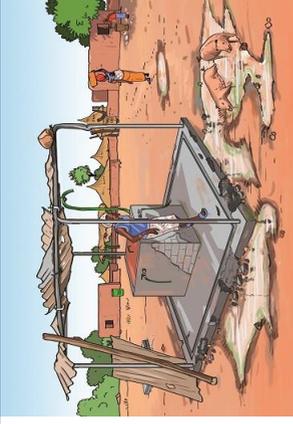
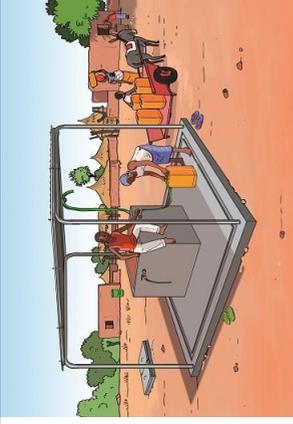
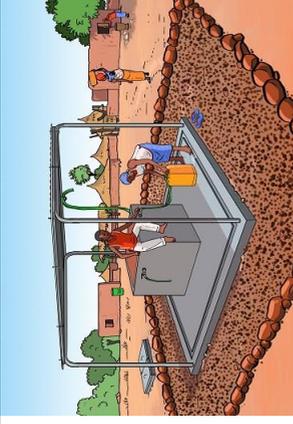
## Thème 11) Aménagement autour des points d'eau

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter que l'eau ne soit souillée au moment du puisage notamment par des excréments humains et animaux, les ordures ménagères. Pour ce faire, des aménagements spécifiques devront être réalisés autour du point d'eau.

### - Aménagement autour des forages

Mauvais exemple	Moyen	Bon exemple
 <p>-Forage dont la clôture est endommagée -Pas autres aménagements ;</p>	 <p>-Forage clôturé avec cordon pierreux, agrégats à l'intérieur.</p>	 <p>-Propreté autour de forage -Forage bien clôturé ; -Cordon pierreux -Laisser les chaussures avant d'entrer dans l'espace de puisage ; -haie vive (latropha) autour du cordon pierreux ; -Piquet en bois avec un vélo adossé</p>

## - Aménagement autour des bornes fontaines

Mauvais exemple	Moyen	Bon exemple
 <p>-Borne fontaine dont le trottoir est endommagé ; -Pas d'autres aménagements spécifiques ; -Porcs couchés dans des flaques d'eaux à proximité</p>	 <p>-Borne fontaine avec un trottoir et hangar intacts sans autres aménagements.</p>	 <p>-Propreté autour de la borne fontaine ; -Aménagements spécifiques autour de la borne fontaine.</p>

## 添付資料 12

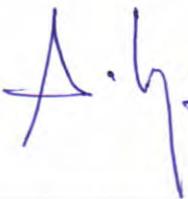
終了時評価にかかる協議ミニッツ



**COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS**  
**ENTRE**  
**LA MISSION JAPONAISE DU MONITORING DU PROJET**  
**ET**  
**LE MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**  
**DU BURKINA FASO**  
**SUR**  
**LA MISSION DU SUIVI DU**  
**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES**  
**HYDRAULIQUES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**  
**ET DE PROMOTION DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSAINISSEMENT**  
**EN MILIEU RURAL, PHASE II (PROGEA II)**

Fait à Ouagadougou, le 28 février 2020

  
\_\_\_\_\_  
M. Takemichi KOBAYASHI  
Chef de mission  
Représentant Résident  
Agence Japonaise de Coopération  
International (JICA) au Burkina Faso

  
\_\_\_\_\_  
M. Alassoun SORI  
Secrétaire Général  
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement  
Burkina Faso



Dans le cadre de la clôture du projet de coopération technique intitulé « le Projet de renforcement de la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable et de promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural, Phase II (ci-après dénommé « le Projet ») exécuté par les parties japonaise à travers l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée « la JICA ») et burkinabè à travers le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (ci-après dénommé « le MEA »), une mission d'évaluation finale (ci-après dénommée « la Mission ») a été organisée.

A l'issue de la mission, un rapport d'évaluation (ci-après dénommé « le Rapport ») a été rédigé et adopté au Comité de Revue du Programme budgétaire AEP, le vendredi 28 février 2020.

Les représentants des deux parties se sont accordés sur le contenu du présent Rapport et se sont engagés à prendre des mesures nécessaires pour consolider les acquis du Projet.

Annexe :

1. Etat d'atteinte du but et des résultats du projet
2. Constats majeurs et Recommandations
3. Rapport de l'évaluation finale du PROGEA2

## **Annexe 1** : Etat d'atteinte du But et des Résultats du projet

En ce qui concerne le but du projet « Etablir une base pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale », un document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (ci-après dénommé « Document cadre de gestion ») assorti d'un plan d'actions a été élaboré et validé. Ainsi donc, nous pourrions affirmer que le But du Projet est atteint. Cependant, ce Document est en cours d'adoption en Conseil des Ministres afin qu'il ait davantage de force légale.

Pour apprécier l'atteinte de ce but, nous avons deux (2) indicateurs :

- la version relue adoptée des documents et du manuel de la mise en œuvre à l'échelle nationale de la Réforme est validée par le Ministère en charge de l'eau potable ;
- une feuille de route avec un budget pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est validée par le Ministère en charge de l'eau.

Dans la Matrice de Conception du Projet, sept (7) Résultats dont la réalisation favorisera l'atteinte du But du Projet ont été retenus. L'état de l'atteinte des résultats et du But du projet conformément au cadre logique du projet (PDM) est consigné dans le tableau suivant :

**Tableau 1** : Etat d'atteinte des résultats du projet

<b>But du Projet</b> : Etablir une base pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale.	
Indicateur 1 :	La version relue adoptée des documents et du manuel de la mise en œuvre à l'échelle nationale de la Réforme est validée par le Ministère en charge de l'eau potable.
Indicateur 2 :	Une feuille de route avec un budget pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est validée par le Ministère en charge de l'eau.

<b>Résultat 1</b> : Le manuel élaboré dans la phase I du projet est révisé pour la diffusion à l'échelle nationale.	
Indicateur 1-1 :	Les résultats et leçons tirées de l'application de la Réforme sont identifiés et analysés. <b>Achevé</b>
Indicateur 1-2 :	Les manuels et outils de la Réforme sont élaborés pour la diffusion à l'échelle nationale prenant en compte les résultats et leçons tirés de l'application de la Réforme. <b>Achevé</b>

<b>Résultat 2</b> : La Réforme est promue dans la région du Centre-Sud à l'aide du manuel de la mise en œuvre.	
Indicateur 2-1 :	Les actions de la gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP conformément à la Réforme sont menées dans toutes les communes de la région du Centre-Sud. <b>Achevé</b>
Indicateur 2-2 :	Plus de 80% des acteurs communaux qui participent à l'atelier de formation sur l'application de la Réforme sont admis l'examen de la compréhension sur l'application de la Réforme. <b>Presque achevé (74.5%)</b>

<b>Résultat 3</b> : Les acquis de la phase I du PROGEA dans la région du Plateau Central sont consolidés.	
Indicateur 3-1 :	Un dispositif de suivi et d'appui aux communes pour la mise en œuvre de la Réforme est mis en place. <b>Achevé</b>
Indicateur 3-2 :	Toutes les communes de la région du Plateau central ont bénéficié d'appui pour le suivi de la mise en œuvre de la Réforme. <b>Achevé</b>

<b>Résultat 4</b> : Les résultats d'activités dans les régions du Centre-Sud et du Plateau Central sont intégrés dans les documents de politique sectorielle en matière de la Réforme.	
Indicateur 4-1 :	Le manuel de la mise en œuvre de la Réforme est révisé. <b>Achevé</b>
Indicateur 4-2 :	Le document cadre de la Réforme est révisé. <b>Achevé</b>
Indicateur 4-3 :	Le test de l'applicabilité de la version issue de la relecture du document et du manuel de la Réforme est planifié. <b>Achevé</b>

Résultat 5 : Le document relu de la Réforme est finalisé en adaptant la réalité dans la gestion des infrastructures d'AEP.		
Indicateur 5-1 :	L'applicabilité de la version issue de la relecture du document et du manuel de la Réforme est testée dans les zones pilotes.	Achevé
Indicateur 5-2 :	Le document cadre et le manuel relus de la Réforme sont finalisés et validés après les tests dans les zones pilotes.	Validée Adoption en cours

Résultat 6 : Les cadres de la mise en œuvre de la Réforme sont améliorés.		
Indicateur 6-1 :	Le dispositif et les textes juridiques qui favorise l'application de la Réforme sont proposés.	Presque achevé
Indicateur 6-2 :	Les agents de structures techniques de l'Etat ont obtenu au moins 60/100 à l'issue de l'évaluation de sessions de formation sur la Réforme.	Presque achevé
Indicateur 6-3 :	Les acteurs communaux et locaux (maintenanciers, AUE et opérateurs de gestion des AEPS) sont appuyés pour la gestion des infrastructures d'AEP par les directions centrales et déconcentrées en charge de l'eau.	En cours
Indicateur 6-4 :	Un manuel précisant le rôle des acteurs et la procédure dans la mise en œuvre de la réhabilitation des forages équipés de PMH est élaboré.	En cours

Résultat 7 : La diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est planifiée.		
Indicateur 7-1 :	Une feuille de route avec le budget en vue de la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est élaborée.	Achevé

w

7.

## Annexe 2 : Constats majeurs et Recommandations

### **I Constats majeurs**

(1) Elaborer un plan d'actions pour appliquer la version relue des documents de la Réforme dans les communes.

Dans les régions du Plateau Central et du Centre-sud, les Directions Régionales et provinciales en charge de l'Eau et de l'Assainissement ont des plans d'actions annuels pour le suivi et l'appui à la mise en œuvre du Document cadre de gestion dans les communes.

Des plans d'actions pour promouvoir et mettre en œuvre le Document cadre de gestion à l'échelle nationale ont été élaborés lors des sessions de formation des services techniques en charge de l'eau au mois de janvier 2020. Ces formations ont permis aux différents acteurs d'approfondir leurs connaissances et compétences sur la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.

Ces plans d'actions contiennent les activités réalisables du point de vue budgétaire en tenant compte des capacités des différents acteurs. Il faut toutefois noter que la mobilisation du budget de mise en œuvre de ces plans d'actions n'est pas encore effective. Cependant, chaque année, des crédits délégués sont alloués à chaque Direction régionale pour l'exécution de ses activités y compris les activités contenues dans les plans d'actions.

De même, certaines communes arrivent à trouver des fonds pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

(2) L'application de la version issue de la relecture du document et du manuel de la réforme dans les zones pilotes.

- Tous les acteurs rencontrés maîtrisent le contenu du Document cadre de gestion.
- Les modifications introduites dans le Document cadre de gestion sont bien appréciées par les acteurs communaux et locaux, en particulier par les AUE et les maintenanciers. Toute chose qui laisse à espérer que ce nouveau dispositif de gestion soit fonctionnel.
- Certaines contraintes liées à l'insécurité, à la lourdeur administrative, les mouvements sociaux, le démarrage tardif de la mise en œuvre de la phase de prolongation du projet n'ont pas permis d'aboutir à la signature des documents contractuels entre les différents acteurs concernés (Communes, AUE et maintenanciers). Par conséquent, le processus du test de l'applicabilité du Document cadre de gestion n'a pas encore abouti.

(3) Diffusion du document cadre de gestion

En ce qui concerne l'indicateur pour évaluer le but du projet, le document cadre de gestion a été validé par l'instance de validation mais il n'a pas encore été adopté par le Conseil des Ministres. Il n'est donc pas possible de le diffuser auprès des différents acteurs du domaine de l'eau.

#### (4) Système de suivi de la gestion du service public de l'eau potable

Il existe un dispositif de suivi-évaluation au sein du ministère pour le suivi et l'évaluation des réalisations effectuées en matière d'eau potable. Ce sont les points focaux qui sont désignés par les responsables communaux qui collectent annuellement les données relatives aux ouvrages d'AEP et les font remonter au niveau régional pour être compilées au niveau central. Ils sont pris en charge par le Ministère en charge de l'eau.

Le plan d'actions AMOC dont l'une des actions phares est le recrutement, la formation et la mise à disposition des Agents Techniques Communaux Eau et Assainissement (ATC-EA) au niveau des communes a été adopté en mars 2018. Le processus du recrutement et le financement sont en cours. En effet, les financements sont déjà acquis grâce à certains partenaires comme la Banque Mondiale et l'Union Européenne pour démarrer le recrutement des ATC-EA respectivement dans les régions des Cascades, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest et celles du Centre, du Centre- Est, du Centre-Ouest et du Centre-Sud. Cependant, il faudra encore quelques années pour l'effectivité du processus.

#### (5) Situation des Agents techniques au niveau des communes

La commune est le Maître d'ouvrage en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Elle est de ce fait, responsable de la fourniture du service public de l'eau potable dans son ressort territorial.

Les Agent Technique Communaux Eau et Assainissement (ATC-EA) existent seulement dans 6 communes sur 20 communes de la région du Plateau Central, et 3 communes sur 19 communes de la région du Centre-Sud. Ces agents ont été recrutés avec l'appui de certains partenaires tels que OCADES et Eau Vive.

#### (6) Les renforcements des capacités des maintenanciers et le système de fourniture des pièces de rechange

Bien qu'il y ait des communes où le nombre de maintenanciers est inférieur au quota des Pompes à Motricité Humaine qui leur revient, l'intervention du projet leur a permis de voir leurs compétences renforcer. S'inspirant de l'expérience de la phase 1 exécutée dans la région du Plateau central, le PROGEA2 a appuyé à l'organisation des maintenanciers de la région du Centre-Sud en associations provinciales et a assuré leur formation. Ces dernières ont bénéficié de l'expérience de celles du plateau central et d'appui en outils et matériels de maintenance de la part du projet afin de les rendre plus opérationnelles. Par exemple, les maintenanciers ont acquis la capacité de commercialiser les pièces de rechange, d'établir les barèmes de prix des différentes pièces et interventions et de s'assister mutuellement.

A travers la mise en place des associations, les maintenanciers sont devenus plus compétents et professionnels dans leurs interventions.

En ce qui concerne les pièces de rechange, les maintenanciers de la région du Plateau Central ont pu

relever des défis liés au renouvellement du stock de pièces de rechange à travers la gestion du stock initial mis à la disposition de leurs associations en 2012 par le PROGEA lors de sa phase 1.

(7) Perspectives pour atteindre l'objectif global du projet :« *Contribuer à l'amélioration de la gestion des points d'eau à l'échelle nationale à travers l'application effective de la Réforme* »

L'indicateur de l'objectif global du projet est « 70% des communes devront mettre en œuvre les activités de gestion des infrastructures d'AEP en milieu rural conformément à la version relue de la Réforme d'ici à 2023 ».

Pour l'atteinte de cet objectif global, des plans d'actions régionaux et communaux pour la promotion et la mise en œuvre du Document cadre de gestion assortis de budgets ont été élaborés selon nos constats. Aussi, un plan d'actions pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale avec un budget a été adopté et est en cours d'exécution. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions, il est prévu le recrutement et la formation des agents techniques en matière d'eau et d'assainissement au profit des communes. Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du plan d'actions dès que possible à tous les niveaux (central, régional et communal). En effet, l'existence d'agents techniques au niveau des communes facilitera la mise en œuvre des plans d'actions communaux et l'atteinte de l'objectif global du projet. Cependant, l'insécurité ne permet pas d'intervenir dans toutes les localités du pays, toute chose qui pourrait entraver l'atteinte de l'objectif global du projet.

## II Recommandations et suggestions

(1) Mise en œuvre effective des plans d'actions pour la promotion et la mise en œuvre du Document cadre de gestion

Afin d'atteindre l'objectif global de diffusion de promotion et de la mise en œuvre du Document cadre de gestion, il est nécessaire de budgétiser et d'exécuter les activités prévues dans les différents plans d'actions aux niveaux régional et communal.

Il faudra nécessairement mettre un accent sur la gestion du service public de l'eau potable à tous les niveaux et particulièrement au niveau communal. Le budget du MEA a fortement diminué ces dernières années en raison de la situation nationale marquée par l'insécurité. Cependant, il est nécessaire de prendre des mesures pour préserver voire améliorer le budget du ministère en charge de l'eau au regard de la contribution que les secteurs sociaux pourraient apporter dans la lutte contre l'insécurité.

(2) Application de la version relue de la Réforme : Document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural

Le contrat tripartite entre communes, AUE et maintenanciers n'a pas encore été signé car le processus n'est pas encore effectif. Avant l'application à l'échelle nationale, la mise en œuvre dans les quatre (4)

communes pilotes devra se poursuivre par le Ministère en charge de l'eau immédiatement après la fin du projet.

### (3) Adoption du document cadre de gestion

Au cas où le Document cadre de gestion ne serait pas adopté, il ne pourrait être légalement déroulé sur le terrain. Pour éviter cette situation, la DGEP devra suivre le processus d'adoption jusqu'à son aboutissement diligent.

### (4) Diffusion de document cadre de gestion

A l'issue de l'adoption du Document cadre de gestion, il reviendra aux autorités du Ministère en charge de l'eau d'en faire la diffusion et la promotion à travers des sessions d'information et de formation au profit des acteurs à tous les niveaux (central, régional, provincial, communal et local) et à travers le site Internet dans un délai d'un mois après l'adoption. En fonction des améliorations qui pourraient intervenir sur le budget du MEA, suivant la situation, celui pourrait demander l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

### (5) Système de suivi de la gestion du service public de l'eau potable

Des contraintes liées à l'insuffisance des ressources humaines et financières pourraient entraver l'atteinte de l'objectif global. Pour parer à toute éventualité, il est nécessaire de programmer des actions de suivi des plans d'actions aux niveaux régional et communal sur la base de l'expérience du PROGEA II afin d'inciter la mise en œuvre de ces plans d'actions. Pour ce faire, la DGEP s'engage à responsabiliser un agent chargé spécifiquement du suivi de la mise en œuvre du dispositif de gestion du service public de l'eau potable d'ici au mois de Mai 2020. Le suivi sera fait chaque semestre en intégrant le dispositif de suivi du secteur eau et assainissement en vigueur. La gestion du service public de l'eau potable devra de ce fait bénéficier d'une plage spéciale dans les rapports bilans du PN-AEP.

### (6) Promouvoir le plan d'actions AMOC

Les agents techniques communaux en eau et assainissement devraient être déployés dans les communes à l'échelle nationale dès que possible. A cette fin, la mise en œuvre du plan d'actions AMOC doit être accélérée. La JICA souhaiterait être informée de l'état d'avancement de ce plan d'actions ainsi que des difficultés et propositions de solutions y afférentes

### (7) Extension du système d'approvisionnement en pièces de rechange par le biais des associations des maintenanciers à l'échelle nationale

Le système de fourniture et de vente de pièces de rechange de l'association des maintenanciers est autonome et peut être maintenu pendant une longue période. Il devrait être promu à l'échelle nationale en tant que modèle réussi et être étendu à d'autres régions voire à d'autres pays.

À cette fin, il est souhaitable de promouvoir d'abord la création des associations de maintenanciers.

Dans la région du Plateau central, il existe une fédération des maintenanciers mise en place par l'Association des maintenanciers des trois provinces. La fédération prévoit de fusionner avec les Associations de maintenanciers des trois provinces du Centre-Sud et à terme, de créer une fédération à l'échelle nationale.



## 添付資料 13

終了時評価報告書

ローカルコンサルタント分



MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION GENERALE DE L'EAU POTABLE  
(DGEP)

-----  
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES  
INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES  
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET  
DE PROMOTION DE L'HYGIENE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL PHASE 2  
(PROGEA II)



BURKINA FASO

*Unité-Progress-Justice*



## EVALUATION FINALE

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES  
INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES D'APPROVISIONNEMENT  
EN EAU POTABLE ET DE PROMOTION DE L'HYGIENE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL PHASE 2 (PROGEA II)

## RAPPORT FINAL



FEVRIER 2020

## TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET .....</b>	<b>7</b>
1.1. But du présent rapport.....	7
1.2. Zone d'intervention du projet.....	7
1.3. Objectifs de l'évaluation.....	8
1.4 Structuration du rapport .....	8
<b>II. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION .....</b>	<b>8</b>
<b>2.1 Equipe chargée de l'évaluation .....</b>	<b>8</b>
<b>2.2 Processus de l'évaluation .....</b>	<b>8</b>
<b>2.2.1 Phase préparatoire : cadrage de la méthodologie et l'élaboration des outils de collecte de données.....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.2 Phase d'investigation : Collecte des données.....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.3 Phase d'analyse des données et rédaction du rapport d'évaluation .....</b>	<b>12</b>
<b>2.3 Echantillonnage .....</b>	<b>12</b>
<b>2.4 Appréciation du déroulement de la mission .....</b>	<b>13</b>
<b>III. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
3.1. Ancrage institutionnel du projet .....	13
3.2. Objectifs du Projet.....	13
3.3. Envergure et durée du projet.....	14
3.4 Coût et financement du projet.....	14
<b>IV. BILAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....</b>	<b>16</b>
4.1 Approche méthodologique d'intervention du projet .....	16
4.2 Chaîne de responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.....	16
4.3 Bilan de mise en œuvre des activités du projet. ....	18
Composante n°1 : Appui à la mise en œuvre de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable. ....	18
Composante n°2 : Renforcement du système de l'entretien et de la maintenance des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable. ....	20
<b>Composante n°3 : Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement .....</b>	<b>20</b>

V. ANALYSE DES CRITERES DE L’EVALUATION DU PROJET .....	21
5.1 Pertinence et cohérence du projet .....	21
5.2 Efficacité de la mise en œuvre du projet .....	23
5.2.1 Efficacité dans la réalisation des activités prévus et le niveau d’atteinte des résultats .....	23
5.2.2 Performance des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre .....	30
5.3 Efficience de la mise en œuvre du projet.....	30
5.4 Effectivité des réalisations mentionnées dans les rapports bilans .....	31
5.5 Effets de l’intervention du projet dans la zone d’intervention .....	31
5.6 Pérennité des acquis du projet .....	32
5.7 Conclusion de l’évaluation .....	32
5.7.1 Les forces et les faiblesses.....	32
5.7.2 Bonnes pratiques identifiées.....	34
5.7.3 Leçons apprises .....	34
5.7.4 Suggestions.....	35
5.8 Limites et difficultés rencontrées.....	36
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>38</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Sources d'informations requises et moyens de collecte.....	9
Tableau 2: Fiche technique du PROGEA II.....	15
Tableau 3 : Bilan de réalisation des activités de la composante n°1 .....	18
Tableau 4 : Bilan de réalisation des activités de la composante n°2 .....	20
Tableau 5 : Bilan de réalisation des activités de la composante n°3 .....	21
Tableau 6 : Conformité du projet avec les politiques nationales .....	22
Tableau 7 : Tableau synthèse des montants programmés et dépensés dans le cadre de l'exécution du PROGEA II .....	30
Tableau 8 : Synthèse des points forts et des points faibles du projet .....	32
Tableau 9 : Détails des succès et échecs du projet .....	33
Tableau 10 : Synthèse des opportunités, potentialités et obstacles du projet .....	34

## LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
AMOC	: Assistance à la Maîtrise d’Ouvrage Communale
AUE	: Association des Usagers de l’Eau
BZG	: Bazèga
CSD	: Centre Sud
DGA	: Direction Générale de l’Assainissement
DGEP	: Direction Générale de l’Eau Potable
DREA	: Direction Régionale de l’Eau et de l’Assainissement
DPEA	: Direction Provinciale de l’Eau et de l’Assainissement
EHA	: Eau Hygiène Assainissement
GNZ	: Ganzourgou
KWG	: Kourwéogo
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
NHR	: Nahouri
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OS	: Objectifs Spécifiques
PHA	: Promotion de l’Hygiène et de l’Assainissement
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PCL	: Plateau Central
PROGEA	: Projet de Renforcement de la gestion des infrastructures hydrauliques d’approvisionnement en eau potable et de promotion de l’hygiène et de l’assainissement en milieu rural
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PN AEP	: Programme National d’Approvisionnement en Eau Potable
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
TDR	: Termes De Référence
SEPO	: Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles
SG	: Secrétaire Général
STD	: Service Technique Déconcentré

## INTRODUCTION

Le Projet de Renforcement de la Gestion des infrastructures hydrauliques d’approvisionnement en eau potable et de promotion de l’hygiène et de l’Assainissement en milieu rural, phase 2 (PROGEA II) intervient auprès des acteurs du service public de l’eau potable en milieu rural. Il est financé par l’Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) dans le cadre de la coopération technique. De nombreuses activités en termes de valorisation du capital humain ont été réalisées dans les deux régions à savoir le Plateau Central et le Centre Sud. La phase I de ce projet a intervenu uniquement dans le Plateau Central.

Le PROGEA II a découlé des nouvelles orientations issues des analyses de l’exécution de la phase I. L’exécution de ce projet couvre la période de septembre 2015 à mars 2020 et a pour public cible les services techniques en charge de l’eau et de l’assainissement, les autorités administratives, les acteurs des collectivités territoriales, les opérateurs privés de gestion et de maintenance (Artisans réparateurs/Maintenanciers, fermiers) les Associations des Usagers de l’Eau (AUE). L’objectif global du projet est de contribuer à l’amélioration de la gestion des points d'eau à l’échelle nationale à travers l’application effective de la Réforme.

A la fin de mise œuvre du projet, après plus de quatre (4) années d’exécution, une évaluation externe est faite conformément aux textes en vigueur et le présent document en est le rapport.



### **1.3. Objectifs de l'évaluation**

L'objectif global de la mission d'évaluation est d'apprécier les réalisations et les résultats obtenus du projet et d'analyser les écarts par rapport aux objectifs initiaux. Il s'est agi spécifiquement de (i) dresser le bilan des réalisations du projet et en analyser les points forts et points faible ainsi que les facteurs de succès et d'échec (ii) apprécier la démarche méthodologique et formuler des recommandations pour l'amélioration et la reproductibilité de la démarche (iii) d'identifier et d'analyser les bonnes pratiques et leçons à tirer par les parties burkinabè et japonaise (iii) d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs initiaux du projet et les effets sur les groupes cibles. Pour atteindre cet objectif, la mission d'évaluation a procédé par une analyse des principaux documents du projet et réalisé des entretiens avec les principales parties prenantes.

Les objectifs poursuivis sont à la fois d'ordre stratégique et opérationnel. L'évaluation est stratégique parce qu'elle doit fournir aux autorités du Ministère en charge de l'eau et à ses partenaires financiers une base objective pour envisager au mieux l'ancrage dans une plus longue durée de leur intervention. Elle est opérationnelle, en ce sens, qu'elle doit permettre aux autorités du Ministère en charge de l'eau et à ses partenaires opérationnels d'améliorer leurs pratiques en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience ainsi que l'impact des activités menées sur le terrain.

Le champ d'application de l'évaluation couvre l'ensemble des activités du projet menées aussi bien au niveau central qu'aux niveaux régional et communal. Cependant l'évaluation se limitera à une évaluation technique et qualitative du projet. Les aspects financiers seront abordés juste pour comparer le niveau d'exécution physique et celui de l'exécution financière.

### **1.4 Structuration du rapport**

Le rapport comprend cinq principales parties dont les trois premières décrivent le projet et expliquent la méthodologie d'évaluation. La quatrième partie porte sur le bilan global de mise en œuvre du projet et les constats faits par la mission d'évaluation (présentation des résultats de l'évaluation) et la dernière aborde l'analyse, les conclusions et les suggestions pour améliorer les futures interventions.

## **II. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION**

### **2.1 Equipe chargée de l'évaluation**

L'évaluation a été réalisée par un consultant indépendant et l'exercice de l'évaluation se rapporte aux points clés suivants : la pertinence, la cohérence, l'effectivité, l'efficience, l'efficacité, les effets et la pérennité des interventions du projet. Les questions clés relatives à chaque point sont détaillées dans les TDR joints en annexe.

### **2.2 Processus de l'évaluation**

Le processus d'évaluation s'est déroulé sur trois principales phases :

- Phase préparatoire
- Phase d'investigations
- Phase d'analyse et de rédaction du rapport.

### 2.2.1 Phase préparatoire : cadrage de la méthodologie et l'élaboration des outils de collecte de données

Cette phase comprenait les activités suivantes : (i) La tenue d'une rencontre de cadrage de la mission avec l'équipe de PROGEA II, visant à s'accorder sur les objectifs et les résultats attendus de la mission, à convenir des modalités pratiques de sa conduite et à préciser le calendrier ; (ii) la collecte et l'exploitation des documents du projet ; (iii) l'élaboration des outils de collecte, les amendements par l'équipe de PROGEA II. Cette phase a permis d'une part, de s'accorder sur la méthodologie, sur la liste des acteurs à rencontrer et les localités concernées par la collecte de données et d'autre part d'élaborer et de finaliser le chronogramme, les guides d'entretien et les questionnaires à administrer aux différents acteurs.

### 2.2.2 Phase d'investigation : Collecte des données

Cette phase s'est déroulée du 03 au 14 février 2020.

Les informations de sources documentaires sont complétées ou triangulées avec des données collectées auprès des acteurs impliqués.

Pour ce faire, des échanges ont été organisés au niveau central (entretiens avec l'équipe du projet et la DGEP), ensuite au niveau des services techniques déconcentrés impliqués dans la mise en œuvre du projet, et enfin au niveau des acteurs communaux (équipes communales, les associations provinciales des Maintenançiers et les AUE).

La liste complète des personnes rencontrées est jointe en annexe du présent rapport.

A la fin de la mission de terrain, un débriefing a été organisé avec l'équipe du projet afin de présenter « à chaud » les premières impressions de l'évaluateur et de préciser certaines contradictions et recueillir éventuellement la documentation et informations complémentaires.

Le tableau ci-dessous indique par source, les moyens techniques et les informations requises :

**Tableau 1: Sources d'informations requises et moyens de collecte**

SOURCES	MOYEN	INFORMATIONS REQUISES
DGEP & Equipe du projet	Entretien avec le Chef de mission et le Coordonnateur du projet	<p><b><u>GENÈSE DU PROGEA 2 ET DÉMARCHE D'IMPLANTATION ET D'INTERVENTION DU PROJET</u></b></p> <p>La genèse du projet Méthodologie de mise en œuvre Les objectifs principaux du projet Cohérence avec la politique nationale en matière d'eau (PN-AEP) Difficultés éventuelles qui ont émaillé le processus d'implantation du projet.</p> <p><b><u>BILAN ET NATURE DES RAPPORTS ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS</u></b></p> <p>Les différentes composantes du projet ; Le bilan des réalisations du Projet ; Niveau de mise en œuvre des activités par rapport aux objectifs du projet ; Le rapport entre les activités programmées, réalisées et les moyens programmés et utilisés effectivement en termes de bilans de mise en œuvre ; Nature des rapports entre les promoteurs du projet et les populations d'une part et entre les promoteurs du projet et la commune ainsi que les autres partenaires ; Appréciation que font les bénéficiaires des réalisations faites par le projet ; Les difficultés majeures rencontrées dans la mise en œuvre du projet et les mesures prises pour y faire face ;</p>
	Entretien avec l'équipe de la DGEP	

SOURCES	MOYEN	INFORMATIONS REQUISES
		<p><b><u>SUIVI ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET</u></b>  Dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre du projet, sa structuration ;  les moyens (humains, financiers, logistiques) utilisés ;  le schéma de collecte (schéma de remontée des informations) et les acteurs impliqués ;</p> <p><b><u>EFFETS DU PROJET DANS LA ZONE D'INTERVENTION</u></b>  Les activités réalisées en rapport avec les objectifs visés ;  Pertinence des objectifs et des activités menées par rapport aux besoins de la commune et des populations ;  Comparaison entre les situations d'avant et d'après projet en matière d'accès à l'eau potable et aux conditions adéquates d'hygiène et d'assainissement dans la zone d'intervention du projet ;  Les effets de l'intervention du projet sur les populations bénéficiaires sur les plans économique, social et sanitaire des bénéficiaires ;  Les effets de l'intervention du projet sur les plans de la coopération décentralisée, la collaboration entre les différents acteurs engagés dans le projet ;  Mécanismes ou dispositif mis en place pour assurer la pérennisation et la préservation des acquis.</p> <p><b><u>APPRÉCIATIONS SUR L'INTERVENTION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS/SUGGESTIONS</u></b>  Appréciations globales (positives et négatives) de l'intervention du projet en rapport avec ses objectifs ;  Leçons et les bonnes pratiques retenues de l'intervention du projet ;  Recommandations et suggestions pour améliorer l'exécution d'un projet de même nature et préserver les acquis du PROGEA II</p>
Services techniques déconcentrés de l'Etat impliqués (DREA, DPEA)	Guide d'entretien	<p><b><u>DÉMARCHE D'IMPLICATION ET D'INTERVENTION DU PROJET</u></b>  Démarche méthodologique adoptée dans l'exécution du projet : approche adoptée, niveau d'implication;  Cohérence avec la politique nationale en matière d'eau (PN-AEP)</p> <p><b><u>NATURE DES RAPPORTS ENTRE VOUS ET LES DIFFÉRENTS ACTEURS ENGAGÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET</u></b>  Bilan des réalisations du Projet tout au long de sa durée d'intervention ;  Niveau de mise en œuvre des activités par rapport aux objectifs du projet ;  Appréciation que font les bénéficiaires des réalisations faites par le projet ;  Les difficultés majeures rencontrées dans la mise en œuvre du projet et les mesures prises pour y faire face ;</p> <p><b><u>EFFETS DU PROJET DANS LA ZONE D'INTERVENTION</u></b>  Les activités réalisées en rapport avec les objectifs visés ;  Pertinence des objectifs et des activités menées par rapport aux besoins de la commune et des populations ;  Comparaison entre les situations d'avant et d'après projet en matière d'accès à l'eau potable et aux conditions adéquates d'hygiène et d'assainissement dans la zone d'intervention du projet ;  Les effets de l'intervention du projet sur les populations bénéficiaires sur les plans économique, social et sanitaire des bénéficiaires ;  Les effets de l'intervention du projet sur les plans de la coopération décentralisée, la collaboration entre les différents acteurs engagés dans le projet ;  Mécanismes ou dispositif mis en place pour assurer la pérennisation et la préservation des acquis.</p>

SOURCES	MOYEN	INFORMATIONS REQUISES
		<p><b><u>APPRECIATIONS SUR L'INTERVENTION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS/SUGGESTIONS</u></b>  Appréciations globales (positives et négatives) de l'intervention du projet en rapport avec ses objectifs ;  Leçons et les bonnes pratiques retenues de l'intervention du projet ;  Recommandations et suggestions pour améliorer l'exécution d'un projet de même nature et préserver les acquis du PROGEA II</p>
Equipe communale	Guide d'entretien	<p><b><u>CONNAISSANCES SUR LE PROJET</u></b>  Connaissez-vous le PROGEA II ?  Date de son intervention dans la commune ?  Domaine d'intervention ;  Cibles et approche d'intervention ;  Nature des rapports entre les promoteurs du projet et les autorités communales ;</p> <p><b><u>EFFETS DU PROJET DANS LA ZONE D'INTERVENTION</u></b>  Les activités réalisées en rapport avec les objectifs visés ;  Pertinence de l'intervention du projet dans votre commune  Comparaison entre les situations d'avant et d'après projet en matière de suivi de la gestion du service public de l'eau ;  Les effets de l'intervention du projet dans la desserte de la population en eau potable ;  Mécanismes ou dispositif mis en place pour assurer la pérennisation et la préservation des acquis du projet.</p> <p><b><u>APPRECIATIONS SUR L'INTERVENTION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS/SUGGESTIONS</u></b>  Appréciations globales (positives et négatives) faites-vous de l'intervention du projet en rapport avec les besoins de la commune et des populations  Leçons et bonnes pratiques retenues de l'intervention du projet  Recommandations et suggestions pour améliorer l'exécution d'un projet de même nature et préserver les acquis du PROGEA II</p>
Associations des Mainteneurs	Guide d'entretien	<p>Date de l'obtention du récépissé ;  l'idée de se mettre en Association et l'existence d'un contrat au niveau de chaque membre de l'Association</p> <p>Existence d'un contrat au niveau de chaque membre de l'Association  Connaissances sur le PROGEA II  Rôle joué dans le cadre de la mise en œuvre du projet  Collaboration avec la mairie, les AUE et les acteurs du projet  Sessions de formation dans le cadre du projet  Nombre de formations reçues et les périodes de formation  Appréciations des formations reçues  Appuis reçus de la part du projet à l'issue des formations  Entretien et réparations des ouvrages  Fonctionnement de l'association après le projet  Les activités réalisées par le projet en rapport avec les besoins en eau potable de la population  les points forts et les points faibles du projet  Capacités des populations à gérer durablement les ouvrages ;  Comparaison entre les situations d'avant et d'après projet, en tant que maintenanciers, en matière de compétences et de savoir-faire techniques ;  les difficultés rencontrées individuellement et celles rencontrées par l'association  Recommandations et suggestions pour améliorer l'exécution d'un projet de même nature et préserver les acquis du PROGEA II</p>

SOURCES	MOYEN	INFORMATIONS REQUISES
Les AUE	Fiche enquête	<p><b>ÉTAT DE L'AUE</b></p> <p>Date de mise en place de l'AUE            Nombre des membres du BE de l'AUE qui sont toujours en activité            Renouvellement du Bureau ;            Existence d'un Statut et règlement intérieur            Existence d'un procès-verbal d'AG de mise en place de l'AUE            Etc.</p> <p><b>ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME</b></p> <p>Les formations reçues            Système de recouvrement des recettes            les frais d'entretien annuels des PMH            les principales difficultés rencontrées au moment de la sensibilisation pour le recouvrement des fonds            Convention de délégation avec la commune            Bilan des activités            Etc.</p> <p><b>ENTRETIEN DES PMH</b></p> <p>Existence des AR agréés dans la commune            Existence de contrat avec la commune            la redevance            Entretien préventif par an par pompe            Maîtrise de rôles et responsabilités du bureau AUE            Les changements constatés avec la Réforme (effets positifs et négatifs)            Les points forts et les points faibles de la Réforme.            Appréciation sur le système de gestion            Difficultés rencontrées dans le système de gestion et l'approche utilisée pour les résoudre</p>

### 2.2.3 Phase d'analyse des données et rédaction du rapport d'évaluation

La troisième phase a été consacrée à l'analyse des données et à la rédaction du rapport d'évaluation finale. Les données ont été dépouillées manuellement. La rédaction du rapport a fait suite à l'analyse des données.

### 2.3 Echantillonnage

L'échantillonnage concerne le choix des acteurs et des localités à visiter pour la collecte des données sur le terrain. Les acteurs et les localités ont été choisis en tenant compte de leurs niveaux de dynamisme dans la gestion du service public de l'eau potable et de l'hétérogénéité. Ainsi, dix (10) communes, six (6) Services Techniques déconcentrés en charge de l'eau et Associations provinciales des maintenanciers et des membres d'Associations des Usagers de l'Eau des communes visitées ont été retenus dans l'échantillon :

Les dix (10) communes visitées sont :

- Région du Plateau Central (Ziniaré): Loumbila, Dapélogo, Zam, Salogo, Laye
- Région du Centre-Sud (Manga) : Gogo, Guiba, Zecco, Kombissiri, Ipélcé
- Les Services Techniques déconcentrés : DREA/PCL, DREA/CSD, DPEA/GNZ, DPEA/KWG, DPEA/NHR, DPEA/BZG
- Les Associations provinciales des maintenanciers : Oubritenga, Kourwéogo, Ganzourgou, Zoundwéogo, Nahouri et Bazèga.
- Niveau central : DGEP et le l'équipe PROGEA II

## 2.4 Appréciation du déroulement de la mission

Dans le cadre de la présente mission, un travail rigoureux de préparation a été fait par l'équipe projet en collaboration avec les directions régionales et provinciales concernées. Toute chose qui a permis un bon déroulement de la collecte des données auprès des différents acteurs identifiés. Ainsi, tous les acteurs retenus dans l'échantillon ont été rencontrés, chaque groupe à son niveau. Les rencontres ainsi que les entretiens se sont bien déroulés grâce à la facilitation des homologues du niveau régional. Cependant, la mission a rencontré de petites difficultés liées à l'agenda de certains acteurs au cours des premiers jours de la collecte.

## III. DESCRIPTION DU PROJET

### 3.1. Ancrage institutionnel du projet

Le PROGEA II a été formulé par le Ministère en charge de l'eau à travers la Direction Générale en charge de l'eau potable en collaboration avec la JICA. Il est cofinancé par la coopération technique japonaise et l'Etat burkinabè. Sa mise en œuvre technique a été assurée par les parties japonaise et burkinabè à travers des experts japonais et des homologues burkinabè. Quant à sa gestion administrative et financière, chaque partie a assuré la gestion de sa part de financement. Le projet étant classé dans la catégorie A, il était logé au sein de la Direction générale de l'Eau Potable comme projet rattaché.

### 3.2. Objectifs du Projet

Les objectifs visés par le projet sont les suivants :

➤ **Objectif Global :**

Contribuer à l'amélioration de la gestion des points d'eau à l'échelle nationale à travers l'application effective de la Réforme.

➤ **Objectif spécifique :**

Etablir une base pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale qui utilise la méthode mise en place dans la Phase 1 du PROGEA.

Les résultats attendus conformément au cadre logique du projet (PDM) sont les suivants :

- Résultat 1 : Le manuel élaboré dans la phase I du projet est révisé pour la diffusion à l'échelle nationale.
- Résultat 2 : La Réforme est promue dans la région du Centre-Sud à l'aide du manuel de la mise en œuvre.
- Résultat 3 : Les acquis de la phase I du PROGEA dans la région du Plateau Central sont consolidés.
- Résultat 4 : Les résultats d'activités dans les régions du Centre-Sud et du Plateau Central sont intégrés dans les documents de politique sectorielle en matière de la Réforme.
- Résultat 5 : Le document relu de la Réforme est finalisé en adaptant la réalité dans la gestion des infrastructures d'AEP.
- Résultat 6 : Les cadres de la mise en œuvre de la Réforme sont améliorés.
- Résultat 7 : La diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est planifiée.

Le PROGEA II comprend essentiellement avec trois (3) composantes à savoir :

- Composante 1 : Appui à la mise en œuvre de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable

- Composante 2 : Renforcement du système de l'entretien et de la maintenance des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable
- Composante 3 : Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA)

Cependant, au cours de l'exécution du projet dans la phase de prolongation, deux (2) composantes ont été retenues.

En effet, au regard des difficultés financières intervenues au niveau du bailleur de fonds, deux (2) composantes ont été retenues à savoir :

- **Composante 1** : Appui à la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ;
- **Composante 2** : Renforcement du système de l'entretien et de la maintenance des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable.

### **3.3. Envergure et durée du projet**

Le projet a intervenu dans les régions du Plateau central et du Centre-sud soit un total de trente-neuf (39) communes. Ses actions ont touché les agents des services techniques centraux et déconcentrés ainsi que les autorités administratives (Gouverneurs, Hauts commissaires et préfets) les acteurs municipaux, les opérateurs privés en charge de la maintenance des forages équipés de pompes à motricité humaine, les Associations etc. Le projet a démarré officiellement en septembre 2015 pour une durée initiale de 36 mois. Le délai d'exécution du projet a par la suite été prolongé jusqu'en mars 2020 au regard du contexte socio-économique qui a prévalu dans le pays entre fin 2015 et début 2016.

### **3.4 Coût et financement du projet**

Le coût total du projet est d'un milliard deux-cent huit millions trois cent vingt-quatre mille (1 208 324 000) de francs CFA. Le financement est assuré à hauteur de neuf cent vingt-sept millions trois cent vingt-quatre (927 324 000) de francs CFA par le Japon à travers la coopération technique (JICA) soit une part contributive de 77% et de deux-cent quatre-vingt-un millions (281 000 000) de francs CFA par l'Etat burkinabè soit une part contributive de 23%. Il faut toutefois noter que le mode de financement japonais est la subvention.

**Tableau 2: Fiche technique du PROGEA II**

<b>Titre du Projet</b>	Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques de l'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement en milieu rural Phase 2 (PROGEA II)
<b>Objectif global du Projet</b>	Contribuer à l'amélioration de la gestion des points d'eau à l'échelle nationale à travers l'application effective de la Réforme.
<b>Résultats attendus</b>	<p>Résultat 1 : Le manuel élaboré dans la phase I du projet est révisé pour la diffusion à l'échelle nationale.</p> <p>Résultat 2 : La Réforme est promue dans la région du Centre-Sud à l'aide du manuel de la mise en œuvre.</p> <p>Résultat 3 : Les acquis de la phase I du PROGEA dans la région du Plateau Central sont consolidés.</p> <p>Résultat 4 : Les résultats d'activités dans les régions du Centre-Sud et du Plateau Central sont intégrés dans les documents de politique sectorielle en matière de la Réforme.</p> <p>Résultat 5 : Le document relu de la Réforme est finalisé en adaptant la réalité dans la gestion des infrastructures d'AEP.</p> <p>Résultat 6 : Les cadres de la mise en œuvre de la Réforme sont améliorés.</p> <p>Résultat 7 : La diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est planifiée.</p>
<b>Zone d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région du Centre-Sud</li> <li>• Région du Plateau Central</li> </ul>
<b>Siège du Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP), Ouagadougou</li> </ul>
<b>coût du Projet</b>	1 208 324 000FCFA
<b>Période d'exécution</b>	septembre 2015-mars 2020
<b>Durée du Projet</b>	4 ans et demi soit 54 mois
<b>Maître d'Ouvrage Délégué</b>	JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale)
<b>Consultant</b>	Earth and Human Corporation / Japan Techno

## **IV. BILAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Cette partie traite du déroulement du projet, de la mise en évidence des principales activités qui ont été conduites et les résultats y relatifs. Dans cette optique, le bilan est fait aux niveaux suivants :

1. l'approche méthodologique de l'intervention du projet;
2. les activités liées à la composante 1 : Appui à la mise en œuvre de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable ;
3. les activités liées à la composante 2 : Renforcement du système de l'entretien et de la maintenance des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable;
4. les activités liées à la composante 3 : Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement.

### **4.1 Approche méthodologique d'intervention du projet**

La philosophie qui sous-tend l'intervention du projet sur le terrain est basée exclusivement sur le renforcement des capacités des différents acteurs afin de leur permettre de mener convenablement les activités. Ainsi, son appui se focalise sur l'aspect technique à travers des actions de renforcement des capacités (formations et dotations en matériel) au profit des différents acteurs notamment les équipes communales et les maintenanciers. Il revient aux communes de planifier et de réaliser les activités avec leurs ressources propres.

De notre point de vue, c'est la meilleure approche pour permettre aux acteurs notamment communaux de poursuivre les activités après la clôture du projet. Dans ce sens, un acteur affirmait : « le PROGEA II nous a plutôt appris à pêcher au lieu de nous donner le poisson. Donc nous sommes sûrs de pouvoir assurer la continuité de nos activités ».

Les différents acteurs ont relevé, au cours des échanges, que l'approche participative qui a été privilégiée a permis une meilleure exécution du projet. Cette approche a consisté à impliquer tous les différents acteurs selon leurs niveaux d'intervention dans la mise en œuvre du projet. A travers cette approche, l'accent est mis sur la concertation et la valorisation de l'expertise aux niveaux central, régional, provincial et local.

### **4.2 Chaîne de responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet**

L'approche participative adoptée qui a guidé la mise en œuvre du projet a permis la responsabilisation aussi bien des homologues que des groupes-cibles bénéficiaires à tous les niveaux (Central, Régional, Communal et local).

- a. Au niveau central :

Ouagadougou, capitale du pays abritant le ministère en charge de l'eau constitue le niveau central. Le projet est logé au sein de la Direction générale de l'Eau Potable (DGEP). C'est à ce niveau que se trouvent les homologues du projet constitués des agents de la DGEP et de la Direction Générale de l'Assainissement (DGA).

La responsabilité confiée aux homologues du projet est de participer à l'élaboration des programmes d'activités du projet, de réaliser les activités programmées sur le terrain. Ainsi, les activités de renforcement notamment de formation ont été menées par les homologues du niveau central. Ils ont effectué des actions de suivi et d'évaluation des activités dont la mise en œuvre relève des niveaux inférieurs.

#### b. Au niveau régional

A ce niveau, on retrouve les directions régionales et provinciales en charge de l'eau qui sont des ramifications du ministère en charge de l'eau. En plus des homologues du niveau central, le projet a également des homologues au niveau des Directions régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA), et des Directions provinciales en charge de l'eau. Ces homologues du niveau régional ont bénéficié de plusieurs actions de formations. Ils participaient à l'élaboration et à la validation des différents programmes d'activités du projet. Ils participaient à la mise en œuvre des activités de formations et effectuent des suivis réguliers des activités dont la mise en œuvre incombe au niveau communal.

#### c. Au niveau communal

Les communes sont les maîtres d'ouvrages en matière d'eau potable. A ce titre, les acteurs communaux ont été les bénéficiaires directes des actions du projet. Ils ont bénéficié de plusieurs sessions de formations et de recyclage sur la gouvernance du service public de l'eau à travers des thématiques relatives à la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain.

L'ensemble des dix communes rencontrées ont confirmé avoir reçu ces formations et ont apprécié positivement leur déroulement.

Il leur a été, à juste titre, confié la mise en œuvre des activités contenues dans les plans d'actions communaux de mise en œuvre effective de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain. En effet, les ateliers de formations des communes ont été sanctionnés par des plans d'actions communaux. Aussi, chaque atelier de recyclage offrait l'occasion d'évaluer le niveau de mise en œuvre desdits plans d'actions et de les actualiser pour l'année suivante. Des suivis réguliers ponctués d'appuis/conseils ont été organisés par les DREA/DPEA avec l'appui du projet/DGEP pour améliorer la mise en œuvre des plans d'actions communaux.

Cependant, même si on constate des avancées notoires au niveau des communes pilotes, après triangulation des informations consignées dans les documents et celles collectées sur le terrain, nous faisons le constat suivant :

- ✚ le niveau d'exécution des plans d'actions n'est pas très satisfaisant ;
- ✚ il y a des insuffisances dans le suivi/accompagnement des AUE ;
- ✚ le manque d'engagement ferme de la part des communes en ce qui concerne l'appui aux AUE (le manque des moyens financiers étant toujours utilisé pour justifier le fait).

#### d. Au niveau local

Les principaux acteurs situés au niveau local sont les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) auxquelles les communes ont délégué la gestion des forages. Elles ont entre autres pour rôle fondamental, le maintien de l'hygiène autour des forages. A cet effet, les responsables et les hygiénistes des bureaux exécutifs des AUE ont été formés sur la promotion de l'hygiène et de l'Assainissement autour des points d'eau. Des plans d'actions ont été élaborés par chaque AUE concernée pour la mise en œuvre des activités de promotion de l'hygiène autour des points d'eau dans leurs localités respectives. Il était attendu d'eux qu'ils mettent en œuvre ces activités. Des suivis réguliers ont été organisés par les homologues du niveau régional avec l'appui de ceux du niveau central afin de vérifier l'état de mise en œuvre desdits plans d'actions.

Des entretiens réalisés avec les AUE, on constate la prise en compte du genre dans la composition du bureau exécutif.

Cependant, un grand effort reste à consentir de la part des communes pour assurer la fonctionnalité des AUE. Pour les communes pilotes, il reste à accélérer le processus de reconnaissance officielle des AUE afin de leur permettre de commencer les activités. Les communes non-pilotes, quant à leur niveau, la question de renouvellement des bureaux exécutifs des AUE n'est pas traitée et les suivis/accompagnements des AUE ne sont pas convenablement assurés.

Les détails sur la situation de mise en œuvre des plans d'actions et des activités de renforcement de capacités du projet sont joints en annexe.

#### 4.3 Bilan de mise en œuvre des activités du projet.

Pour ce qui concerne ce point, c'est la version révisée de la matrice de conception du projet qui a servi de cadre d'évaluation.

##### **Composante n°1 : Appui à la mise en œuvre de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable.**

Il s'agit au niveau de cette composante de promouvoir la gestion des ouvrages conformément au document de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural dans les communes des régions du Plateau central et du centre-sud. Dans la version révisée de la matrice de conception du projet, un certain nombre d'activités y ont été mentionnées. Le tableau ci-après fait le bilan des réalisations de la composante 1 du projet.

**Tableau 3 : Bilan de réalisation des activités de la composante n°1**

Activités prévues	Etat de réalisation	Commentaires	Taux de réalisation
Organiser des rencontres d'échanges avec tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la Réforme tels que les structures techniques de l'Etat, les PTF, les bureaux d'études et les ONG/Associations sur la mise en œuvre de la Réforme à l'échelle nationale.	Réalisée	Un atelier national a été organisé en 2016 pour réfléchir sur le système de gestion des infrastructures hydrauliques en milieu rural	100%
Effectuer une étude de base sur l'application de la Réforme dans la région du Centre-Sud.	Réalisée	L'étude a été menée par le bureau d'étude IGIP en 2016	100%
Promouvoir la Réforme dans toutes les communes de la région du Centre-Sud sur la base du manuel de la mise en œuvre élaboré dans le Résultat 1.	Réalisée	Toute l'intervention du projet dans la région a concerné la promotion de la Réforme	100%
Organiser un atelier d'information sur l'application de la Réforme pour les acteurs de toutes les communes de la région du Centre-Sud et du Plateau central	Réalisée	Un atelier régional regroupant des acteurs communaux, les préfets, les hauts commissaires et les gouverneurs a été organisé en fin 2016	100%
Mener des actions de suivi/appuis au profit des communes de la région du Plateau Central.	Réalisée	Des suivis/appui-conseils ont été régulièrement organisés au profit des communes du Plateau central	100%
Réviser le document cadre et le manuel de la Réforme sur la base des résultats obtenus et des leçons tirées	Réalisée	Un Document issu de la révision des documents de la Réforme est validé	100%

Activités prévues	Etat de réalisation	Commentaires	Taux de réalisation
Examiner le document cadre et le manuel relus de la Réforme avec les acteurs concernés dans la mise en œuvre (PTF, bureaux d'études et ONG) à travers d'atelier technique de la relecture de la Réforme.	Réalisée	Les Documents de la Réforme relus ont été examinés et validés par tous les acteurs du domaine de l'eau en atelier technique	100%
Sélectionner trois communes pilotes dans les régions du Centre-Sud et du Plateau Central afin de tester le plan de l'applicabilité élaboré dans l'activité 4-3 et former les acteurs communaux.	Réalisée partiellement	Deux (2) communes ont été sélectionnées dans chacune des 2 régions pour le test	67%
Finaliser et valider le document cadre et le manuel relus issus de la relecture de la Réforme avec les acteurs concernés dans la mise en œuvre (PTF, bureaux d'études et ONG) à travers de l'atelier national de validation de la relecture de la Réforme.	Réalisée	Le document issu de la relecture a été validé en atelier national	100%
Evaluer les capacités techniques des agents de services étatiques à assurer leurs missions d'assistants à la maîtrise d'ouvrages communale en matière de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural	Réalisée	Lors de la formation organisée en 2017 à leur intention, leurs niveaux de maîtrise en matière d'AMOC dans le domaine de la gestion du service public de l'eau potable ont été évalués	100%
Appuyer au renforcement des capacités des acteurs communaux, les structures déconcentrées de l'Etat et d'autres structures intervenant dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale.	Réalisée	Des sessions de formation ont été organisées à partir de 2017 à l'intention des agents des services déconcentrés et centraux de l'Etat et des acteurs communaux	100%
Activités prévues	Etat de réalisation	Commentaires	Taux de réalisation
Diffuser le document cadre et le manuel de la Réforme à travers la reproduction, l'information, la formation et sa mise à disposition aux différents acteurs	Partiellement réalisée	La formation sur la version relue de la Réforme a été tenue en janvier 2020 à l'endroit de tous les services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat. Il reste la formation en cascades et la duplication du Document	50%
Appuyer les autres régions dans la planification/budgétisation des activités de suivi de mise en œuvre de la Réforme.	Réalisée	Chaque session de formation à l'endroit des agents des directions régionales est sanctionnée par un plan d'actions régional assorti d'un budget	100%
Elaborer une feuille de route pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale.	Réalisée	Dans la version relue des documents de la Réforme, il y a une feuille de route pour la gestion efficace du service public de l'eau potable selon le référentiel	100%
Taux global			94,07%

A lecture du tableau synthèse de mise en œuvre de cette composante, on peut affirmer que cette composante a connu un très bon niveau de mise en œuvre. En effet, la quasi-totalité des activités de cette composante a été réalisée à 100%. Selon le tableau, la moyenne globale de réalisation des activités de la composante 1 est de 94,07%. On peut dire que le projet a été globalement efficace par rapport aux activités menées pour le compte de la composante 1.

## Composante n°2 : Renforcement du système de l'entretien et de la maintenance des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable.

Cette composante renferme les activités de promotion de la maintenance professionnelle des forages. « Avant le PROGEA II, nous travaillions dans le désordre et le risque d'accident était très élevé. Mais avec l'appui du PROGEA II, nous assurons des prestations de qualité. Notre métier nourrit son homme », propos recueilli d'un maintenancier.

La composante s'est mise en œuvre à travers la réalisation des activités de formation et de dotation de matériels et d'outils de maintenance des ouvrages hydrauliques d'AEP aux artisans réparateurs et maintenanciers.

Le bilan de mise en œuvre de cette composante est consigné dans le tableau suivant :

**Tableau 4 : Bilan de réalisation des activités de la composante n°2**

Activités prévues	Etat de réalisation	Commentaires	Taux de réalisation
Mener des actions de renforcements des capacités organisationnelles des associations des maintenanciers dans la Région du Centre-Sud	Réalisée	2 sessions de formations ont été organisées au profit des associations	100%
Appuyer au renforcement des capacités des maintenanciers sur les techniques de maintenance et d'entretien des ouvrages d'AEP et les procédures de la contractualisation conforme à la Réforme.	Réalisée	4 sessions de formation ont été organisées au profit des maintenanciers	100%
Mener des réflexions en vue de favoriser la disponibilité des pièces de rechanges dans chaque région.	Partiellement réalisée	La collecte des données a été faite mais il n'y a pas eu de suite	30%
Réhabiliter les 30 forages équipés de PMH au maximum dans les régions du Centre-Sud et du Plateau central, identifier les rôles des acteurs et la procédure adéquate pour la réhabilitation des forages équipés de PMH.	Réalisée	15 forages ont été réalisés dans chacune des 2 régions	100%
Total			82,5%

Le tableau ci-dessous montre que les activités programmées dans la composante 2 a connu également un niveau satisfaisant de réalisation. En effet, le taux de réalisation enregistré à ce niveau est de 82,5%. Toute chose qui fait dire que le projet a été également performant dans la mise en œuvre de cette composante.

Si l'organisation, la formation et l'équipement des associations provinciales sont fortement appréciés par tous les acteurs, néanmoins, les Maintenanciers eux même déplorent le dysfonctionnement de certaines AUE et la lenteur ou les retards constatés dans la signature des contrats.

## Composante n°3 : Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement

A ce niveau, il s'est agi de renforcer les capacités des acteurs communaux et surtout locaux pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement autour des points d'eau. Ainsi, des activités de formations et de suivi ont été menées à l'endroit des membres des Associations des Usagers de l'Eau (un responsable et deux hygiénistes des BE/AUE). Les AUE des communes de Ipelcé, Guiba, et Pô ont été dotées en images SARAR/PHAST pour la sensibilisation. Le changement de comportement qui se traduit par l'observation des règles d'hygiène au niveau des forages et dans les familles est considéré comme l'un des acquis majeurs de cette intervention.

**Tableau 5 : Bilan de réalisation des activités de la composante n°3**

Activités prévues	Etat de réalisation	Commentaires	Taux de réalisation
Sélectionner des communes pilotes de la région du Centre-Sud pour la mise en œuvre des activités de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) autour des points d'eau	Réalisée	Trois (3) communes (Guiba, Pô et Ipelcé) ont sectionnées pour cette activité	100%
Mener des actions de PHA dans les communes pilotes de la région du Centre-Sud	Réalisée	Les responsables et les hygiénistes des bureaux AUE ont été formés et dotés en outils de PHA	100%
<b>Total</b>			<b>100%</b>

A la lumière de tableau ci-dessus, l'on constate un excellent niveau de mise en œuvre de cette composante avec un taux global de 100%. Ce qui va sans dire que le projet a fait preuve d'une efficacité dans la mise en œuvre des activités de cette composante.

De l'analyse de la situation de mise en œuvre des activités contenues dans la matrice de conception du projet, il ressort un taux d'exécution physique global de 92,19%.

## V. ANALYSE DES CRITERES DE L'EVALUATION DU PROJET

Dans le cadre de la présente évaluation, un certain nombre de critères ont été retenus pour rendre compte de l'exécution du projet.

### 5.1 Pertinence et cohérence du projet

La pertinence du projet se situe à plusieurs niveaux : niveau international, niveau national, niveau régional, niveau communal et le niveau local.

#### ✓ Niveau international

Par rapport au contexte international, le PROGEA II qui est financé par la JICA contribue à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, au regard de son objectif global à savoir contribuer à l'amélioration de la gestion des points d'eau. Pour garantir l'accès à l'eau potable, il faut assurer un service de qualité en matière d'approvisionnement en eau potable. C'est pourquoi l'intervention du PROGEA II s'inscrit en droite ligne des ODD.

#### ✓ Niveau National :

Les autorités burkinabè, depuis plusieurs années s'engagent dans un processus d'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement d'où l'adoption des programmes et les stratégies sectorielles par le gouvernement. Ainsi, le PROGEA II concourt à la mise en œuvre des programmes en cours d'exécution en matière d'eau potable et de l'assainissement. Il vise à travers ses interventions à améliorer la gestion et l'hygiène autour des points d'eau en milieu rural. De ce point de vue, sa pertinence n'est plus à démontrer.

#### ✓ Niveau communal :

Les communes sont les maîtres d'ouvrages en matière d'eau potable. A ce niveau, la pertinence de l'intervention du projet est appréciée en fonction des besoins des communes et des populations. Les communes concernées par l'intervention du projet disposent des plans d'actions pour l'application du document cadre de gestion du service public de l'eau en milieu rural.

L'évaluateur a constaté, lors des entretiens avec les équipes communales, que le PROGEA II est perçu comme un sauveur, venu non seulement éveiller leur conscience en matière de gestion des ouvrages hydrauliques, mais aussi soulager les communes des problèmes d'entretiens et réparations des forages. Désormais ce sont les communautés elles même qui prennent en charge les réparations de leurs forages. « Avant le PROGEA II, notre attention était essentiellement sur les réalisations et non sur la gestion », disait un acteur communal.

#### ✓ Niveau local

Les actions du projet constituent une réponse aux attentes exprimées par les populations en ce qui concerne l'accès au service de qualité en matière d'eau potable. La promotion de l'hygiène et de l'assainissement, les formations sur l'application des référentiels en matière de gestion du service public de l'eau potable, le renforcement de capacités et l'équipement des Artisans Réparateurs (AR) et les Maintenançiers sont conformes aux besoins des acteurs concernés.

En effet, les pannes persistantes des ouvrages hydrauliques d'AEP constituent un frein au développement du service public de l'eau potable en milieu rural.

Ainsi, l'intervention du projet a contribué à améliorer le service public de l'eau potable à travers la gestion des ouvrages d'AEP.

Quant à sa cohérence, de l'analyse des rapports entre les actions et les objectifs, il ressort une bonne cohérence du fait que les résultats atteints par la mise en œuvre des activités du projet concourent réellement à l'atteinte des objectifs de développement et des objectifs du projet.

Par ailleurs, le cadre logique ne comporte pas d'indicateurs des activités. Aussi, les indicateurs d'objectifs qui y figurent ne sont pas quantifiés. Ces indicateurs sont d'ordre qualitatif. Toutefois, en analysant le cadre de réalisation des activités, nous notons que celles prévues pour chaque objectif donné du projet contribue à son atteinte. Le tableau ci-dessous montre la cohérence du projet avec les politiques nationales.

**Tableau 6 : Conformité du projet avec les politiques nationales**

<b>Politiques nationales</b>	<b>Objectifs/Axes en lien avec l'action du projet</b>
Plan National de développement économique et social (PNDES)	Axe 2 : Développer le capital humain : (v) OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.
Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable à l'horizon 2030	Les objectifs spécifiques du PN-AEP sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, de la population, en appliquant l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;</li> <li>✓ Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable ;</li> <li>✓ Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur.</li> </ul>
Document cadre de gestion du service public de l'eau en milieu rural	L'objectif global du cadre de gestion du service public de l'eau potable est « d'assurer la pérennité et la qualité du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso ».

## **5.2 Efficacité de la mise en œuvre du projet**

### **5.2.1 Efficacité dans la réalisation des activités prévus et le niveau d'atteinte des résultats**

Le critère efficacité apprécie le niveau d'atteinte des principaux indicateurs du projet en passant par l'appréciation du bilan des réalisations par résultats. Sur la base des résultats attendus, des indicateurs objectivement vérifiables et de la planification des activités du projet, le niveau de réalisation se présente comme suit :

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Activités prévues	Etat de réalisation/Commentaires /Analyses
1. Le manuel élaboré dans la phase I du projet est révisé pour la diffusion à l'échelle nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les résultats et leçons tirées de l'application de la Réforme sont identifiés et analysés ;</li> <li>Les manuels et outils de la Réforme sont élaborés pour la diffusion à l'échelle nationale prenant en compte les résultats et leçons tirés de l'application de la Réforme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des rencontres d'échanges avec tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la Réforme tels que les structures techniques de l'Etat, les PTF, les bureaux d'études et les ONG/Associations sur la mise en œuvre de la Réforme à l'échelle nationale.</li> <li>Réviser le document cadre et le manuel de la Réforme sur la base des résultats obtenus et des leçons tirées</li> </ul>	<p>Résultat atteint à 100%</p> <p>Un atelier national de réflexion sur le système de gestion des ouvrages hydrauliques en milieu rural a été organisé en mars de 2016. Suite à cet atelier, la relecture des documents de la Réforme a démarré sur la base des résultats de la réflexion. Et enfin, un document issu de la révision des documents de la Réforme a été validé.</p>
2. La Réforme est promue dans la région du Centre-Sud à l'aide du manuel de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions de la gestion des infrastructures hydrauliques conformément à la Réforme sont menées dans toutes les communes de la région du Centre-Sud.</li> <li>Plus de 80% des acteurs communaux qui participent à l'atelier de formation sur l'application de la Réforme sont admis l'examen de la compréhension sur l'application de la Réforme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une étude de base sur l'application de la Réforme dans la région du Centre-Sud.</li> <li>Promouvoir la Réforme dans toutes les communes de la région du Centre-Sud sur la base du manuel de la mise en œuvre élaboré dans le Résultat 1.</li> <li>Organiser un atelier d'information sur l'application de la Réforme pour les acteurs de toutes les communes de la région du Centre-Sud et du Plateau central</li> <li>Sélectionner des communes pilotes de la région du Centre-Sud pour la mise en œuvre des activités de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) autour des points d'eau</li> <li>Mener des actions de PHA dans les communes pilotes de la région du Centre-Sud</li> <li>Mener des actions de renforcements des capacités organisationnelles des associations des maintenançiers dans la Région du Centre-Sud</li> </ul>	<p>Résultat atteint à 100%</p> <p>L'étude a été menée par le bureau d'étude IGIP en 2016.</p> <p>Un atelier régional regroupant des acteurs communaux, les préfets, les hauts commissaires et les gouverneurs a été organisé en fin 2016.</p> <p>Toutes les interventions du projet dans le Centre-sud se sont faites dans le but de promouvoir la gestion des ouvrages conformément à la Réforme du système de gestion (promotion de la Réforme). A l'issue de la session de formation des communes tenues en 2017, l'évaluation des acteurs formés a donné un bon niveau de compréhension sur la Réforme.</p> <p>Trois (3) communes (Guiba, Pô et Ipelcé) ont été sélectionnées pour cette activité.</p> <p>Les responsables et les hygiénistes des bureaux AUE ont été formés et dotés en outils de PHA. Des suivi/appuis conseils ont été organisés et 2 sessions de formations ont été organisées au profit des associations</p>
3. Les acquis de la phase I du PROGEA dans la région du Plateau Central sont consolidés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les défis sur le monitoring et l'appui à la mise en œuvre de la Réforme dans la région du Plateau Central sont identifiés et analysés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener des actions de suivi/appuis au profit des communes de la région du Plateau Central.</li> <li>Analyser la situation actuelle sur l'application de la Réforme dans la région du Plateau</li> </ul>	<p>Résultat atteint à 100%</p> <p>Des concertations avec les acteurs communaux et étatiques de la région du Plateau central ont permis d'identifier les défis liés au suivi.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un dispositif de suivi et d'appui aux communes pour la mise en œuvre de la Réforme est mis en place.</li> <li>Toutes les communes de la région du Plateau central ont bénéficié d'appui pour le suivi de la mise en œuvre de la Réforme.</li> </ul>	<p>Central après la phase 1 du projet et en Identifiant des problèmes et leçons tirées.</p> <p>Soutenir l'application de la Réforme dans la région du Plateau Central après les activités 3-1 et 3-2</p>	<p>Des suivis/appui-conseils ont été régulièrement organisés au profit des communes du Plateau central sur la base d'un dispositif inspiré de l'approche du projet.</p> <p>Des sessions de recyclage assorties de plans d'actions pour la mise en œuvre de la Réforme dans la région.</p>
<p>4. Les résultats d'activités dans les régions du Centre-Sud et du Plateau Central sont intégrés dans les documents de politique sectorielle en matière de la Réforme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le manuel de la mise en œuvre de la Réforme est révisé.</li> <li>Le document cadre de la Réforme est révisé (avant les tests pilotes).</li> <li>Le test de l'applicabilité de la version issue de la relecture du document et du manuel de la Réforme est planifié.</li> </ul>	<p>Examiner le document cadre et le manuel relus de la Réforme avec les acteurs concernés dans la mise en œuvre (PTF, bureaux d'études et ONG) à travers d'atelier technique de la relecture de la Réforme.</p> <p>Finaliser et valider le document cadre et le manuel relus issus de la relecture de la Réforme avec les acteurs concernés dans la mise en œuvre (PTF, bureaux d'études et ONG) à travers de l'atelier national de validation de la relecture de la Réforme.</p> <p>Sélectionner trois communes pilotes dans les régions du Centre-Sud et du Plateau Central afin de tester le plan de l'applicabilité élaboré dans l'activité 4-3 et former les acteurs communaux.</p>	<p>Résultat atteint à 89%</p> <p>Les documents de la Réforme relu ont été examinés et validés d'abord par tous les acteurs du domaine de l'eau en atelier technique. Ensuite le document cadre, produit des travaux de relecture, a été validé par toutes les instances de validation (Atelier national, Conseil National de l'Eau, Conseil du Cabinet du Ministre en charge de l'eau) ; les zones pilotes pour le test ont été identifiées dans les 2 régions d'intervention du projet. Et enfin le test du Document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural a été réalisé dans 2 communes de chacune des 2 régions d'intervention du projet avant sa finalisation et introduction pour adoption en conseil des ministres.</p> <p>Plusieurs acteurs des communes des deux régions ont bénéficié des formations dans le cadre de la mise en œuvre du document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.</p>
<p>5. Le document relu de la Réforme est finalisé en adaptant la réalité dans la gestion des infrastructures d'AEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'applicabilité de la version issue de la relecture du document et du manuel de la Réforme est testée dans les zones pilotes.</li> <li>Le document cadre et le manuel relus de la Réforme sont finalisés et validés après les tests dans les zones pilotes.</li> </ul>		
<p>6. Les cadres de la mise en œuvre de la Réforme sont améliorés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispositif et les textes juridiques qui favorise l'application de la Réforme sont proposés.</li> <li>Les agents de structures techniques de l'Etat ont obtenu au moins 60/100 à l'issue de l'évaluation de sessions de formation sur la Réforme.</li> <li>Les acteurs communaux et locaux (maintenanciers, AUE et opérateurs de gestion des AEPs) sont appuyés pour la gestion des infrastructures d'AEP par les directions centrales et déconcentrées en charge de l'eau.</li> </ul>	<p>Evaluer les capacités techniques des agents de services étatiques à assurer leurs missions d'assistants à la maîtrise d'ouvrages communale en matière de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural</p> <p>Appuyer au renforcement des capacités des acteurs communaux, les structures déconcentrées de l'Etat et d'autres structures intervenant dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale.</p> <p>Appuyer au renforcement des capacités des maintenanciers sur les techniques de maintenance et d'entretien des ouvrages</p>	<p>Résultat atteint à 77%</p> <p>A l'issue de la formation organisée à l'intention des agents de services étatiques, les niveaux de maîtrise en matière d'AMOC dans le domaine de la gestion du service public de l'eau potable de ces agents ont été évalués. Elle a mis en évidence un bon niveau de compréhension des acteurs formés. Un plan d'actions pour chaque direction régionale a été élaboré pour le suivi.</p> <p>En outre, un guide pour le suivi de réhabilitation des forages a été élaboré et validé et 15 forages ont été réhabilités dans chacune des 2 régions.</p> <p>Des sessions de formation ont été organisées à partir de 2017 à l'intention des agents des services déconcentrés et centraux de l'Etat et des acteurs communaux.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un manuel précisant le rôle des acteurs et la procédure dans la mise en œuvre de la réhabilitation des forages équipés de PMH est élaboré.</li> </ul>	<p>d'AEP et les procédures de la contractualisation conforme à la Réforme.</p> <p>✓ Mener des réflexions en vue de favoriser la disponibilité des pièces de rechanges dans chaque région.</p> <p>✓ Réhabiliter les 30 forages équipés de PMH au maximum dans les régions du Centre-Sud et du Plateau central, identifier les rôles des acteurs et la procédure adéquate pour la réhabilitation des forages équipés de PMH.</p>	<p>4 sessions de formation ont été organisées au profit des maintenanciers</p> <p>Concernant l'activité pour favoriser la disponibilité des pièces de rechanges dans chaque région, la collecte des données a été faite mais il n'y a pas eu de suite par rapport à la disponibilité des pièces de rechanges dans chaque région.</p>
<p>7. La diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est planifiée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une feuille de route avec le budget en vue de la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est élaborée</li> </ul>	<p>✓ Diffuser le document cadre et le manuel de la Réforme à travers la reproduction, l'information, la formation et sa mise à disposition aux différents acteurs.</p> <p>✓ Appuyer les autres régions dans la planification/budgétisation des activités de suivi de mise en œuvre de la Réforme.</p> <p>✓ Elaborer une feuille de route pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale.</p>	<p>Résultat atteint à 83%</p> <p>La formation sur la version relue de la Réforme a été tenue en janvier 2020 à l'endroit de tous les services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat. Il reste la formation en cascades et la duplication du Document.</p> <p>Chaque session de formation à l'endroit des agents des directions régionales est sanctionnée par un plan d'actions régional assorti d'un budget.</p> <p>Une feuille de route assortie d'un budget pour la mise en œuvre du cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural est intégrée dans le Document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural</p>

Le bilan de mise en œuvre des activités du projet, établi plus haut, montre déjà l'efficacité du projet. Sur la base des paramètres suivants : (i) la réalisation des activités prévues et le niveau d'atteinte des résultats, (ii) l'efficacité des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

Les résultats des réalisations du projet se présentent comme suit et par résultat opérationnel du projet :

- ✓ **Résultat 1** : Le manuel élaboré dans la phase I du projet est révisé pour la diffusion à l'échelle nationale

*Indicateurs en lien avec le Résultat 1 :*

- ♣ *Les résultats et leçons tirées de l'application de la Réforme sont identifiés et analysés ;*
- ♣ *Les manuels et outils de la Réforme sont élaborés pour la diffusion à l'échelle nationale prenant en compte les résultats et leçons tirés de l'application de la Réforme.*

Deux (02 activités majeures avaient été programmées dans la matrice de conception du projet pour le compte de ce résultat 1. Il faut souligner que pour une mise en œuvre opérationnelle et efficace, l'équipe du projet a décomposé ces deux activités en plusieurs sous-activités. Il ressort que l'ensemble des activités programmées ont été entièrement mises en œuvre avec un taux de 100%. C'est un excellent taux qui montre que les activités programmées ont permis d'atteindre le résultat opérationnel visé.

- ✓ **Résultat 2** : La Réforme est promue dans la région du Centre-Sud à l'aide du manuel de la mise en œuvre

*Indicateurs en lien avec le Résultat 2 :*

- ♣ *Les actions de la gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP conformément à la Réforme sont menées dans toutes les communes de la région du Centre-Sud.*
- ♣ *Plus de 80% des acteurs communaux qui participent à l'atelier de formation sur l'application de la Réforme sont admis l'examen de la compréhension sur l'application de la Réforme*

Six (06) activités majeures avaient été programmées pour le compte du résultat 2 dans le cadre de la mise en œuvre du projet. De l'analyse des activités menées, il ressort que toutes les activités ont été réalisées à hauteur de 100%. Il faut souligner que les activités programmées ont permis de promouvoir la Réforme dans la région du Centre-Sud et une mention spéciale est faite aux activités PHA. En effet, les responsables et les hygiénistes des bureaux AUE ont été formés et dotés en outils de PHA. Des suivi/appuis conseils ont été organisés et 2 sessions de formations ont été organisées au profit des associations.

Les échanges avec les AUE révèlent que les activités PHA ont été fort appréciées et l'hygiène autour des points et dans les familles montrent qu'un changement de comportement a été opéré à l'issue de ces activités.

- ✓ **Résultat 3** : Les acquis de la phase I du PROGEA dans la région du Plateau Central sont consolidés

*Indicateurs en lien avec le Résultat 3 :*

- ♣ *les défis sur le monitoring et l'appui à la mise en œuvre de la Réforme dans la région du Plateau Central sont identifiés et analysés.*
- ♣ *un dispositif de suivi et d'appui aux communes pour la mise en œuvre de la Réforme est mis en place.*
- ♣ *toutes les communes de la région du Plateau central ont bénéficié d'appui pour le suivi de la mise en œuvre de la Réforme.*

Trois (03) activités principales avaient été programmées pour le compte de ce résultat avec également trois (03) indicateurs d'effet. De l'analyse des activités menées, il ressort que toutes les activités ont été réalisées à hauteur de 100%. Après une phase 1 de PROGEA dans la région du Plateau Central, il s'avérait nécessaire, pour la phase 2 du projet, de procéder à des concertations avec les acteurs communaux et étatiques de la région afin d'identifier les défis liés au suivi. Cette approche a permis d'organiser régulièrement des suivi/appui-conseils au profit de l'ensemble des communes de la région et d'assurer des sessions de recyclages assorties des plans d'actions pour la mise en œuvre de la Réforme.

✓ **Résultat 4 & 5 :**

4. Les résultats d'activités dans les régions du Centre-Sud et du Plateau Central sont intégrés dans les documents de politique sectorielle en matière de la Réforme

*Indicateurs en lien avec le Résultat 4 :*

- ♣ *Le manuel de la mise en œuvre de la Réforme est révisé.*
- ♣ *Le document cadre de la Réforme est révisé (avant les tests pilotes).*
- ♣ *Le test de l'applicabilité de la version issue de la relecture du document et du manuel de la Réforme est planifié*

5. Le document relu de la Réforme est finalisé en adaptant la réalité dans la gestion des infrastructures d'AEP

*Indicateurs en lien avec le Résultat 5 :*

- ♣ *L'applicabilité de la version issue de la relecture du document et du manuel de la Réforme est testée dans les zones pilotes.*
- ♣ *Le document cadre et le manuel relus de la Réforme sont finalisés et validés après les tests dans les zones pilotes.*

Trois (03) activités majeures programmées concouraient à l'atteinte de ces résultats opérationnels. Réalisées à hauteur de 89%, ces activités ont permis l'examen et la finalisation du document cadre et son application dans les communes pilotes.

Des investigations faites auprès des AUE et des équipes communes, le constat est le suivant :

- ✚ Le processus de mise en place des AUE très bien apprécié. L'approche utilisée a permis l'acceptation des bureaux exécutifs des AUE par les populations ;
- ✚ Bonne maîtrise de rôles et responsabilités par les membres de bureaux exécutifs des AUE des communes pilotes ;
- ✚ Faible ou non maîtrise de rôles et responsabilités par les membres de bureaux exécutifs des AUE des communes non-pilotes ;
- ✚ Système de gestion des forages (Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural) bien apprécié dans les communes pilotes. Selon certaines personnes, c'est un système qui assure la cohésion sociale et disponibilise les ressources pour les entretiens et réparations des forages.

Initialement, le projet avait prévu trois communes pilotes dans chacune des régions du Centre-Sud et du Plateau Central afin de tester le plan de l'applicabilité élaboré dans l'activité 4-3 et former les acteurs communaux. Mais finalement, deux communes ont été sélectionnées dans chaque région. Et c'est ce qui explique ce taux de réalisation de 89% au lieu de 100%. Un taux d'ailleurs fort appréciable au regard des résultats atteints.

✓ **Résultat 6** : Les cadres de la mise en œuvre de la Réforme sont améliorés

*Indicateurs en lien avec le Résultat 6 :*

- ♣ *Le dispositif et les textes juridiques qui favorisent l'application de la Réforme sont proposés.*
- ♣ *Les agents de structures techniques de l'Etat ont obtenu au moins 60/100 à l'issue de l'évaluation de sessions de formation sur la Réforme.*
- ♣ *Les acteurs communaux et locaux (maintenançiers, AUE et opérateurs de gestion des AEPS) sont appuyés pour la gestion des infrastructures d'AEP par les directions centrales et déconcentrées en charge de l'eau.*
- ♣ *Un manuel précisant le rôle des acteurs et la procédure dans la mise en œuvre de la réhabilitation des forages équipés de PMH est élaboré.*

Cinq (05) activités avaient été programmées et quatre (04) indicateurs avaient été définis. De l'analyse des activités menées, il ressort que toutes les activités ont été réalisées à hauteur de 77%. L'activité pour favoriser la disponibilité des pièces de rechanges dans chaque région a enregistré le plus faible taux de réalisation (30%). Seule la collecte des données a été faite. D'ailleurs c'est ce qui explique ce niveau de réalisation. Grâce à ces activités, les agents de services étatiques ont obtenu un bon niveau de compréhension et de maîtrise en matière d'AMOC dans le domaine de la gestion du service public de l'eau potable.

En effet, l'implication des agents du service technique en charge de l'eau et de l'assainissement a permis de renforcer leurs capacités, de valoriser l'expertise locale et d'assurer ainsi la pérennité des acquis du projet. Cependant, elle pourrait montrer ses limites dans la mesure où dans l'Administration Publique, la mobilité du personnel est une réalité.

**Résultat 7** : La diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est planifiée

*Indicateur en lien avec le Résultat 7 :*

- ♣ *Une feuille de route avec le budget en vue de la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est élaborée*

A ce niveau, trois (03) activités majeures avaient été programmées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Le taux de réalisation de ces activités est de 83%. Tous les services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat ont bénéficié d'une formation sur la version relue de la Réforme. Une feuille de route assortie d'un budget pour la mise en œuvre du cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural est intégrée dans le Document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. On attend l'adoption du document en Conseil de Ministre, sa duplication en quantité suffisante et les formations en cascades. Chaque session de formation à l'endroit des agents des directions régionales est sanctionnée par un plan d'actions régional assorti d'un budget.

Le taux global d'exécution des activités programmées est de 92,19%. Ce résultat est un déterminant de l'efficacité du projet dans sa mise en œuvre et selon les équipes communales, les AUE et les maintenanciers rencontrés, le résultat est également le fruit du dynamisme de l'équipe du projet et des homologues du niveau central et régional qui n'ont ménagé aucun effort pour les réalisations des activités.

### 5.2.2 Performance des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre

L'analyse de l'efficacité des acteurs est relative à leur performance dans l'exécution des activités dont la mise en œuvre leur incombe à tous les niveaux. Il faut toutefois retenir que si le projet a été efficace dans son ensemble, c'est grâce à la performance des différents acteurs impliqués dans son exécution. En effet, les homologues du projet ont joué pleinement leur partition dans la mise en œuvre du projet. Cependant, au niveau des acteurs communaux et locaux, des défaillances ont été constatées dans la mise en œuvre des activités contenues dans leurs plans d'actions respectifs. Des raisons financières et de faible mobilisation des populations ont été respectivement évoquées par les acteurs communaux et locaux pour justifier leurs contre-performances.

Au regard de ces résultats, l'efficacité du projet est une réalité.

### 5.3 Efficience de la mise en œuvre du projet

L'efficience de la mise en œuvre d'un projet mesure les effets quantitatifs et qualitatifs obtenus par rapport aux ressources/moyens investis. C'est un terme économique qui signifie que le projet utilise les ressources les moins chères possibles pour atteindre les résultats/effets recherchés. Dans cette évaluation, nous apprécions l'efficience en faisant le rapport entre le budget programmé et le budget dépensé en lien avec le taux d'exécution physique. Nous reconnaissons que l'efficience va au-delà de ce simple rapport mais ce sont ces données que nous avons à notre possession.

Ainsi, le tableau ci-dessous fait la synthèse des budgets programmés et des montants dépensés de quatre (4) années d'exécution du projet.

**Tableau 7 : Tableau synthèse des montants programmés et dépensés dans le cadre de l'exécution du PROGEA II**

Bilan Financier du PROGEA II (Financement de la JICA et de la contrepartie nationale)

Année	Montants programmés (en milliers de FCFA)			Montants dépensés (en milliers de FCFA)			Taux d'exécution physique (%)	Taux d'exécution financière (%)		
	JICA	Etat	Total	JICA	Etat	Total		JICA	Etat	Total
2016	274 670 000	40 100 000	314 770 000	217 137 000	40 100 000	257 237 000	65,33	79.05	100.00	82.00
2017	303 915 000	74 000 000	377 915 000	242 611 000	73 924 660	316 535 660	83,86	79.83	90.49	81,31
2018	257 016 000	40 510 000	297 526 000	160 952 000	40 342 685	201 294 685	53,5	62.62	100.00	68.84
2019	170 483 000	17 380 000	187 863 000	173 440 000	17 318 000	190 758 000	88,2	101.7	100.00	95.20
Total	1 006 084 000	171 990 000	1 178 074 000	794 140 000	171 685 345	965 825 345	72,72	78.93	98.90	81.69

L'analyse des différents montants programmés et dépensés par an et les taux d'exécution physiques annuels fait ressortir une faible efficience du projet dans sa mise en œuvre (taux d'exécution physique 72,72% et le taux d'exécution financière 81,69). Cela s'explique par le fait des insuffisances de formulation des indicateurs dans la matrice de conception du projet. Cependant, en se référant à l'état de mise en œuvre des activités inscrites dans la matrice de conception du projet, un taux d'exécution physique global de 92,19% a été enregistré. Ce qui montre une bonne performance du projet dans sa mise en œuvre. En outre, en termes de mobilisation des ressources, le projet présente de bons taux de mobilisation par source de financement soit 108% pour la JICA et 61,21% pour l'Etat burkinabè avec un taux global de mobilisation de 97,50 %.

Une fois de plus nous voudrions souligner que chaque partie a assuré la gestion de sa part de financement et de notre point de vue, c'est l'une des meilleures modalités qui pouvait induire une efficience et une efficacité dans l'exécution des activités, comparativement à un scénario où les fonds sont logés dans le trésor public et gérés entièrement par l'Etat avec les conséquences comme le retard dans le déblocage des fonds et le retard éventuellement dans l'exécution des activités programmées.

#### **5.4 Effectivité des réalisations mentionnées dans les rapports bilans**

Aujourd'hui, on peut dire sans risque de se tromper que, dans le cadre de l'exécution du projet, les actions de renforcement des capacités ont été menées à l'endroit des homologues du projet, des acteurs communaux, des maintenanciers et artisans réparateurs et de certains membres d'Associations des Usagers de l'Eau (AUE) des communes pilotes.

La mission terrain a permis également à l'évaluateur d'échanger avec les acteurs bénéficiaires de l'intervention du projet dans les régions du Centre-sud et du Plateau central. L'objectif principal de cette mission de collecte de données est de cerner les perceptions et les sentiments des acteurs vis-à-vis du projet. Il ressort des entretiens réalisés que toutes actions liées au renforcement des capacités des acteurs (formations et dotations en matériels) ont été réalisées. Toute chose qui permet d'affirmer que les activités ont été effectivement réalisées.

#### **5.5 Effets de l'intervention du projet dans la zone d'intervention**

Les échanges avec les bénéficiaires de l'intervention du PROGEA II ont permis de relever plusieurs effets du projet. Au nombre de ceux-ci, on peut citer :

- l'existence de plans d'actions aussi bien au niveau régional qu'au niveau communal en cours sur le suivi et la gestion du service public de l'eau potable ;
- l'organisation des artisans réparateurs et maintenanciers à travers l'existence d'associations provinciales. A travers cette faïtière, les interventions des maintenanciers se font dans les règles de l'art ;
- l'existence d'un vivier de formateurs au niveau central et régional en matière de gestion du service public de l'eau potable en lien avec l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- les alentours des points d'eau sont hygiéniques et aménagés par les usagers dans les villages des communes pilotes retenues pour les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

En plus de ces effets, nous faisons le constat suivant en regardant le rapport bilan annuel de PN AEP :

- Taux de fonctionnalité des ouvrages hydrauliques dans le Plateau Central : 92,4%
- Taux de fonctionnalité des ouvrages hydrauliques dans le Centre-Sud : 93,5%
- Taux de fonctionnalité des ouvrages hydrauliques au niveau national : 90,5%
- Taux d'accès à l'eau potable dans le Plateau Central : 84,6%
- Taux d'accès à l'eau potable dans le Centre-Sud : 86,7%
- Taux d'accès à l'eau potable au niveau national : 68,4%

En conclusion, on peut dire que le PROGEA II a eu des effets certains sur la performance des deux (2) régions d'intervention en termes de taux de fonctionnalité des PMH et d'accès à l'eau potable.

## 5.6 Pérennité des acquis du projet

L'approche méthodologique d'intervention du projet est de nature à assurer la pérennité et la préservation de ses acquis. En effet, l'approche méthodologique du projet a permis de mettre à la disposition du Ministère de l'eau, des cadres outillés pour les questions de gestion du service public de l'eau. Ainsi, le projet a mis en place :

- une approche nouvelle de formation : Cette approche consiste à élaborer des plans d'actions à l'issue de chaque session de formation et à actualiser les plans d'actions à chaque session de recyclage des acteurs communaux et mêmes ceux des directions régionales en charge de l'eau. Cette approche constitue un puissant moyen de valorisation du contenu des formations dispensées ;
- un mécanisme de suivi régulier : A l'issue de l'élaboration des plans d'actions, les directions régionales et provinciales notamment effectuent des sorties régulières de suivi et d'appui/conseils auprès des communes pour suivre et favoriser la mise en œuvre des plans d'actions communaux. Le suivi régulier est un moyen efficace de pression et d'incitation à la réalisation des activités liées aux plans d'actions.

## 5.7 Conclusion de l'évaluation

En marges donc des résultats qualitatifs présentés dans les paragraphes précédents, d'autres résultats importants demeurent et méritent d'être mis en exergue. L'opération de collecte de données auprès des acteurs bénéficiaires et des acteurs impliqués, les forces, les faiblesses, les succès, les échecs, les opportunités, les potentialités et les obstacles sont les suivants :

### 5.7.1 Les forces et les faiblesses

Les forces et les faiblesses ont été identifiées tout au long des étapes du processus de mise en œuvre du projet. Elles concernent aussi les acteurs, les approches utilisées ainsi que le dispositif mis en place.

**Tableau 8 : Synthèse des points forts et des points faibles du projet**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La forte implication des services techniques en charge de l'eau et de l'assainissement ;Le renforcement des capacités des différents acteurs à tous les niveaux ; La désignation d'un répondant du projet au niveau de chaque Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement ;La désignation d'un responsable en charge des questions d'eau potable au niveau de chaque Mairie (point focal) et le renforcement de capacité de ce dernier ;La relecture des documents de la Réforme qui a abouti au document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ;La valorisation de l'expertise à tous les niveaux (central, régional et communal) en termes de gestion de gestion du service public de l'eau potable et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communal ; La dotation des associations des maintenanciers en matériel lourd et en outils pour l'entretien et la réparation des forages ;</li> <li>- La dotation des AUE des communes pilotes retenues pour la PHA en outils de sensibilisation pour le changement de comportements en matière d'hygiène et assainissement.</li> <li>- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions communaux ;</li> <li>- La rigueur et la bonne qualité des formations (respect du nombre de jours prévus pour les formations, cadre de formation adéquat, bonne qualité des kits de formations et des formateurs maîtrisant bien les thématiques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les insuffisances dans le suivi/accompagnement des AUE au niveau des communes non pilotes et pilotes ;</li> <li>- La mauvaise compréhension de la philosophie du projet par les acteurs notamment communaux</li> </ul>

Source : Données terrain de l'évaluation, février 2020

### 5.7.1.2 Les succès et les échecs

A ce niveau, il s'agit d'analyser les facteurs de succès et ceux d'échec du projet.

#### a) Facteurs de succès du projet

Les facteurs du succès du projet sont entre autres :

**L'ancrage administratif du projet :** Le PROGEA II est un projet de catégorie 1 issu d'un don du Japon. A ce titre, il est logé au sein de la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP). Il a bénéficié de ce fait, de l'accompagnement des autorités du Ministère pour les questions logistiques et administratives. Le projet a bénéficié de l'appui de tous les cadres de la DGEP et des services des directions régionales et provinciales du Centre-sud et du Plateau central.

**L'approche méthodologique d'intervention du projet :** Cette approche qui a consisté à faire réaliser les activités par les homologues burkinabè a été très déterminante dans les résultats appréciables enregistrés par le projet. Cette approche a associé les homologues dans la planification et l'exécution des activités du projet.

**La gestion financière du projet :** Le budget de la contrepartie japonaise qui représente 77% du budget total du projet est géré directement par les experts japonais. Toute chose qui a permis de mener de façon continue les activités sans interruption liées aux affres des procédures nationales de déblocage.

#### b) Facteurs d'échec du projet

Le principal facteur d'échecs est **la mauvaise compréhension de la philosophie du projet** qui consiste à apporter aux différents acteurs notamment étatiques et communaux des appuis techniques. Alors que l'exécution des activités sur le terrain nécessite la mobilisation des ressources propres des structures bénéficiaires. L'évaluation finale des plans d'actions communaux donne des résultats mitigés avec beaucoup d'activités non réalisées faute de moyens financiers. Les acteurs communaux, même s'ils sont conscients de la pertinence de cette philosophie, ne l'apprécient pas dans leur grande majorité au regard de leurs précarités économiques.

**Tableau 9 : Détails des succès et échecs du projet**

Succès	Echecs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approche méthodologique d'intervention du projet ;</li> <li>- L'ancrage administratif du projet ;</li> <li>- La gestion financière du projet</li> <li>- L'implication des services techniques en charge de l'Eau et de l'Assainissement et la valorisation de l'expertise locale ont été fortement appréciées.</li> <li>- L'adoption des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement (individuelles et collectives) par les populations dans les zones pilotes d'intervention du projet en matière de PHA ;</li> <li>- Les bons rapports et la bonne communication entre tous les acteurs du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mauvaise compréhension de la philosophie du projet ;</li> <li>- Le faible taux d'exécution des plans d'actions communaux lié au manque de ressources financières des communes ;</li> </ul>

Source : Données terrain de l'évaluation, février 2020

### 5.7.1.3 Les opportunités, potentialités et obstacles aux initiatives encours ou futures

Les opportunités ou potentialités et les obstacles sont des évènements qui demeurent hors de portée de la gestion du projet. Dans ce rapport, les opportunités désignent ce qui a existé et a participé au succès de la mise en œuvre du projet, les potentialités désignent ce que le projet a laissé et qui portent une dynamique plus ou moins pérenne favorables aux interventions futures et les obstacles l'ensemble des facteurs défavorables au succès du projet.

**Tableau 10 : Synthèse des opportunités, potentialités et obstacles du projet**

Opportunités, potentialités	Obstacles aux initiatives en cours ou futures
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'expertise et de compétences locales pour la gestion des ouvrages hydrauliques (application du document cadre de gestion du service public de l'eau) ;</li> <li>- Existence d'acteurs (AUE, maintenanciers) déjà formés sur le document cadre de gestion du service public de l'eau ;</li> <li>- Les maintenanciers, organisés et formés et équipés serviront de compétences locales à d'autres projets et aux communautés ;</li> <li>- Existence de guide et d'outils de sensibilisation, de manuel de formation sur la promotion de l'hygiène et de l'assainissement (PHA);</li> <li>- L'existence des plans d'actions au niveau Régional pour le suivi/accompagnement des communes, responsables de la maîtrise d'ouvrage communal.</li> <li>- Existence de plans d'actions communaux pour la mise en application du Document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance d'agents techniques communaux dans le domaine de l'AEPA ;</li> <li>- Mobilité des agents techniques communaux dans le domaine de l'AEPA ;</li> <li>- L'insécurité ;</li> </ul>

Source : Données terrain de l'évaluation, février 2020

### 5.7.2 Bonnes pratiques identifiées

L'expérience menée par le projet permet d'identifier les bonnes pratiques qui pourraient servir pour des actions futures dans les domaines de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement :

- l'implication de l'Administration à travers les Directions Régionales et Provinciales dans la mise en œuvre des activités du Projet est saluée, car elle a contribué à la promotion de l'expertise au niveau de l'Administration Publique ;
- l'élaboration des plans d'actions communaux, considérée comme une action innovante ;
- la promotion de l'hygiène autour des forages afin de consommer une eau potable ;
- l'organisation des maintenanciers, leur équipement et la professionnalisation de leur métier permettent de renforcer leurs capacités, ce qui leur confère une expertise sur le plan local en matière de maintenance et de réparation des ouvrages hydrauliques.

### 5.7.3 Leçons apprises

La mise en œuvre de ce projet a produit des résultats positifs et a aussi servi de leçons. En effet, une telle intervention mise en œuvre sur une période de 4 ans a nécessairement produit des enseignements qui devraient servir aux acteurs à l'avenir, et ce dans une optique d'améliorer leur pratiques de gestion. Ces leçons se résument comme suit :

- il est important de communiquer au début du projet. Une mauvaise communication ou une insuffisance dans la délivrance de l'information peut compromettre le succès du projet. Il faut bien informer les acteurs pour susciter leur adhésion ou leur implication ;
- L'implication des acteurs communaux dans la mise en place des AUE dans les communes pilotes. La mobilisation des populations a été facilitée par l'implication des autorités municipales et locales ;
- la rigueur dans la mise en œuvre des activités du projet : Cette rigueur permet d'assurer la qualité des résultats obtenus et favoriser l'appropriation des activités par les différents acteurs ;

A l'issue des leçons qu'on a pu tirer de la mise en œuvre du projet, quelques résultats exigent que des suggestions soient formulées.

#### 5.7.4 Suggestions

Après avoir triangulé les informations à l'issue de l'évaluation, quelques suggestions allant dans le sens de l'amélioration de la performance d'une telle intervention au profit des communautés sont :

##### A l'endroit de l'Etat

- Capitaliser les expériences sur les approches développées dans le cadre du projet et la mettre à l'échelle ;
- Accorder de l'importance à la gestion du service public de l'eau potable conformément au Document cadre de gestion de service public de l'eau potable en milieu rural ;
- Mettre à la disponibilité des Directions Régionales et Provinciales des ressources nécessaires pour l'exécution des plans d'actions pour la promotion et la mise en œuvre du Document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ;
- Mettre à la disposition des Mairies des agents techniques dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- Au regard des résultats significatifs atteints dans le cadre de cette deuxième phase, il serait intéressant de travailler à préserver les acquis du projet et si possible initier un projet de même nature ou négocier une troisième phase afin d'accélérer l'atteinte des ODD.

##### A l'endroit du Projet et ses Partenaires Techniques et Financiers

- Accompagner techniquement et financièrement les communes pour la mise en place et le renouvellement des Bureaux exécutifs des AUE ;
- Accompagner techniquement et financièrement les communes pour l'élaboration, la mise en œuvre des plans d'action et le suivi/accompagnement des AUE.

##### A l'endroit des communes

- Faire de la gestion du service public de l'eau potable à travers une bonne gestion des ouvrages hydrauliques une priorité ;
- Prendre en compte dans le budget communal l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions pour la gestion du service public de l'eau.

### **5.8 Limites et difficultés rencontrées**

La difficulté majeure rencontrée dans la réalisation de la présente évaluation est liée non seulement à la nature qualitative du projet mais aussi à l'absence d'indicateurs objectivement vérifiables. En effet, dans la matrice de conception, des actions ont été mentionnées mais les indicateurs ne sont pas quantifiés. Cela a constitué une difficulté dans la détermination des taux de réalisations des différentes actions contenues dans cette matrice de conception et dans les analyses pour déterminer les écarts par rapport aux prévisions.

## CONCLUSION

Le Projet de renforcement de la gestion des infrastructures hydrauliques d’approvisionnement en eau potable, de promotion de l’hygiène et de l’assainissement en milieu rural Phase II (PROGEA II) qui a découlé des nouvelles orientations issues des analyses de l’exécution de la phase I, s’est exécuté de septembre 2015 à mars 2020 avec pour public cible Acteurs communaux et locaux (les équipes communales, les AUE, les Artisans Réparateurs et Maintenançiers), dans les régions du Plateau Central et du Centre-Sud, et les agents des directions techniques centrales et déconcentrées (DGEP, DGA, DREA/CSD-PCL). L’exécution de ce projet avait pour objectif de contribuer à l’amélioration de la gestion des points d'eau à l'échelle nationale à travers l’application effective de la Réforme.

Elle s’est faite suivant une approche participative avec l’implication de tous les acteurs à tous les niveaux.

Après plus de quatre ans de mise en œuvre, le taux d’exécution physique global du projet est de 92,19%. Sur le plan financier, le taux de consommation budgétaire, est de 81, 69%. Une analyse de ces deux taux et de la corrélation entre ressource utilisée et activité réalisée montre une pertinence, une efficacité et une efficacité forte acceptable du projet, au regard du caractère spécifique de l’objet du projet qui porte sur le volet Soft du PN-AEP.

L’approche participative avec l’accent particulier sur le renforcement de capacités et la valorisation des compétences locales adoptée dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet permet d’assurer sa durabilité.

Au regard de ce qui précède, nous recommandons comme perspective, la capitalisation des expériences sur les approches développées et la mise à l’échelle de cette initiative dans d’autres communes au profit d’autres communautés.

## ANNEXES

- *Activités de renforcement de capacités des acteurs (2015 à 2020)*
- *Situation de la mise en œuvre de la Réforme dans les deux régions*
- *Tdrs de la mission*
- *Liste des personnes rencontrées*
- *Outils de collectes*

### Activités de renforcement des capacités des acteurs par PROGEA2 (2015-2016)

Période	Activités (Ateliers, Formations etc.)	Nombre	Cibles/Participants
13/11/2015	Formation des maintenanciers dans la région du Centre-Sud (Province du Nahouri)	29	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 (DGRE)</li> <li>• 2 (DGAEUE)</li> <li>• 8 (Direction Régionale du Centre-Sud)</li> <li>• 9 (Direction Régionale du Plateau Central)</li> <li>• 2 (JICA Burkina Faso)</li> <li>• 2 (Experts du PROGEA 2)</li> </ul>
12-15 Jan 2016	Atelier-Bilan sur la mise en œuvre de la Réforme	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 06 Homologues de la DGRE/DAEP</li> <li>• 13 Directions Régionales en charge de l'eau</li> <li>• 01 Expert du PROGEA 2</li> </ul>
23-24 Mars 2016	Atelier National sur la mise en œuvre de la Réforme	98	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEA (SG, DGESS, Directions Régionales en charge d'AEPHA)</li> <li>• DGRE et DGAEUE</li> <li>• Structures étatiques (MINEFID, MATDSI, MS, MENA, MFSNF, ONEA, CEMEAU/ONEA)</li> <li>• PTF (PEA/GIZ, KfW, USAID/WA-WASH, UNICEF, SIDA, JICA)</li> <li>• Collectivités Territoriales (6 communes qui disposent les services techniques d'AEPHA), AMBF, ARMBF</li> <li>• NGO (IRC, Réseau Projection, Eau Vive, ACF, SPONG, SOS Sahel, OCADES, Plan Burkina)</li> <li>• Secteurs Privés (Fermiers d'AEPS, Bureaux d'étude qui travaillent à l'application de la Réforme, Fédération Régionale des Maintenanciers du Plateau Central)</li> <li>• PROGEA2</li> </ul>
09-11 Mai 2016	Formation des maintenanciers dans la région du Centre-Sud (Province du Nahouri)	29	
05-07 Mai 2016	Formation des maintenanciers dans la région du Centre-Sud (Province du Bazéga)	31	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenançiers, DREA/CSD, DGEP</li> <li>• Assistant Technique, Expert du PROGEA2</li> </ul>
12-14 Mai 2016	Formation des maintenanciers dans la région du Centre-Sud (Province du Zoundwéogo)	29	
Juin-Juillet 2016	Ateliers communaux sur la Réforme dans la région du Plateau Central	1 098	<p>Tenu 21 ateliers communaux pour 18 communes.</p> <p>Les communes de Dapélogo (Dubritenga) et Zorgho (Ganzourgou) ne sont pas concernées pour le tenu des ateliers communaux de la Réforme, cars elles sont présentement appuyées par différents partenaires pour la mise en place des services communaux et la mise en œuvre de la Réforme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 Représentants de la commune (SG, PF, Comptable)</li> <li>• 1 Préfet (PDS)</li> <li>• 2 Représentants de chaque AUE (Membres du BE/AUE)</li> <li>• Maintenançiers résidents dans la commune</li> <li>• 1 Représentant de la Direction Régionale en charge de l'eau</li> <li>• 1 point focal provincial du service eau et assainissement (dans les cas des provinces de la région du Plateau Central)</li> <li>• 1 Représentant de la Direction en charge des finances (DRCMEF/DPCMEF)</li> <li>• DGEP/MEA et Equipe du PROGEA 2</li> </ul>

Juin-Juillet 2016	Ateliers communaux sur la Réforme dans la région du Centre-Sud	962	<p>Tenu 18 ateliers pour 16 communes.</p> <p>Les communes de Gogo et Béré (Zoundxéogo) et Saponé (Bazéga) ne sont pas concernées pour le tenu des ateliers communaux de la Réforme, cars elles sont présentement appuyées par différents partenaires pour la mise en place des services communaux et la mise en œuvre de la Réforme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 Représentants de la commune (SG, PF, Comptable)</li> <li>• 1 Préfet (PDS)</li> <li>• 2 Représentants de chaque AUE (Membres du BE/AUE)</li> <li>• Maintenançiers résidents dans la commune</li> <li>• 1 Représentant de la Direction Régionale en charge de l'eau</li> <li>• 1 point focal provincial du service eau et assainissement (dans les cas des provinces de la région du Plateau Central)</li> <li>• 1 Représentant de la Direction en charge des finances (DRCMEF/DPCMEF)</li> <li>• DGEP/MEA et Equipe du PROGEA 2</li> </ul>
13-14 Juillet 2016	Formation des maintenanciers dans la région du Plateau Central (Province d'Oubritenga)	38	Maintenançiers, DREA/PCL, DGEP
15-16 Juillet 2016	Formation des maintenanciers dans la région du Plateau Central (Province du Kourwéogo)	24	Assistant Technique, Expert du PROGEA2
18-19 Juillet 2016	Formation des maintenanciers dans la région du Plateau Central (Province du Ganzourgou)	29	
08 Juillet 2016	Réunion des Maintenanciers de la Région du Centre-Sud (Province du Bazéga)	30	
11 Juillet 2016	Réunion des Maintenanciers de la Région du Centre-Sud (Province du Zoundwéogo)	28	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenanciers de chaque province de la Région du Centre-Sud</li> <li>• DREA/CSD, DGEP</li> <li>• Expert japonais du projet, Assistant technique</li> </ul>
12 Juillet 2016	Réunion des Maintenanciers de la Région du Centre-Sud (Province du Nahouri)	26	
08-24 Juillet 2016	Formation au Japon dans le cadre du PROGEA 2	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Générale de l'Eau Potable (DGEP)</li> <li>• Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable par intérim</li> <li>• Coordonnateur du PROGEA2 (Sociologue de la DGEP)</li> <li>• Secrétaire Général du MEA (joindre à la 2ème semaine de la formation)</li> </ul>
28 Nov-01 Déc 2016	Formation des agents de la DGEP, DREA/PCL et DREA/CSD sur la Réforme	34	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents de la DGEP (13), DGA (2), DGRE (2)</li> <li>• Agents de la DREA/PCL (10), DREA/CSD (7)</li> <li>• Formateurs (Coordonnateur du projet, Agent de la DREA/CSD, Expert Japonais)</li> </ul>
15-18 Nov 2016	Session de formation de mise à niveau des maintenanciers sur la réforme dans la région du Plateau Central (Province du Kourwéogo)	23	
21-24 Nov 2016	Session de formation de mise à niveau des maintenanciers sur la réforme dans la région du Plateau Central (Province du Ganzourgou)	19	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenançiers</li> <li>• DGEP, DREA/PCL, PROGEA2 (Assistant technique, Expert japonais)</li> </ul>
07-10 Déc 2016	Session de formation de mise à niveau des maintenanciers sur la réforme dans la région du Plateau Central (Province d'Oubritenga)	21	

22-23 Nov 2016	Formation de formateurs pour la promotion de l'hygiène autour des points d'eau	18	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGEP (2), DGA (3), DREA/CSD (7), Points focaux des communes pilotes de PHA (3)</li> <li>• PROGEA2 (Expert Japonais, Coordonnateur du projet, Formateur)</li> <li>• Gouverneur de la région, Secrétaire Général de la région, Président du Conseil Régional, Hauts Commissaires de provinces</li> <li>• Maires et Secrétaires Généraux de communes, Préfets de départements</li> <li>• Opérateur de gestion des AEPS (SAWES, ACMG), Associations des Maintenançiers</li> <li>• NGO et projets (LIMFASO, Croire Rouge BF, OCADES, Eau Vive, MORIJA)</li> <li>• IGIP Afrique</li> <li>• Services déconcentrés de l'Etat (DRCMEF/CSD et DPCMEF, DRENA/CSD et DPENA, DRS/CSD et Districts Sanitaires, DRAAH/CSD et DPAAH, DREEVCC/CSD)</li> <li>• DGEP, DREA/PCL, DREA/CSD, DGA</li> <li>• Media (Radio BASSY FM, SIDWAYA)</li> <li>• Bureau de la JICA au Burkina Faso</li> <li>• PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
05-06 Déc 2016	Atelier Régional sur la Réforme dans la région du Plateau Central	108	
08-09 Déc 2016	Atelier Régional sur la Réforme dans la région du Centre-Sud	103	
21-23 Déc 2016	Atelier de l'élaboration du PTBA du PROGEA2	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGEP, DREA/CSD, DREA/PCL</li> <li>• Equipe du PROGEA2</li> </ul>
		2 806	

### Activités de renforcement des capacités des acteurs par PROGEA2 (2017)

Période	Activités (Ateliers, Formations etc.)	Nombre	Cibles/Participants
29 Déc 2016	Ateliers communaux de réflexion sur l'hygiène autour des points d'eau (Commune d'Ipélicé)	33	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable et Hygiénistes d'AUE dans la commune d'Ipélicé</li> <li>Responsable et Hygiénistes d'AUE dans la commune de Pô</li> </ul>
17/01/2017	Ateliers communaux de réflexion sur l'hygiène autour des points d'eau (Commune de Pô)	71	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable et Hygiénistes d'AUE dans la commune de Guiba</li> <li>Agent de la DREA/CSD, DGEP et DGA, Points Focaux de communes</li> <li>PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
19/01/2017	Ateliers communaux de réflexion sur l'hygiène autour des points d'eau (Commune de Guiba)	54	
24-26 Jan 2017	Formation des hygiénistes des AUE sur la promotion de l'hygiène autour des points d'eau (Commune d'Ipélicé)	39	
30 Jan-01 Fév 2017	Formation des hygiénistes des AUE sur la promotion de l'hygiène autour des points d'eau (Commune de Pô, Groupe 1)	39	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable et Hygiénistes d'AUE (39 participants, 13 AUE, 3 participants / AUE) dans la commune d'Ipélicé</li> <li>Responsable et Hygiénistes d'AUE (39 participants, 13 AUE, 3 participants / AUE) dans la commune de Pô (Groupe 1)</li> <li>Responsable et Hygiénistes d'AUE (36 participants, 12 AUE, 3 participants / AUE) dans la commune de Pô (Groupe 2)</li> <li>Responsable et Hygiénistes d'AUE (33 participants, 11 AUE, 3 participants / AUE) dans la commune de Guiba (Groupe 1)</li> </ul>
02-04 Fév 2017	Formation des hygiénistes des AUE sur la promotion de l'hygiène autour des points d'eau (Commune de Pô, Groupe 2)	36	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable et Hygiénistes d'AUE (30 participants, 10 AUE, 3 participants / AUE) dans la commune de Guiba (Groupe 2)</li> </ul>
06-08 Fév 2017	Formation des hygiénistes des AUE sur la promotion de l'hygiène autour des points d'eau (Commune de Guiba, Groupe 1)	33	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agent de la DREA/CSD, de la DGA et de la DGEP</li> <li>PF de la commune</li> <li>PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
09-11 Fév 2017	Formation des hygiénistes des AUE sur la promotion de l'hygiène autour des points d'eau (Commune de Guiba, Groupe 2)	30	
13-16 Fév 2017	Sessions de formation sur la Réforme au profit des acteurs communaux de la région du Centre-Sud (Province du Nahouri)	54	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes (8 participants par commune : Maire, SGM, 1er et 2ème Adjointes maires, Président CEDL, Comptable et Point Focal d'AEP)</li> <li>Services centraux et déconcentrés de l'Etat (DGEP, DREA/CSD, DGA, Provinces (Haut-Commissaire et SGP), Préfets de Départements)</li> </ul>
20-23 Fév 2017	Sessions de formation sur la Réforme au profit des acteurs communaux de la région du Centre-Sud (Province du Bazéga)	73	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateur de gestion des AEPS (SAWES)</li> <li>Partenaires dans le secteur d'AEP (OCADES, Eau Vive, Self Help for Africa, MORUA)</li> <li>PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
27 Fév-02 Mars 2017	Sessions de formation sur la Réforme au profit des acteurs communaux de la région du Centre-Sud (Province du Zoundwéogo)	72	
06 Mars 2017	Rencontre de coordination entre les maintenanciers et la DREA/PCL	65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres des associations des maintenanciers (23 Oubritenga, 20 Ganzourgou, 22 Zoundwéogo)</li> <li>Directrice et des agents de DREA/PCL</li> <li>Agents de DGEP</li> <li>PROGEA2 (Expert japonais)</li> </ul>

18-21 Avril 2017	Sessions de formation des maintenanciers de la région du Centre-Sud (2ème session) (Province du Zoundwéogo)	40	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenançiers (30 Maintenançiers par province), DREA/CSD (2 agents)</li> <li>• DGEP (2 agents), PROGEA 2 (Expert Japonais, Consultant local et Interprète)</li> </ul>
24-27 Avril 2017	Sessions de formation des maintenanciers de la région du Centre-Sud (2ème session) (Province du Nahouri)	35	
02-05 Mai 2017	Sessions de formation des maintenanciers de la région du Centre-Sud (2ème session) (Province du Bazéga)	42	
03-06 Avril 2017	Sessions de formation sur la Réforme au profit des acteurs communaux de la région du Plateau Central (Province du Kourwéogo)	59	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes (7 participants par commune : Maire, SGM, 1er Adjoint maire, Président CEDL, Comptable, Point Focal d'AEP, Personne ressource, Agent Technique EA)</li> <li>• Services centraux et déconcentrés de l'Etat (DGEP, DREA/PCL, DGA, Provinces (Haut-Commissaire et SGP), DRCEMF/DPCMEF, Préfets de Départements)</li> <li>• Opérateur de gestion des AEPS (SAWES, ACMG), Associations provinciales des maintenanciers</li> <li>• Partenaires dans le secteur d'AEP (Eau Vive, LIMFOSO, Crois Rouge)</li> <li>• PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
11-14 Avril 2017	Sessions de formation sur la Réforme au profit des acteurs communaux de la région du Plateau Central (Province d'Oubritenga)	81	
18-21 Avril 2017	Sessions de formation sur la Réforme au profit des acteurs communaux de la région du Plateau Central (Province du Ganzourgou)	88	
14 Août 2017	Ateliers sur la gestion des AEPS dans la région du Centre-Sud (Province du Zoundwéogo)	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maires, Points Focaux d'AEP (2 participants par commune)</li> <li>• Opérateur de Gestion (SAWES : Directeur Général et Agent)</li> <li>• DREA/CSD</li> <li>• PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
16 Août 2017	Ateliers sur la gestion des AEPS dans la région du Centre-Sud (Province du Nahouri)	21	
18 Août 2017	Ateliers sur la gestion des AEPS dans la région du Centre-Sud (Province du Bazéga)	24	
16 Août 2017	Réunion des associations provinciales des maintenanciers dans la région du Centre-Sud (Province du Zoundwéogo)	32	
17 Août 2017	Réunion des associations provinciales des maintenanciers dans la région du Centre-Sud (Province du Nahouri)	27	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de l'association (maintenançiers)</li> <li>• DREA/CSD</li> <li>• PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
18 Août 2017	Réunion des associations provinciales des maintenanciers dans la région du Centre-Sud (Province du Bazéga)	31	
23-25 Août 2017	Session de formation des structures de gestion des associations des maintenanciers de la région du Plateau Central sur la gestion financière et la gestion des stocks dans le cadre du management des outils d'intervention et des pièces détachées des PMH	26	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 membres des associations des maintenanciers (7 participants / association x 3 provinces)</li> <li>• 01 DGEP</li> <li>• 02 DREA/PCL et 02 agents au niveau provincial</li> <li>• 03 PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>

02 Août 2017	Réunions des associations des maintenanciers dans la région du Plateau Central (Province d'Oubritenga)	29	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de l'association (maintenanciers)</li> <li>• DREA/PCL et agents au niveau provincial</li> <li>• PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
03 Août 2017	Réunions des associations des maintenanciers dans la région du Plateau Central (Province du Kourwéogo)	29	
04 Août 2017	Réunions des associations des maintenanciers dans la région du Plateau Central (Province du Ganzourgou)	32	
21-31 Août 2017 11-16 Sep 2017	Atelier du comité technique de la relecture du document cadre et des outils de la Réforme (1ère)	14	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGEP, DGA, SG-MEA, DCMEF-MEA</li> <li>• DREA/CSD, DREA/PCL, DREA/N, DREA/HB</li> <li>• DGCT-MATD</li> <li>• IGIP Afrique (Consultante-Sociologue)</li> <li>• PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
05-08 Sep 2017	Session de formation des associations des maintenanciers sur la gestion financière et la gestion des outils d'intervention et des pièces détachées des PMH	27	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de l'association (maintenanciers (7 membres par association x 3 provinces)</li> <li>• DGEP, DREA/CSD</li> <li>• PROGEA2 (Expert Japonais et Coordonnateur du projet)</li> </ul>
21-22 Sep 2017	Atelier régional sur la gestion des AEPS dans la région du Plateau Central	83	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouverneur de la région (président de séance), Secrétaire Général de la région</li> <li>• Hauts commissaires de province</li> <li>• Maires et SGM de commune (20 communes)</li> <li>• DREA/PCL, DGEP, Services déconcentrés de l'Etat concernés (DRCMEF/PCL, TRESOR, DRB, Environnement, Agriculture, Agence de l'Eau du Nakambé)</li> <li>• ONG (Eau Vive, Crois Rouge), Association de Koassanga, IGIP Afrique</li> <li>• Comités de gestion de l'AEPS (Songpelcé, Sawana, Laye, Sao-Boussé)</li> <li>• Opérateur de gestion des AEPS (SAWES)</li> <li>• Associations provinciales des maintenanciers</li> <li>• PROGEA2 (Expert Japonais)</li> </ul>
18-22 Sep 2017	Formation des agents des DREA sur l'application de la Réforme (Pool 1)	45	
25-29 Sep 2017	Formation des agents des DREA sur l'application de la Réforme (Pool 2)	56	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents des directions centrales du MEA (DGEP, DGA et DGESS)</li> <li>• Agents et Directeurs Régionaux de DREA</li> <li>• Formateurs (Coordonnateur du projet, Agent de la DREA/CSD, Expert Japonais)</li> </ul>
02-06 Oct 2017	Formation des agents des DREA sur l'application de la Réforme (Pool 3)	55	
19-20 Oct 2017	Formation sur le contrôle des travaux de réhabilitation des PMH à l'endroit des agents de la DREA et des acteurs communaux (Région du Centre-Sud)	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents de la DREA/CSD et de la DGEP</li> <li>• Points Focaux de communes</li> <li>• Présidents d'association des maintenanciers</li> <li>• Formateurs (Experts japonais, Interprète, Assistant Technique du projet)</li> </ul>

27-28 Oct 2017	Formation sur le contrôle des travaux de réhabilitation des PMH à l'endroit des agents de la DREA et des acteurs communaux (Région du Plateau Central)	36	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agents de la DREA/PCL et de la DGEP</li> <li>Points Focaux de communes</li> <li>Présidents d'association des maintenanciers</li> <li>Formateurs (Experts japonais, Interprète, Assistant Technique du projet)</li> </ul>
29 Nov-01 Déc 2017	Atelier Technique d'amendement des documents relus de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain	88	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEA : DGEF, DGA, DGESS, DCMEF, DAF, DREA • MINEFID : DGEF, DG-COOP, DGI • MATD : DGCT • MS, MENA, MEEVCC • PTF : DANIDA, UNICEF, BAD, KfW • NGO/Associations : Water Aid, Eau Vive, SOS-Sahel, ACTEA, OCADÉS, PLAN Burkina, SPONG, ADAE • Opérateurs Privés et Bureaux d'Etudes : SAWES, VERGNET Hydro, Faso Hydro, PPI, Gauffe Ingénierie, IGIP Afrique, GERTEC, SORE et Frère, Hydroconseil, ANP-SEPAB, BERA • Maintenannciers : Représentants des Associations de maintenanciers du Plateau Central et des Hauts-Bassins, Maintenannciers dans les régions du Nord, Centre-Sud, Centre-Ouest et Cascades • AUE : Représentants des AUE dans les régions du Nord, Centre-Sud, Centre-Ouest et Cascades • Communes : Maires de Toeni • Dedougou (BMH), Kangala (HBS), Ouahigouya (N), Barsalogo • Kaya (CN), Gorgodji (Sahel), Dapelogo • Zam (PCL), Guiba (CSD) • Membres du Comité Technique • Expert Japonais et Coordonnateur du PROGEA 2</li> </ul>
06-08 Déc 2017	2ème session du Comité Technique pour la relecture du document cadre de la Réforme	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres du Comité Technique et Personnes ressources (selon la nécessité)</li> <li>Directeur Général/DGEP, Directrice/DAEP, Agents/DAEP/DGEP,</li> <li>Secrétariat Général du MEA, DGESS/MEA, DGA</li> <li>DREA/SO, Agents de DREA/CSD-PCL-N-HBS, DGCT/MATDC,</li> <li>IGIP Afrique, Coordonnateur et Chef de mission du PROGEA2</li> <li>DGEP MINEFID</li> <li>IRC, UNICEF</li> <li>DREA/BMH, DREA/HBS, Assistant du PROGEA2</li> </ul>
11-27 Nov 2017	Mission d'échange au Bénin (dans le cadre de la formation au pays de tiers de la JICA)	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inspectrice technique de service du MEA, Coordonnateur du PROGEA2, Agents DREA/CSD, DREA/PCL, DAEP, SAMOC/DGEP, Directrice DREA/N, Chef de mission</li> </ul>
		1 671	

### Activités de renforcement des capacités des acteurs par PROGEA2 (2018)

Période	Activités (Ateliers, Formations etc.)	Nombre	Cibles/Participants
29-31 Jan 2018	3ème session du Comité Technique pour la relecture du document cadre de la Réforme	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres du Comité Technique et Personnes ressources (selon la nécessité)</li> <li>Directeur Général/DGEP, Directrice/DAEP, Agents/DAEP/DGEP,</li> <li>Secrétariat Général du MEA, DGESS/MEA, DGA</li> <li>DREA/SO, Agents de DREA/CSD-PCL-N-HBS, DGCT/MATDC,</li> <li>IGIP Afrique, Coordonnateur et Chef de mission du PROGEA2</li> <li>DGEP MINEFID</li> <li>IRC, UNICEF</li> <li>DREA/BMH, DREA/HBS, Assistant du PROGEA2</li> </ul>
07-09 Fév 2018	Formation des acteurs communaux sur la Réforme de la Région du Centre-Sud (Province du Bazéga)	55	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune : Maire, SG, 1er Adjoint au Maire, Président de la Commission Environnement et Développement Local, Comptable, Point Focal/ATC/EA</li> </ul>
12-14 Fév 2018	Formation des acteurs communaux sur la Réforme de la Région du Centre-Sud (Province du Nahouri)	46	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administration publique (Services centraux et déconcentrés) : DGEP, DREA/CS, DREA/PCL, DPEA, DGA, Haut-Commissariat de province, DRCMEF/DPCMEF, Préfets</li> </ul>
19-21 Fév 2018	Formation des acteurs communaux sur la Réforme de la Région du Centre-Sud (Province du Zoundwéogo)	64	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateurs Privés (Fermier des AEPS) : SAWES (pour la Région du CSD)</li> <li>Représentants des Associations des maintenanciers</li> <li>Partenaires dans le secteur d'AEPA (OCADES, Eau Vive, MORIJA)</li> <li>Expert Japonais et Coordonnateur National du PROGEA2</li> </ul>
26-28 Fév 2018	Formation des acteurs communaux sur la Réforme de la Région du Centre-Sud (Province du Kourwéogo)	47	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune : Maire, SG, 1er Adjoint Maire, Président de la Commission Environnement et Développement Local, Comptable, Point Focal, ATC/EA</li> </ul>
05-07 Mars 2018	Formation des acteurs communaux sur la Réforme de la Région du Centre-Sud (Province du Ganzourgou)	71	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administration publique (Services centraux et déconcentrés) : DGEP, DREA/CS, DREA/PCL, DPEA, DGA, Haut-Commissariat de province, DRCMEF/DPCMEF, Préfets</li> <li>Représentants des Associations des maintenanciers</li> </ul>
12-14 Mars 2018	Formation des acteurs communaux sur la Réforme de la Région du Centre-Sud (Province d'Ouhritenga)	68	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaire dans le secteur d'AEPA (Crois Rouge, Association de Koassanga, Nouvelle Aquitaine, Eau Vive)</li> <li>Expert Japonais et Coordonnateur National du PROGEA2</li> </ul>
25-26 Avril 2018	Atelier de l'élaboration d'images supplémentaires pour la PHA	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 agents de la DREA/CSD</li> <li>3 agents de la DGA</li> <li>7 agents de la DGEP</li> <li>Coordonnateur et Experts du PROGEA2</li> </ul>
12-16 Mars 2018	Sessions de formation des maintenanciers dans la Région du Centre-Sud (Province du Zoundwéogo)	35	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenanciers</li> <li>DREA/CSD et DPEA</li> </ul>
19-23 Mars 2018	Sessions de formation des maintenanciers dans la Région du Centre-Sud (Province du Bazéga)	34	

03-07 Avril 2018	Sessions de formation des maintenanciers dans la Région du Centre-Sud (Province du Nahouri)	28	
07-09 Mai 2018	4ème session du Comité Technique pour la relecture du document cadre de la Réforme	16	<p>Membres du Comité Technique et Personnes ressources (selon la nécessité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général/DGEP, Directrice/DAEP, Agents/DAEP/DGEP,</li> <li>• Secrétariat Général du MEA, DGESS/MEA, DGA</li> <li>• DREA/SO, Agents de DREA/CSD-PCL-N-HBS, DGCT/MATDC,</li> <li>• IGIP Afrique, Coordonnateur et Chef de mission du PROGEA2</li> <li>• DGEP MINEFID</li> <li>• IRC, UNICEF</li> <li>• DREA/BMH, DREA/HBS, Assistant du PROGEA2</li> </ul>
28-31 Août 2018	5ème session du Comité Technique pour la relecture du document cadre de la Réforme	5	DGEP/DAEP, Coordonnateur du PROGEA2
08-12 Oct 2018	6ème session du Comité Technique pour la relecture du document cadre de la Réforme	17	<p>Membres du Comité Technique et Personnes ressources (selon la nécessité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général/DGEP, Directrice/DAEP, Agents/DAEP/DGEP,</li> <li>• Secrétariat Général du MEA, DGESS/MEA, DGA</li> <li>• DREA/SO, Agents de DREA/CSD-PCL-N-HBS, DGCT/MATDC,</li> <li>• IGIP Afrique, Coordonnateur et Chef de mission du PROGEA2</li> <li>• DGEP MINEFID</li> <li>• IRC, UNICEF</li> <li>• DREA/BMH, DREA/HBS, Assistant du PROGEA2</li> <li>• MEA (SG, Cabinet, DAEP/DGEP, DGESS, DGA, ONEA, 13 DREA)</li> <li>• MINEFID (DGEP, DGCOOP, DGTCP, DGI)</li> <li>• MATD (DGCT)</li> <li>• MS, MENA, 13 Régions (SGR)</li> <li>• Collectivités Territoriales (AMBF, ARBF, Communes de Gom-Bousougou, Tiébélé, Laye et Dapélogo)</li> <li>• PTF (BM, DUE, GIZ, KfW, UNICEF, AFD, DANIDA, BAD, ASDI, JICA)</li> <li>• NGO (IRC, Water Aid, Eau Vive, SOS-Sahel, SNV, OCADES, PLAN, ACF, SPONG etc.)</li> <li>• Secteur privé (Opérateurs de gestion/Fermier, Bureaux d'Etudes, Mainteneurs)</li> <li>• Personnes ressources invitées ayant les expériences en matière de l'application de la Réforme</li> <li>• Membres du Comité Technique</li> </ul>
05 Déc 2018	Atelier national de validation des documents de la Stratégie de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso	121	
		633	

## Activités de renforcement des capacités des acteurs par PROGEA2 (2019)

Période	Activités (Ateliers, Formations etc.)	Nombre	Cibles/Participants
15-18 Jan 2019	Atelier de formation des homologues du PROGEA2 sur la Stratégie de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Agents DAEP/DGEP, Directrice DAEP</li> <li>• 05 Agents DREA/PCL, Directeur DREA/PCL, 02 Directeurs DPEA (Kourwéogo et Ganzourgou)</li> <li>• 05 Agents DREA/CSD, Directeur DREA/CSD, 02 Directeurs DPEA (Nahouri et Bazéga)</li> <li>• Coordonnateur REFORMEZ</li> </ul>
22-25 Jan 2019	Atelier de formation des acteurs communaux de 4 communes pilotes sur la Stratégie de Gestion du Service Public de l'eau Potable en Milieu Rural au Burkina Faso	31	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Salogo (Prov. Ganzourgou / Région du Plateau Central) : 6</li> <li>• Commune de Laye (Prov. Kourwéogo / Région du Plateau Central) : 6</li> <li>• Commune de Zecco (Prov. Nahouri / Région du Centre-Sud) : 6</li> <li>• Commune d'Ipelce (Prov. Bazéga / Région du Centre-Sud) : 6</li> <li>(Maire, 1er Adjoint Maire, SGM, Président CEDL, Comptable, Point Focal)</li> <li>• Directeurs Provinciaux du Plateau Central (DPEA/KWG et DPEA/GNZ)</li> <li>• Directeur Provinciaux du Centre-Sud (DPEA/NHR et DPEA/BZG)</li> <li>• 3 Formateurs (Coordonnateur du PROGEA2, Agents de la DREA/PCL et de la DREA/CSD)</li> </ul>
12-17 Nov 2018	Formation des AUE pilotes dans la région du Plateau Central	26	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AUE pilotes dans la région du PCL (Moanéga, Tamasgo, Gonsin), AUE pilotes dans la région du CSD (Goururé, Kalpongo, Ouda, Oualem), Membres du BE/AUE (6 membres/AUE)</li> <li>• Représentants de communes (Points Focaux)</li> <li>• DPEA/GNZ, DPEA/KWG, DPEA/NHR, DPEA/BZG</li> <li>• DREA/PCL, DREA/CSD</li> <li>• Formateurs (Coordonnateur du PROGEA2, Agents de la DREA/CSD)</li> </ul>
28 Jan-02 Fév 2019	Formation des AUE pilotes dans la région du Centre-Sud	33	
25-26 Fév 2019	Sessions de formation des maintenanciers sur la Stratégie de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural dans les Régions du Plateau Central (Province d'Ouhritenga)	36	
27-28 Fév 2019	Sessions de formation des maintenanciers sur la Stratégie de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural dans les Régions du Plateau Central (Province du Kourwéogo)	35	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenanciers de la région du Plateau Central</li> <li>• DREA/PCL, DPEA/KWG et DPEA/GNZ</li> </ul>
01-02 Mars 2019	Sessions de formation des maintenanciers sur la Stratégie de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural dans les Régions du Plateau Central (Province du Ganzourgou)	35	
04-06 Mars 2019	Sessions de formation des maintenanciers sur la Stratégie de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural dans les Régions du Centre-Sud (Province du Zoundwéogo)	36	
07-09 Mars 2019	Sessions de formation des maintenanciers sur la Stratégie de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural dans les Régions du Centre-Sud (Province du Bazéga)	35	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenanciers de la région du Centre-Sud</li> <li>• DREA/CSD, DPEA/BZG et DPEA/NHR</li> </ul>
11-14 Mars 2019	Sessions de formation des maintenanciers sur la Stratégie de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural dans les Régions du Centre-Sud (Province du Nahouri)	35	

25-30 Mars 2019	7ème session du Comité Technique pour la relecture du document cadre de la Réforme	21	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres du Comité Technique et Personnes ressources (selon la nécessité)</li> <li>Directeur Général/DGEP, Directrice/DAEP, Agents/DAEP/DGEP,</li> <li>Secrétariat Général du MEA, DGESS/MEA, DGA</li> <li>DREA/SO, Agents de DREA/CSD-PCL-N-HBS, DGCT/MATDC,</li> <li>IGIP Afrique, Coordonnateur et Chef de mission du PROGEA2</li> <li>DGEP MINEFID</li> <li>IRC, UNICEF</li> <li>DREA/BMH, DREA/HBS, Assistant du PROGEA2</li> <li>Acteurs concernés dans le cadre de la Recherche-Action UNICEF</li> </ul>
28-31 Mai 2019 11-14 Juin 2019	Sessions de formation des membres de Bureau d'Exécutif de l'AUE dans les communes pilotes (Commune de Laye)	86	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres de bureau d'exécutif d'AUE (8 membres/AUE)</li> <li>Formateur ( Coordonnateur du PROGEA2, Agent de la DREA/PCL, Directeurs Provinciaux)</li> <li>Agent de la DAEP/DGEP</li> <li>Commune (2 représentants par commune)</li> </ul>
16-19 Juillet 2019 30 Juillet-02 Août 2019	Sessions de formation des membres de Bureau d'Exécutif de l'AUE dans les communes pilotes (Commune de Salogo)	126	
18-21 Juin 2019 02-05 Juillet 2019	Sessions de formation des membres de Bureau d'Exécutif de l'AUE dans les communes pilotes (Commune d'Ipélicé)	110	
25-28 Juin 2019 09-12 Juillet 2019	Sessions de formation des membres de Bureau d'Exécutif de l'AUE dans les communes pilotes (Commune de Zecco)	94	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres de bureau d'exécutif d'AUE (8 membres/AUE)</li> <li>Formateur ( Coordonnateur du PROGEA2, Agent de la DREA/CSD, Directeurs Provinciaux)</li> <li>Agent de la DAEP/DGEP</li> <li>Commune (2 représentants par commune)</li> </ul>
23-27 Sep 2019	8ème session du Comité Technique pour la relecture du document cadre de la Réforme	16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres du Comité Technique (DAEP/DGEP, DREA/SO, DREA/PCL, DREA/CSD, DGESS/MEA, DGCT/MATDC, DGEP/MINEFID, Coordonnateur et Chef de mission du PROGEA2)</li> <li>Personnes ressources (DREA/BMH, Chargée des études-SG/MEA, DGEP/MINEFID, MS, MRA)</li> </ul>
15-17 Oct 2019	Sessions de formation des acteurs communaux sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Province du Nahouri, CSD)	34	
22-24 Oct 2019	Sessions de formation des acteurs communaux sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Province du Bazéga, CSD)	42	
28-30 Oct 2019	Sessions de formation des acteurs communaux sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Province d'Ouhritenga, PCL)	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs communaux (5 participants/commune : Maire, 1er Adjoint au Maire, SGM, Comptable, PF/ATC)</li> <li>DREA, DGEP</li> <li>Formateurs (Coordonnateur du PROGEA2, Agent DREA, DPEA)</li> </ul>
05-07 Nov 2019	Sessions de formation des acteurs communaux sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Province du Zoundwéogo, CSD)	43	
12-14 Nov 2019	Sessions de formation des acteurs communaux sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Province du Kourwéogo, PCL)	25	
19-21 Nov 2019	Sessions de formation des acteurs communaux sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Province du Ganzourgou, PCL)	40	

25-26 Oct 2019	Atelier d'échange avec les associations de maintenanciers de régions du PCL et du CSD	46	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 39 Membres du bureau d'association provinciale des maintenanciers (6-7 membres/association x 6 provinces)</li> <li>• 3 Agents DREA/PCL</li> <li>• 3 Agent DREA/CSD</li> <li>• PROGEA2 (Coordonnateur, Assistant technique, Experts Japonais)</li> <li>• 4 DGEP</li> </ul>
29-30 Oct 2019	Atelier d'examen du projet de "Manuel de procédure de réhabilitation des forages équipé de PMH"	15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 DREA/PCL</li> <li>• 3 DREA/CSD</li> <li>• PROGEA2 (Coordonnateur, Assistant technique, Experts Japonais)</li> </ul>
26-29 Nov 2019	Sessions de formation des Maintenciers de la région du Centre-Sud sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Province du Nahouri)	34	
03-05 Déc 2019	Sessions de formation des Maintenciers de la région du Centre-Sud sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Province du Zoundwéogo)	33	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenciers</li> <li>• DREA/CSD</li> <li>• PROGEA2 (Coordonnateur, Assistant technique)</li> </ul>
17-19 Déc 2019	Sessions de formation des Maintenciers de la région du Centre-Sud sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Province du Bazéga)	38	
		1 168	

### Activités de renforcement des capacités des acteurs par PROGEA2 (2020)

Période	Activités (Ateliers, Formations etc.)	Nombre	Cibles/Participants
14-17 Jan 2020	Ateliers de formation des services techniques centraux et décentralisés de l'Etat sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Pool 1)	42	
21-24 Jan 2020	Ateliers de formation des services techniques centraux et décentralisés de l'Etat sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Pool 2)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeurs Régionaux et Agents de DREA (4 participants/DREA)</li> <li>• Directeurs Provinciaux (DPEA)</li> <li>• DGESS, DGA, DGRE, DGIH, DAF, DCMEF, DMP, DCPM, DRH, DSI, DGEF</li> </ul>
28-31 Jan 2020	Ateliers de formation des services techniques centraux et décentralisés de l'Etat sur le Document Cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso (Pool 3)		
		42	

## SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DANS LES REGIONS DU PLATEAU CENTRAL ET DU CENTRE-SUD

Source : Rapport de suivi de mise en œuvre des Plans d'Actions Communaux sur la mise en œuvre de la Réforme du Système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain dans les Régions du Centre-Sud et du Plateau Central, Octobre 2019

Région	Province	Commune	Nombre de Villages / Secteurs	Renouvellement/ Dynamisation des BE/AUE	Mise en place d'Agent Technique Communal Eau et Assainissement (ATC/EA)	Fixation et délibération du prix de l'eau communal	Convention de délégation de gestion des PMH	Contrat de suivi et d'entretien des PMH avec les Mainteneurs	Contrat d'affermage des AEPS/PEA avec les Opérateurs de gestion (Fermiers)	Planification et budgétisation du suivi des activités de la Réforme	Institutionnalisation de rencontres bilan de la mise en œuvre de la Réforme avec les différents acteurs	Sensibilisation des popula. sur la Réforme	Désignation d'une personne responsable AEPA en attendant le recrutement d'un technicien	Communication sur la Réforme au profit des conseillers municipaux	Rétrocession de la gestion des PMH à l'AUE	
Plateau Central	Oubritenga	Zimarié (+ 5 secteurs)	53		X	X		X			X	X	X	X		
		Zitenga	54	X	X	X			X				X	X	X	
		Absouya	19											X	X	
		Nagréongo	20			X	X		X			X	X	X	X	
		Loumbila	31	X								X			X	
		Dapelogo	30			X	X		X		X	X	X	X	X	
		Ourgou-Manéga	30				X							X	X	
		Boussé (+ 5 secteurs)	16	X		X			X		X		X		X	
		Toéghin	18	X		X						X	X	X	X	
		Niou	21	X		X			X				X	X	X	
		Laye	10	X		X			X		X		X	X	X	
		Sourgoubila	21	X		X					X		X	X	X	
		Zorgho (+ 6 secteurs)	33			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		Ganzourgou	Salogo	15	X		X			X				X		X
Kogho	16											X				
Zoungou	27		X		X	X	X	X				X		X		
Méguet	22				X	X	X	X		X		X	X	X		
Mogtédou	25				X									X		
Zam	35	X											X			

	Boudly	84	10	6	15	6	X	X	0	7	7	14	12	17	0
<b>Total Région du Plateau central</b>		<b>580</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>0</b>
Zoundwéogo	Manga (+5 secteurs)	13							X			X	X	X	
	Gom Boussougou	29		X	X				X	X	X	X	X	X	X
	Gogo	25			X				X	X		X		X	
	Guiba	21				X			X	X	X	X	X		X
	Bindé	31			X				X	X	X			X	
	Nobéré	28			X	X			X			X	X	X	X
	Béré	21			X	X			X	X	X	X	X	X	X
	Kombissiri (+ 5 secteurs)	57		X	X	X			X	X	X	X		X	X
	Toécé	38					X		X	X		X	X		
	Doulougou	37			X				X	X	X	X	X	X	
Bazéga	Ipécé	13	X		X				X						
	Saponé	40		X					X						
	Kayao	24			X				X	X		X	X	X	
	Gaongo	13			X	X			X	X	X		X	X	
	Pô (+ 6 secteurs)	25			X				X	X			X		
Nahouri	Tiébébé	67			X				X		X	X	X	X	X
	Zecco	11	X		X				X		X	X	X	X	X
	Ziou	26				X			X	X		X	X	X	
	Guilaro	19			X				X					X	
<b>Total Région du Centre-Sud</b>		<b>538</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	

**Annexe 3**

# **TERMES DE REFERENCES**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet de Renforcement de la gestion des infrastructures hydrauliques d’approvisionnement en eau potable et de promotion de l’hygiène et de l’assainissement en milieu rural, phase 2 (PROGEA II (PROGEA II)) est le fruit de la coopération entre le Burkina Faso et la République du Japon. Il intervient dans le domaine de l’eau potable, de l’hygiène et de l’assainissement. Il a pour objectif globale de contribuer à l’amélioration de la gestion des points d'eau à l'échelle nationale. Son objectif spécifique est d’établir une base pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale qui utilise la méthode mise en place dans la Phase 1 du PROGEA.

C’est un projet dont la durée initiale d’exécution est de trois (3) ans, soit de septembre 2015 à août 2018. Cependant, une prolongation a été négociée et obtenue avec la partie japonaise. Ainsi, la durée actuelle est de quatre ans et demi (4,5) soit du 15 septembre 2015 à mars 2020. Il est d’un coût global d’un milliard deux-cent huit millions trois cent vingt-quatre mille (1 208 324 000) de francs CFA. Le financement est assuré à hauteur de neuf cent vingt-sept millions trois cent vingt-quatre mille (927 324 000) de francs CFA par la République du Japon à travers la coopération technique (JICA) et de deux-cent quatre-vingt-un millions (281 000 000) de francs CFA par l’Etat burkinabè.

Les objectifs du projet sont les suivants :

➤ **Objectif Global :**

Contribuer à l’amélioration de la gestion des points d'eau à l'échelle nationale à travers l’application effective de la Réforme.

➤ **Objectif spécifique :**

Etablir une base pour la diffusion de la Réforme à l'échelle nationale.

Les résultats attendus conformément au cadre logique du projet révisé (PDM version3) sont les suivants :

- Résultat 1 :** Le manuel élaboré dans la phase I du projet est révisé pour la diffusion à l'échelle nationale.
- Résultat 2 :** La Réforme est promue dans la région du Centre-Sud à l'aide du manuel de la mise en œuvre.
- Résultat 3 :** Les acquis de la phase I du PROGEA dans la région du Plateau central sont consolidés.
- Résultat 4 :** Les résultats d’activités dans les régions du Centre-Sud et du Plateau Central sont intégrés dans les documents de politique sectorielle en matière de la Réforme.
- Résultat 5 :** Le document relu de la Réforme est finalisé en adaptant la réalité dans la gestion des infrastructures d’AEP.
- Résultat 6 :** Les cadres de la mise en œuvre de la Réforme sont améliorés.
- Résultat 7 :** La diffusion de la Réforme à l'échelle nationale est planifiée.

Le PROGEA II s'est exécuté à travers trois (3) composantes que sont :

- **Composante 1** : Appui à la mise en œuvre de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable
- **Composante 2** : Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA)
- **Composante 3** : Renforcement du système d'entretien et de maintenance des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable.

Le projet intervient dans les régions du Plateau central et du Centre-sud. Les bénéficiaires du projet sont constitués des acteurs communaux et locaux, les acteurs des structures privées (ONG, Associations, bureaux d'études, des opérateurs privés), des structures techniques de l'Etat.

## 2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

### 2.1. Objectifs de la mission

L'objectif global de la mission d'évaluation est d'apprécier les réalisations et résultats obtenus du projet et d'analyser les écarts par rapport aux objectifs initiaux. Il s'agira spécifiquement de :

- Dresser le bilan des réalisations du projet et en analyser les points forts et points faibles ainsi que les facteurs de succès et d'échec ;
- D'apprécier la démarche méthodologique et formuler des recommandations pour l'amélioration et la reproductibilité de la démarche ;
- D'identifier et d'analyser les bonnes pratiques et leçons à tirer par *le projet et la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP)* ;
- D'apprécier le degré d'atteinte des objectifs initiaux du projet et les impacts sur les principaux acteurs (Communes, services techniques de l'Etat et les opérateurs privés).

### 2.2. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus à l'issue de la mission :

- Les facteurs de succès et d'échecs du projet sont décrits et analysés ;
- La démarche méthodologique est appréciée et des recommandations sont formulées pour une amélioration ou reproductibilité de la démarche ;
- Les spécificités et bonnes pratiques du projet sont identifiées et analysé
- Le degré d'atteinte des objectifs initiaux est mis en évidence.

## III. CONTENU DE LA MISSION

### 3.1. Champ de l'évaluation

L'évaluation couvrira l'ensemble des activités du projet menées dans les régions du Plateau central et du Centre-Sud.

Le champ de l'évaluation se limitera à une évaluation qualitative du projet. Le contrôle des dépenses est exclu car les dépenses sont contrôlées périodiquement par le bailleur du projet qu'est la JICA.

### 3.2. Domaines à couvrir par l'évaluation

Parmi les critères classiques de l'évaluation, il est notamment attendu de l'évaluateur qu'il renseigne les critères suivants :

→ *Pertinence.*

- ✓ Dans quelle mesure les objectifs et priorités s'accordent avec les besoins des communes concernées, compte tenu de l'environnement socio-économique existant ;
- ✓ Le programme a-t-il répondu aux attentes des communes, des structures techniques de l'Etat et des opérateurs privés ?
- ✓ Déterminer en quoi le projet a permis d'atteindre les objectifs spécifiques

→ *Cohérence*

- ✓ Les activités du projet sont-elles cohérentes avec les activités financées par d'autres bailleurs ?
- ✓ Les activités sont-elles cohérentes avec les stratégies sectorielles nationales en matière d'eau potable, hygiène, assainissement et décentralisation ?
- ✓ Apprécier l'absence de contradiction (entre les acteurs de terrain)

→ *Effectivité*

- ✓ Les activités programmées ont-elles été réalisées ?
- ✓ Vérifier l'effectivité des résultats du projet présentés dans les rapports narratifs

→ *Efficacité*

- ✓ Les activités prévues ont-elles permis d'atteindre les objectifs et résultats opérationnels visés ?
- ✓ Déterminer avec quelle ampleur chacun des résultats a été atteint et analyser les écarts par rapport aux prévisions ;
- ✓ Y a-t-il une réelle perspective de pérennisation de la gouvernance du service public de l'eau potable promue par le projet?

→ *Efficiences*

- ✓ Déterminer dans quelle mesure les ressources, structures et moyens mis en œuvre ont été en adéquation avec les objectifs poursuivis, s'ils ont été utilisés de manière performante.
- ✓ Pouvait-on faire mieux et par quels moyens ?

→ *Pérennité :*

- ✓ Apprécier les structures et mécanismes locaux mis en place par le projet et susceptibles de maintenir et/ou améliorer les acquis du projet : pertinence, réalisme et efficacité.

## IV. METHODOLOGIE

### 4.1. Démarche méthodologique

L'évaluation sera fondée sur une approche partenariale entre l'évaluateur externe et l'équipe du projet dont le principal objectif est de renforcer les capacités d'analyse, de réflexion et d'action. Il s'agira de porter un jugement évaluatif du projet avec l'implication de l'équipe du projet afin qu'il s'approprie le cheminement analytique de l'évaluateur, les conclusions et recommandations de l'évaluation.

Il s'agira donc dans la démarche opérationnelle de l'évaluation, d'impliquer durant les missions de terrain les homologues du projet au niveau régional.

L'évaluation sera réalisée selon 2 modes opératoires :

- ***L'analyse documentaire*** permettant de disposer d'une bonne connaissance du projet et de son contexte
  - Document de projet et cadre logique
  - Rapports d'activités

La documentation sera rassemblée par l'équipe du projet logée au sein de la DGEP et transmise à l'évaluateur. L'étude de ces documents et le travail d'enquête sont assurés par l'évaluateur de manière autonome, après validation des modalités de réalisation des entretiens et définition d'un panel d'interlocuteurs.

- *Les Entretiens et enquêtes*

Les entretiens seront menés à travers des visites sur le terrain avec les acteurs ayant bénéficié des actions du projet et/ou ayant été impliqués dans la mise en œuvre des activités. Ce sont :

- L'équipe du PROGEA II (Coordonnateur et Chef de mission) ;
- les structures techniques centrales (DGEP, DGA) ;
- les structures techniques déconcentrées (DREA/CSD et DREA/PCL, DPEA des 2 régions) ;
- les acteurs communaux (Maires, SG ou Agents techniques communaux/points focaux) ;
- les Associations provinciales des maintenanciers et artisans réparateurs des 2 régions ;

### 4.2. Calendrier indicatif

Le calendrier indicatif de l'évaluation est le suivant :

- Elaboration et validation des TDR : Décembre 2019
- Sélection du consultant et contractualisation : janvier 2020
- Evaluation proprement dite : Janvier – février 2020
- Rédaction et remise du rapport provisoire et final : février 2020
- Restitution : février 2020

La mission d'évaluation se déroulera sur une durée de 35 hommes jours répartis entre les mois de janvier et de février 2020.

### 4.3. Livrables

Le rapport provisoire sera fourni en 2 exemplaires sur support papier et deux fichiers électroniques (Word et PDF). Le rapport final sera fourni en 5 exemplaires sur support papier et deux fichiers électroniques (Word et PDF). Une réunion de restitution sera organisée avec *les homologues du projet*.

## V. CHOIX DE L'ÉVALUATEUR

Le choix de l'évaluateur se fera par la procédure de consultation restreinte au regard du temps matériel dont dispose le projet. Le consultant devra fournir des offres technique et financière au plus tard le 03 janvier 2020.

L'offre technique comprendra :

- le curriculum vitae du consultant,
- une note de 2 pages résumant la méthodologie d'intervention et la compréhension de l'évaluation prévue,
- un chronogramme de la mission d'évaluation,
- une proposition financière en francs FCFA.

L'offre financière devra respecter le cadre de décomposition du prix forfaitaire ci-après.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Prix Total
1	Honoraire du Consultant	H/J			
2	Logistique (déplacement)	PM			
3	Fournitures de bureau	Forfait			
4	Edition des rapports et frais divers	Forfait			
<b>Total HTVA</b>					
<b>TVA</b>					
<b>TOTAL GENERAL (TTC)</b>					

**NB** : le consultant doit être Sociologue ou hydraulicien avec des connaissances sur le domaine de l'eau potable et une expérience en matière de maîtrise d'ouvrage communale.

## Annexe 4

Liste des personnes rencontrées		
N°	Nom et prénoms	Fonction/structure
1	Sawadogo Mady	Chef de service AEP / DREA PCL)
2	Ouattara Moctar	Chef SESS / DREA-PCL)
3	Kouanda Saïdou	Président de la fédération des associations des maintenanciers du PCL (FAM/PCL)
4	Ouedraogo Issouf	Point focal Mairie de Loumbila
5	Kafando Salam	Chargé à l'information AUE Goudrin
6	Tapsoba Harouna	Secrétaire AUE de Bangrin
7	Ilboudo Fati	Trésorière AUE Bangrin
8	Tassebedo Ablassé	Point focal Mairie de Zam
9	Compaoré Charles	SG Mairie / Zam
10	Ouédraogo Roland	Comptable mairie de Zam
11	Kaboré Ousséni	Adjoint au Maire
12	Compaoré Issaka	AUE/Damigoghin
13	Congo Yabyouré Ousmane	AUE/Damigoghin
14	Kafando Adama	AUE/Damigoghin
15	Konkisiré Sèni	AUE/Dassimpouigo
16	Tapsoba Alizèta	AUE/Dassimpouigo
17	Konkisiré Talato	AUE/Dassimpouigo
18	Compaoré Isabelle	AUE / Zam
19	Kaboré Moussa Zackarie	AUE / Zam
20	Kaboré Narcisse	AUE / Zam
21	Compaoré P. Rasmané	Président de l'association des Maintenciers du Ganzourgo
22	Demian Issa	AUE/ Tansablogo
23	Kinda Issa	AUE/ Tansablogo
24	Sawadogo Issa	AUE/ Tansablogo
25	Sawadogo Kayaaba	AUE/ Tansablogo
26	Sawadogo Y. Idrissa	AUE/ Sambtenga
27	Kaboré Rasmané	AUE/ Sambtenga
28	Zorwemba Lassané	AUE/ Sambtenga
29	Kafando Boureïma	AUE/ Saolgo
30	Sawadogo Roukiatou	AUE/ Saolgo
31	Sinbéogo Bibata	AUE/ Saolgo
32	Damiba Hamidou	AUE/ Saolgo
33	Andognaba Rasmata	AUE/ Saolgo
34	KONKOLE Dramane Sébastien	DPEA GNZ
35	Gjiguimdé Fareitte	SG Mairie de Saolgo
36	Kaboré N. Rasmané	1er Adjoint au Maire de Saolgo
37	Ouédraogo Moussa	Président AUE secteur 2/Dapelogo
38	Kinda Sandrine	Trésorière AUE secteur 2/Dapelogo
39	Konla Mahama	Président AUE secteur 4/Dapelogo
40	Ilboudo Noraogo	Secrétaire AUE de secteur 4/Dapelogo
41	Bonkougou Sambo	AUE de Tanguiga
42	Ouédraogo Georgette	Trésorière AUE de Tanguiga
43	Kanazoé Salfo	Président AUE de Pagatenga

44	Kanazoé Issouf	Chargé à l'information AUE de Pagatenga
45	Ouédraogo Ousmane	Secrétaire AUE Soglinzi
46	Soré Adjarata	Trésorière AUE Soglinzi
47	Kalgondo Abdoulaye	SG Mairie Dapelgo
48	Kaboré Jean-Baptiste	Point focal/Mairie de Laye
49	Derra Andama	1er Adjoint/Mairie de Laye
50	Bougma Donald	SG Mairie/Laye
51	Zongo Brigitte	Comptable/Mairie de Laye
52	Kaboré Patrice	Président AUE Barama
53	Kaboré Florentine	Trésorière AUE Barama
54	Kaboré Alidou	Secrétaire AUE Yactenga
55	Sankara Rasmané	Président AUE Yactenga
56	Ouédraogo Koka	Trésorière AUE Yactenga
57	Lamien Banou	DPEA KWG
58	Kaboré Issa	Mairie 1er adjoint / Mairie de Guiba
59	Sanou S. Théodore	SG /Mairie de Guiba
60	Ilboudo Ousséni	Comptable / Mairie de Guiba
61	Sané Didier	DREA CSD
62	Somé T. Lucien	DREA CSD
63	Compaoré Issa	Président AUE de Saonghin
64	Simporé Boureima	Secrétaire de l'AUE de Saonghin
65	Sanné Alilou	Membre AUE Hygiéniste
66	Kabré Bibèta	Membre AUE Hygiéniste
67	Nikiéma Benjamin	Président AUE de Koakin
68	Ilboudo Sophie	Secrétaire adjointe de l'AUE de Koakin
69	Bouda Harouna	Membre AUE Gogo centre
70	Sawadogo Mahamoudou	Président AUE Gogo centre
71	Zoungrana Rasmané	Président AUE / Zappinga II
72	Belem Denis	Secrétaire / Zappinga II
73	Kafando Hamado	Point focal Mairie de Gogo
74	Zoungrana B André	1er Adjoint au Maire de Gogo
75	Coulibaly Pié Roger	SG / Mairie de Gogo
76	Nikiéma Salfo	Président Association Ko-Yilgemdé des Maintenançiers du Zoundwéogo (AKMZ)
77	Ouédraogo Salifou	Secrétaire AKMZ
78	Dipama R. Désiré	Trésorier AKMZ
79	Karfo A. Albert	Président de l'association Namou winya – koom n'de vom des
80		Maintenançiers du Nahouri (AN-KMN)
81	Ouéna Silas	Secrétaire à l'information / AN-KMN)
82	Bakiéka T. Mahamoudou	Président AUE Arrombissi / Zecco
83	Sia Ouiné	Trésorier AUE Arrombissi / Zecco
84	Karfo G. Joani	Secrétaire AUE Arrombissi / Zecco
85	Sia N'So Daouda	Président AUE AUE de Gonré / Zecco
86	Koringa Yama	Trésorier AUE de Gonré / Zecco
87	Sia Y. Abdoulaye	Président AUE de Songo / Zecco
88	Sia Yamanga	Secrétaire AUE de Songo / Zecco
89	Sia P. M. Judith	Trésorière de Songo / Zecco

90	Sia Koumzasma	Point focal Mairie de Zecco
91	Gouba Yirbouré	SG Mairie de Zecco
92	Sia Gongo	2è adjoin au Maire/ Commune de Zecco
93	Sawadogo Inoussa	Pô DPEA-NHR
94	Kabré T. Olivier	2è Adjoint au Mairie de Ipelcé
95	Ouédraogo / Somda Adélaïde	SG Mairie de Ipelcé
96	Wemminga Sibiri	Point focal Mairie de Ipelcé
97	Sou Félix	DPEA-BZG
98	Kiendrebéogo Mathieu	Président AUE Narogtenga / Ipelcé
99	Bonkougou Boureima	Secrétaire AUE Narogtenga / Ipelcé
100	Wangrawa D. Jonas	Hygiéniste AUE Narogtenga / Ipelcé
101	Nikiéma Odile	Hygiéniste AUE Narogtenga / Ipelcé
102	Nikiéma R. Delwendé	Secrétaire à l'information AUE Narogtenga / Ipelcé
103	Tiendrebéogo Angèle	Trésorière AUE Narogtenga / Ipelcé
104	Ilboufo Koudbila	Commissaire aux comptes AUE Narogtenga / Ipelcé
105	Nikiéma Joany	Commissaire aux comptes AUE Narogtenga / Ipelcé
106	Tiendrebéogo Lassané	Président AUE Kackin / Ipelcé
107	Tiendrebéogo Paul	Secrétaire AUE Kackin / Ipelcé
108	Tiendrebéogo K. Esmil	Chargé à l'information AUE Kackin / Ipelcé
109	Tiendrebéogo François	Commissaire aux comptes AUE Kackin / Ipelcé
110	Nikiéma Mamounata	Hygiéniste AUE Kackin / Ipelcé
111	Kiemtoré Mamounata	Commissaire aux comptes AUE Kackin / Ipelcé
112	Wangrawa Alphonse	Hygiéniste AUE Kackin / Ipelcé
113	Ouédraogo Blandine	Trésorière AUE Kackin / Ipelcé
114	Compaoré Hervé	Point Focal Mairie de Kombissiri
115	Compaoré Djibril	Président de l'association Koom-la-viim du Bazèga
116	Compaoré Issa	Président AUE de Tingandogo
117	Ouédraogo Mamadou	Secrétaire AUE de Tingandogo
118	Compaoré Saïdou	Commissaire aux comptes AUE Tingandogo
119	Nana Rasmané	AUE de Tingandogo
120	Ouédraogo Rasmané	AUE de Tingandogo
121	Compaoré Harouna	AUE de Tingandogo
122	Nikiéma Ousmane	Secrétaire à l'information AUE de Tingandogo
123	Ouédraogo Maryam	Hygiéniste AUE de Tingandogo
124	Nana Assèta	Trésorière AUE de Tingandogo
125	Ouédraogo Harouna	AUE de Tingandogo
126	Nikiéma Gabriel	Président AUE de Konioudou
127	Kafando Boukaré	Secrétaire AUE de Konioudou
128	Tiendrebéogo Assèta	Trésorière AUE de Konioudou
129	Ouédraogo Issata	AUE de Konioudou
130	Guigma Alexis	AUE de Konioudou
131	Nana Lassané	AUE de Konioudou

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AU STAFF DU PROJET***I. Genèse du PROGEA 2 et démarche d'implantation et d'intervention du projet*

1. Expliquez- nous comment le projet a vu le jour : la date de signature de la convention, démarche auprès des bailleurs, des autorités administratives de l'Etat, des autorités municipales ;
2. Décrivez-nous la démarche méthodologique adoptée dans l'exécution du projet : approche adoptée, niveau d'implication des différents acteurs (partenaires et bénéficiaires...) ;
3. Donnez-nous les principaux objectifs du projet ;
4. Le projet est-il en cohérence avec la politique nationale en matière d'eau (PN-AEPA)? Justifiez vos réponses ;
5. Parlez-nous des difficultés éventuelles qui ont émaillé le processus d'implantation du projet.

*II. Bilan et nature des rapports entre les différents acteurs*

1. Pouvez-vous nous décliner les différentes composantes du projet ?
2. Quel bilan des réalisations pouvez-vous dresser du projet tout au long de sa durée d'intervention ?
3. Quel est le niveau de mise en œuvre des activités par rapport aux objectifs du projet ?
4. Pouvez-vous nous faire le rapport entre les activités programmées, réalisées et les moyens programmés et utilisés effectivement en termes de bilans de mise en œuvre ;
5. Quelle est la nature des rapports entre les promoteurs du projet et les populations d'une part et entre les promoteurs du projet et la commune ainsi que les autres partenaires ?
6. Quelles appréciations font les bénéficiaires des réalisations faites par le projet ?
7. Quelles ont été les difficultés majeures rencontrées dans la mise en œuvre du projet ? Quelles ont été les mesures prises pour y faire face ?

### *III. Suivi évaluation de la mise en œuvre du projet*

1. Existe-il un dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre du projet ?
2. Si oui comment ce dispositif était structuré ?
3. Quels sont les moyens (humains, financiers, logistiques) utilisés ?
4. Décrire le schéma de collecte (schéma de remontée des informations) et les acteurs impliqués ?

### *IV. Effets du projet dans la zone d'intervention*

1. Les activités ont-elles permis de réaliser les objectifs visés ? Argumentez vos réponses ;
2. Comment pouvez-vous justifier la pertinence des objectifs et des activités menées par rapport aux besoins de la commune et des populations ?
3. Quelles comparaisons pouvez faire des situations d'avant et d'après projet en matière d'accès à l'eau potable et aux conditions adéquates d'hygiène et d'assainissement dans la zone d'intervention du projet ?
4. Quels ont été les effets de l'intervention du projet sur les populations bénéficiaires sur les plans économique, social et sanitaire des bénéficiaires d'une part et sur les plans de la coopération décentralisée, la collaboration entre les différents acteurs engagés dans le projet d'autre part ?
5. Quels sont les mécanismes ou le dispositif mis en place pour assurer la pérennisation et la préservation des acquis ?

### *V. Appréciations sur l'intervention du projet et recommandations/Suggestions*

1. Quelles appréciations globales (positives et négatives) faites-vous de l'intervention du projet en rapport avec ses objectifs ?
2. Quelles leçons et les bonnes pratiques avez-vous retenues de l'intervention du projet ?
3. Quelles sont les recommandations et les suggestions que vous pouvez faire pour améliorer l'exécution d'un projet de même nature et préserver les acquis du PROGEA 2 ?

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE A L'EQUIPE COMMUNALE (MAIRE, ELUS  
LOCAUX/SG, SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL/ PF)**

***I. Connaissances sur le projet***

1. Connaissez-vous le PROGEA II ?
2. Quelle est la date de son intervention dans votre commune ?
3. Quel est son domaine d'intervention ?
4. Quelles sont ses cibles ?
5. Quelle est son approche d'intervention ?
6. Quelle est la nature des rapports entre les promoteurs du projet et les autorités communales ?

***II. Effets du projet dans la zone d'intervention***

1. Les activités ont-elles permis de réaliser les objectifs visés selon vous ?  
Argumentez vos réponses ;
2. Percevez-vous la pertinence de l'intervention du projet dans votre commune ?
3. Quelles comparaisons pouvez faire des situations d'avant et d'après projet en matière de suivi de la gestion du service public de l'eau ?
4. Quels sont les effets de l'intervention du projet dans la desserte de la population en eau potable ;
5. Quels sont les mécanismes ou le dispositif mis en place pour assurer la pérennisation et la préservation des acquis du projet ?

***III. Appréciations sur l'intervention du projet et recommandations/Suggestions***

1. Quelles appréciations globales (positives et négatives) faites-vous de l'intervention du projet en rapport avec les besoins de la commune et des populations ?
2. Quelles leçons et les bonnes pratiques avez-vous retenues de l'intervention du projet ?
3. Quelles sont les recommandations et les suggestions que vous pouvez faire pour améliorer l'exécution d'un projet de même nature et préserver les acquis du PROGEA 2 ?

## **GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX SERVICES TECHNIQUES DE L'ETAT (DGEP, DGA, DREA, DPEA)**

### ***I. Démarche d'implication et d'intervention du projet***

1. Décrivez-nous la démarche méthodologique adoptée dans l'exécution du projet : approche adoptée, votre niveau d'implication;
2. Le projet est-il en cohérence avec la politique nationale en matière d'eau (PN-AEP)? Justifiez vos réponses ;

### ***II. Nature des rapports entre vous et les différents acteurs engagés dans la mise en œuvre du projet***

1. Quel bilan des réalisations pouvez-vous dresser du projet tout au long de sa durée d'intervention ?
2. Quel est le niveau de mise en œuvre des activités par rapport aux objectifs du projet?
3. Quelle appréciation font les bénéficiaires des réalisations faites par le projet ?
4. Quelles ont été les difficultés majeures rencontrées dans la mise en œuvre du projet ? Avez-vous connaissance des mesures prises pour y faire face ?

### ***III. Effets du projet dans la zone d'intervention***

1. Les activités ont-elles permis de réaliser les objectifs visés par le projet ? Argumentez vos réponses ;
2. Comment pouvez-vous justifier la pertinence des objectifs et des activités menées par rapport à la politique nationale en cours en termes de besoins de la commune et des populations ?
3. Quelles comparaisons pouvez-vous faire des situations d'avant et d'après le projet en matière d'accès à l'eau potable et aux conditions adéquates d'hygiène et d'assainissement dans la zone d'intervention du projet?
4. Quels ont été les effets de l'intervention du projet sur les acteurs bénéficiaires en termes de renforcement des capacités?
5. Quels sont les mécanismes ou le dispositif mis en place pour assurer la pérennisation et la préservation des acquis ?

**IV. Appréciations sur l'intervention du projet et recommandations/Suggestions**

3. Quelles appréciations globales (positives et négatives) faites-vous de l'intervention du projet en rapport avec les besoins de la commune et des populations?
4. Quelles leçons et les bonnes pratiques avez-vous retenu de l'intervention du projet ?
5. Quelles sont les recommandations et les suggestions que vous pouvez faire pour améliorer l'exécution d'un projet de même nature et préserver les acquis du PROGEA 2 ?

## **GUIDE D'ENTRETIEN avec les associations provinciales des maintenanciers**

1. Quelle est la date de création de l'association ? (date de l'obtention du récépissé)
2. D'où vous est venue l'idée de se mettre en Association ?
3. Existence d'un contrat au niveau de chaque membre de l'Association ?
4. Connaissez-vous le PROGEA 2 ? si oui pouvez nous en parler ?
5. Quel rôle vous aviez joué dans le cadre de la mise en œuvre du projet ?
6. Pouvez nous parler de votre collaboration avec la mairie, les AUE et les acteurs du projet ?
7. Avez-vous bénéficié de sessions de formation dans le cadre du projet ? si oui combien et quand ?
8. Comment appréciez-vous la formation reçue ?
9. Si vous avez reçu des appuis de la part du projet à l'issue des formations, pouvez-vous nous en parler ?
10. Réalisez-vous des visites d'entretien et des réparations des ouvrages ?
11. Aller vous continuer à faire fonctionner l'association après le projet ? commentez votre réponse ?
12. Les activités réalisées par le projet répondent-elles aux besoins en eau potable de la population ?
13. Quels sont les points forts et les points faibles du projet ?
14. Pensez-vous que les populations, pourront-elles gérer durablement les ouvrages? Si oui, Comment et avec quels moyens ?
15. Quelle comparaison pouvez-vous faire de votre situation en tant que maintenanciers d'avant et d'après projet en matière de compétences et de savoir-faire techniques ?
16. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez individuellement et que rencontre votre association ? Quelles solutions proposez-vous ?
17. Avez- vous des recommandations pour améliorer les interventions du projet de même nature et préserver les acquis du projet ?

## Fiche enquête AUE

Date de l'enquête :

Nom de l'enquêteur :

Nom de l'AUE enquêtée :

État de l'AUE			
1	Date de mise en place de l'AUE		
2	Nombre des membres du BE de l'AUE qui sont toujours en activité		
3	Tenue d'un registre des membres de l'AUE	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>
4	Le BE de l'AUE a-t-il été renouvelé depuis sa création :	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>
5	Si oui donnez la date du renouvellement		
6	Si non, citez la raison		
7	Existence d'un Statut	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>
8	Existence d'un règlement intérieur	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>
9	Existence d'un procès-verbal d'AG de mise en place de l'AUE	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>
10	Numéro du récépissé de l'AUE enquêtée		Date de reconnaissance officielle :.....
11	Publication dans le Journal Officiel du Faso	1-Oui <input type="checkbox"/> 3 ne sait pas <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>
12	Si oui date de publication et N° journal :.....		

### Commentaires de l'enquêteur ou difficultés rencontrées par l'AUE :

État de mise en œuvre de la Réforme			
13	Les membres du BE de l'AUE ont-ils été formés	1-Oui <input type="checkbox"/> Précisez ci-dessous ;	2-Non <input type="checkbox"/> ;
14	Si oui, précisez les thèmes de la formation (plusieurs réponses possibles)	1-Objectifs et Principes de la Réforme <input type="checkbox"/> 2-Rôles des acteurs dans la mise en œuvre de la Réforme <input type="checkbox"/> 3-Prix de l'eau <input type="checkbox"/> 4- Montant et modalité de la redevance versée par l'AUE <input type="checkbox"/> 5- Mise en place des AUE <input type="checkbox"/> 6- Convention de la délégation de gestion avec les AUE <input type="checkbox"/> 7- Contrat de suivi et d'entretien avec les maintenanciers <input type="checkbox"/> 8- Contrat de gestion des AEPS/PEA avec un fermier <input type="checkbox"/> 9- Budgétisation et exécution du budget pour la mise en œuvre de la Réforme <input type="checkbox"/>	

		10- Suivi de la mise en œuvre de la Réforme <input type="checkbox"/>		
15	Système de recouvrement des recettes	1-Vente d'eau au volume <input type="checkbox"/>	Préciser montant : .....	
		2-Cotisation <input type="checkbox"/>	Préciser montant: .....	
		3-Autres (à préciser) <input type="checkbox"/>	Préciser montant: .....	
16	Les recettes permettent-elles de payer les frais d'entretien annuels des PMH	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>	3-Ne sait pas <input type="checkbox"/>
17	Si Non, comment prenez-vous en charge les frais d'entretien			
18	S'il y a des quartiers qui ne payent pas, quelle en est la raison ?			
19	Quelle est la volonté de la population à payer l'eau (participer à la gestion du forage)	(estimer un pourcentage)		
20	Comment pensez-vous améliorer le taux de recouvrement ?	1-Sensibilisation par AUE/BE <input type="checkbox"/> 2-Suivi par point focal <input type="checkbox"/> 3-Suivi par Direction Régional <input type="checkbox"/> 4-Appuis extérieur <input type="checkbox"/> (à préciser) 5-Autre (à préciser) <input type="checkbox"/>		
21	Qui est responsable de la sensibilisation de recouvrement des fonds ?	1-BE AUE <input type="checkbox"/> 2-Gestionnaire <input type="checkbox"/>	3-Chef de village <input type="checkbox"/> 4-Autre (à préciser) <input type="checkbox"/>	
22	Citez les principales difficultés rencontrées au moment de la sensibilisation pour le recouvrement des fonds			
23	Avez-vous signé une convention de délégation avec la commune	1-Oui <input type="checkbox"/> (date : )	2-Non <input type="checkbox"/>	
24	Établissement de Bilan des activités	1-Oui <input type="checkbox"/> ( fois/an)	2-Non <input type="checkbox"/>	
25	Si non, quelle est la raison de non-établissement de Bilan des activités			
26	Existence d'un compte bancaire	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>	
	Connaissez-vous le PROGEA II ?	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>	
27	Bénéficiez-vous d'un appui de la part de la commune ou du PROGEA II pour la gestion des PMH ?	2-Oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>	
28	Si oui, quel type d'appui	2- réparation/Réhabilitation <input type="checkbox"/> 3-Formation <input type="checkbox"/> 4-Autre (précisez) <input type="checkbox"/>		
29	Quel type d'appui auriez-vous souhaité pour la gestion des PMH ?			
<b>Entretien des PMH</b>				

30	Y a-t-il un ou des AR agréés dans la commune ?	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-non <input type="checkbox"/> 3 ne sait pas <input type="checkbox"/>
31	Si oui, a-t-il ou ont-ils un contrat avec la commune ?	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-non <input type="checkbox"/> 3. ne sait pas <input type="checkbox"/>
32	Si oui, est-ce un des maintenanciers ayant un contrat avec la commune qui intervient sur vos forages ?	1-Oui <input type="checkbox"/>	2-non <input type="checkbox"/> 3. ne sait pas <input type="checkbox"/>
33	Si non, pourquoi et quels sont les AR ou les maintenanciers qui interviennent dans votre village		
34	Quelle est le montant de redevance ?	FCFA/an/pompe	
35	Payez-vous les frais de redevance :	1-oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/> 3-ne sait pas <input type="checkbox"/>
36	Si le montant de la redevance n'est pas payé chaque année, citez la raison		
37	Payez-vous les prestations des AR/maintenanciers pour les réparations de votre PMH	1-oui <input type="checkbox"/>	2-Non <input type="checkbox"/>
	Si Non quelles sont les raisons ?		
38	Quel est le nombre d'entretien préventif prévu par an par pompe	Nombre :	
46	Quel est le nombre d'entretien préventif effectué par an par pompe dans votre village	Nombre :	
47	Niveau de satisfaction des prestations de l'AR/maintenancier	1-Satisfait <input type="checkbox"/> 2 Passablement Satisfait <input type="checkbox"/> 3 Pas du tout satisfait <input type="checkbox"/>	
48	Si c'est pas du tout satisfaisant, quelle en est la raison ?		
49	Est-ce que les membres du bureau AUE maîtrisent leurs rôles et responsabilités?		
50	Est-ce que les gens du village connaissent les rôles et responsabilités du bureau AUE?		
51	Les changements constatés avec la Réforme (effets positifs et négatifs) :		

52	Les points forts et les points faibles de la Réforme. A-t-elle été utile?	
53	Leur appréciation sur le système de gestion	
54	Quelles sont les difficultés rencontrées dans le système de gestion?	
55	L'approche utilisée pour résoudre les difficultés rencontrées.	

-----  
 -----  
 -----

## 添付資料 14

プロジェクト機材の引き渡しにかかる  
検査調書



Ouagadougou, le 21/02/2020

**PROCES VERBAL D'INVENTAIRE  
DE MATERIELS DU PROGEA2**

L'an deux mil vingt et du 19 au 21 février s'est déroulée l'inventaire du matériel acquit dans le cadre du PROGEA2 financement de l'agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

La commission était composée de :

- BAGORO B. Désiré SAF/DGEP
- OUEDRAOGO Augustin SML/DGEP
- OUEDRAOGO Souleymane Représentant de la Direction de la Comptabilité Matière du MEA.

La commission a procédé à la vérification de l'existence physique de tout le matériel listé et acquit dans le cadre du projet.

Cette vérification a permis de constater la présence effective de tout le matériel dont la liste est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Par conséquent, le présent procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

**Ont signé :**

SML/DGEP



**OUEDRAOGO Augustin**

Le Représentant de la Direction de la Comptabilité matière du MEA



**OUEDRAOGO Souleymane**

Le Chef SAF/DGEP



**BAGORO B. Désiré**

Représentant PROGEA2



PROGEA2  
Projet de Renforcement de la Gestion  
des Infrastructures Hydrauliques  
et de Provisionnement en Eau Potable  
et de Promotion de l'Hygiène et de  
l'Assainissement en milieu rural Phase II  
Chef de Mission

**ONO Takeshi**

MINISTRE DE L'EAU ET DE  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL  
 \*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DE L'EAU POTABLE  
 \*\*\*\*\*  
 SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER  
 \*\*\*\*\*

BURKINA FASO

-----  
 Unité - Progrès - Justice  
 -----

Ouagadougou, le 21/02/2020

**Fiche d'inventaire du matériel PROGEA2**

N°	Codes matières	Désignation	Marque / Type	Model	Quantité	Etat	Valeur d'acquisition	Nom de l'utilisateur
1	243.01/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0001	Ordinateur Bureau	HP	TPC-F074-MT	1	Passable	550 000	Secrétaire du PROGEA2
		Ecran	HP	HP LV2011 LED BACKLIT MONITOR	1	Passable		
2	243.01/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0002	Ordinateur Bureau	lenovo	H50-50 MT	1	Passable	770 000	DG
		Ecran	lenovo	LI2041 Wide LED (1600 x 900)	1	Passable		
3	243.01/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0003	Ordinateur Bureau	lenovo	H50-50 MT	1	Passable	770 000	DREA/CSD
		Ecran	lenovo	LI2041 Wide LED (1600 x 900)	1	Passable		
4	243.03/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0001	Ordinateur Portable	lenovo	Idea Pad 300 (15")	1	Passable	625 000	DGEP (DG)
5	243.03/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0002	Ordinateur Portable	lenovo	Idea Pad 300 (15")	1	Passable	625 000	DGEP (ZOMBRE)
6	243.03/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0003	Ordinateur Portable	lenovo	Idea Pad 300 (15")	1	Passable	625 000	DREA/CSD (SOU)
7	243.03/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0004	Ordinateur Portable	lenovo	Idea Pad 300 (15")	1	Passable	625 000	DREA/PCL
8	243.03/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0005	Ordinateur Portable	lenovo	Idea Pad 300 (15")	1	Passable	625 000	PROGEA2 (Experts Japonais)
9	243.02/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0001	Imprimante laser	HP	LaserJet Couleur M750 dn	1	Mauvais	2 100 000	PROGEA2

10	243.02/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0002	Imprimante laser	HP	LaserJet Pro 200	1	Passable	300 000	DGEP (DG)
11	243.02/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0003	Imprimante laser	CANON	MF8540Cdn	1	Passable	395 750	Secrétaire du PROGEA2
12	243.11/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0001	Photocopieur	CANON	IR2520	1	Passable	1 400 000	Secrétaire du PROGEA2
13	260.14/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0001	GPS	GARMIN	MAP 64S	1	Passable	270 000	PROGEA2 (Experts Japonais)
14	260.14/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0002	GPS	GARMIN	MAP 64S	1	Passable	270 000	PROGEA2 (Experts Japonais)
15	260.14/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0003	GPS	GARMIN	MAP 64S	1	Passable	270 000	PROGEA2 (Experts Japonais)
16	241.21/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0001	Vidéo projecteur	EPSON	EB-S18	1	Passable	350 000	PROGEA2 (Experts Japonais)
17	243.04/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0001	Onduleur	Mercury	Elite 1500 Pro	1	Mauvais	200 000	Secrétaire du PROGEA2
18	243.04/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0002	Onduleur	Mercury	Elite 1500 Pro	1	Mauvais	200 000	PROGEA2
19	243.04/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0003	Onduleur	Mercury	Elite 1500 Pro	1	Mauvais	200 000	PROGEA2
20	243.04/42/PROGEA2/03/11/00/2015/0004	Onduleur	Mercury	Elite 1500 Pro	1	Mauvais	200 000	PROGEA2
21	243.04/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0005	Onduleur	Mercury	2000VA	1	Mauvais	175 000	DGEP (DG)
22	243.04/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0006	Onduleur	Mercury	2000VA	1	Mauvais	175 000	DGEP
23	243.04/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0007	Onduleur	Mercury	2000VA	1	Mauvais	175 000	DREA/CSD

SML/DGEP

*Augustin Ouedraogo*

**Augustin OUEDRAOGO**

Le Représentant de la Direction  
de la comptabilité matière du  
MEC

*Quedraogo Souleymane*



Le Chef SAF/DGEP

*Bagoro B. Désiré*

**BAGORO B. Désiré**



Représentant PROGEA2

*Ono Takeshi*

PROGEA2  
Projet de Développement de la Gestion  
des Infrastructures Techniques  
d'Approvisionnement en Eau Potable  
et de Promotion de l'Hygiène et de  
l'Assainissement en milieu rural Phase II

**Ono Takeshi**  
Chef de Mission

MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

BURKINA FASO

SECRETARIAT GENERAL

Unité - Progrès - Justice

DIRECTION GENERALE DE L'EAU POTABLE

Ouagadougou, le 21/02/2020

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

**Fiche d'inventaire du matériel roulant PROGEA2**

Codes matières	Immatriculation N° série	Désignation	Marque / Type	Date de première mise en circulation	Etat	Détenteur	Nom de l'utilisateur	N° Série
248.05/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0001	11 JN 8803 IT *BF	Land Cruiser PRADO TX	Toyota	20/01/2016	Bon	DGEP		BINGBOURE P. Jacques
248.05/42/PROGEA2/03/11/00/2016/0002	11 JN 8804 IT *BF	Land Cruiser PRADO TX	Toyota	20/01/2016	Bon	DGEP		SANON S. Jacob

Le Représentant de la Direction  
de la comptabilité matérielle  
MEA

SML/DGEP

Le Chef SAF/DGEP

Représentant PROGEA2



MEA

Le Chef SAF/DGEP

Représentant PROGEA2

PROGEA2

Projet de Renforcement de la Gestion  
des Infrastructures Hydrauliques  
et de l'Approvisionnement en Eau Potable  
et de la Promotion de l'Hygiène et de  
l'Assainissement en milieu rural Phase II

**Augustin QUEDRAOGO**

**QUEDRAOGO Souleymane**

**BAGORO B. Désiré**

**ONO Takeshi** *MISSION*

